Rapport de gestion du Mouvement des caisses Desjardins

Table des matières

NOTE AU LECTEUR 13

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS
- 1.1 Profil et structure 22
- 1.2 Événements importants 26
- 1.3 Stratégie et objectifs financiers 26
- 1.4 Évolution de la situation économique 29

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS
- 2.1 Incidence de la vente de filiales 31
- 2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2017 32
- 2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité 40
 - 2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises 41
 - 2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes 44
 - 2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages 48
 - 2.3.4 Rubrique Autres 53
- 2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles 54

3.0 REVUE DU BILAN
- 3.1 Gestion du bilan 58
- 3.2 Gestion du capital 62
- 3.3 Arrangements hors bilan 69

4.0 GESTION DES RISQUES
- 4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 70
- 4.2 Gestion des risques 74
- 4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques 113

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
- 5.1 Contrôles et procédures 114
- 5.2 Information relative aux parties liées 115
- 5.3 Méthodes comptables critiques et estimations 115
- 5.4 Modifications comptables futures 120
- 5.5 Statistiques des cinq dernières années 125

SECTION 1.0 **Le Mouvement des caisses Desjardins**

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2017. On y trouve également les événements importants, les objectifs financiers priorisés, une description de l'environnement économique de 2017 ainsi que les perspectives économiques et financières pour 2018.

SECTION 2.0 **Revue des résultats financiers**

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2017. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2018 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

SECTION 3.0 **Revue du bilan**

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0 **Gestion des risques**

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de ce dernier.

SECTION 5.0 **Renseignements complémentaires**

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

Note au lecteur

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 26 février 2018, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, par comparaison avec les exercices antérieurs. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions prévues dans ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. De l'information sur les contrôles et les procédures du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2017.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse **www.sedar.com** (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse **www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs.** Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.3 « Stratégie et objectifs financiers », 1.4 « Évolution de la situation économique », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. Le Mouvement Desjardins recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information, aux directives réglementaires en matière de liquidités et aux lignes directrices relatives aux fonds propres, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi le risque environnemental, qui correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux activités de ce dernier. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite, qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux cybermenaces, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, à la conjoncture de faibles taux d'intérêt et aux risques géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et aux catastrophes et changements climatiques.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement Desjardins dans un délai raisonnable, l'incidence possible des conflits internationaux ou des catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites à la section « Perspectives économiques pour 2018 » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers combinés ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2016. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers combinés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts rajustés

L'écart de croissance entre les revenus d'exploitation et les frais autres que d'intérêts est utilisé comme mesure de pérennité et de rentabilité. Il correspond à l'écart entre le taux de croissance des revenus d'exploitation et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le calcul de l'écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts rajustés.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016	2015
Revenus d'exploitation	**15 413 $**	14 082 $	13 880 $
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[(1)]	**(278)**	-	-
Gain lié à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm[(1)]	**-**	-	(52)
Revenus d'exploitation rajustés	**15 135 $**	14 082 $	13 828 $
Croissance des revenus d'exploitation rajustés	**7,5 %**	1,8 %	9,6 %
Frais autres que d'intérêts	**7 348 $**	7 204 $	6 959 $
Frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm[(1)]	**(44)**	(45)	(45)
Frais autres que d'intérêts rajustés	**7 304 $**	7 159 $	6 914 $
Croissance des frais autres que d'intérêts rajustés	**2,0 %**	3,5 %	7,0 %
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts rajustés	**5,5 %**	(1,7)%	2,6 %

(1) Montants avant impôts.

Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017 ainsi que le gain à la date d'acquisition et les frais, nets d'impôts, engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) complétée le 1er janvier 2015. Ces derniers comprennent les coûts liés à la transaction et à l'intégration des activités ainsi que les frais de transformation.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux membres tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	**2017**	2016	2015
Présentation des excédents avant ristournes aux membres selon les états financiers combinés	**2 151 $**	1 772 $	1 959 $
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[(1)]	**(249)**	-	-
Gain et frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm	**32**	33	(19)
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux membres	**1 934 $**	1 805 $	1 940 $

(1) Le montant avant impôts est de 278 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comme présenté à la note complémentaire 20 « Dispositions importantes » des états financiers combinés.

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017 ainsi que le gain à la date d'acquisition et les frais, nets d'impôts, engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm complétée le 1er janvier 2015. Ces derniers comprennent les coûts liés à la transaction et à l'intégration des activités ainsi que les frais de transformation.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers combinés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	**2017**	2016	2015
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers combinés	**446 $**	296 $	360 $
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[(1)]	**(241)**	-	-
Gain et frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm[(2)]	**32**	33	(22)
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages	**237 $**	329 $	338 $

(1) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.

(2) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres est lié à un montant provenant du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Indice de productivité et indice de productivité rajusté

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Le résultat est exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Le tableau suivant présente le calcul de l'indice de productivité tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016[(1)]	2015[(1)]
Frais autres que d'intérêts	**7 348 $**	7 204 $	6 959 $
Revenu total	**17 101**	15 201	15 242
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**(6 717)**	(5 446)	(5 431)
Revenu total excluant les sinistres	**10 384 $**	9 755 $	9 811 $
Indice de productivité	**70,8 %**	73,8 %	70,9 %
Indice de productivité rajusté[(2)]	**72,3**	73,4	70,8

(1) Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

(2) Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres » de la présente section.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

Le tableau 6 du rapport de gestion du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt.

Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau 36 du rapport de gestion du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, excluant les frais de sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et incluant l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres incluant, au numérateur, l'effet des changements dans le total des sinistres encourus des années antérieures au cours d'une période donnée, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu, au dénominateur, des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016	2015
Primes nettes	**3 896 $**	3 207 $	3 113 $
Primes exclues du ratio des sinistres[(1)]	**(61)**	(149)	(117)
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	**3 835 $**	3 058 $	2 996 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 555 $**	1 838 $	1 922 $
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	**62**	39	(27)
Autres éléments exclus du ratio des sinistres[(1)]	**(20)**	(36)	(34)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	**2 597 $**	1 841 $	1 861 $
Ratio des sinistres	**67,7 %**	60,2 %	62,1 %
Frais autres que d'intérêts	**1 099 $**	1 132 $	1 070 $
Autres dépenses exclues du ratio des frais[(2)]	**(158)**	(329)	(306)
Frais d'exploitation	**941 $**	803 $	764 $
Ratio des frais	**24,5 %**	26,3 %	25,5 %
Ratio combiné	**92,2**	86,5	87,6

(1) Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Life Assurance Company, dont la vente a été complétée le 1er juillet 2017.
(2) Provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Life Assurance Company et Western Financial Group Inc., incluant les frais liés à la vente de ces deux entités le 1er juillet 2017, ainsi que des frais liés à l'acquisition le 1er janvier 2015 des activités canadiennes de State Farm.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et les clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016	2015
Excédents avant ristournes aux membres	**2 151 $**	1 772 $	1 959 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(43)**	(76)	(172)
Part revenant au Groupe	**2 108 $**	1 696 $	1 787 $
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	**23 228 $**	21 236 $	19 667 $
Rendement des capitaux propres	**9,1 %**	8,0 %	9,1 %
Rendement des capitaux propres rajusté[(1)]	**8,1**	8,1	9,0

(1) Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'analyse des revenus du Mouvement Desjardins est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et les paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêt et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers combinés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers combinés.

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Présentation des revenus dans les états financiers combinés			
Revenu net d'intérêts	**4 405 $**	4 273 $	4 279 $
Primes nettes	**8 049**	7 168	6 907
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**458**	488	489
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**660**	574	550
Services de courtage et de fonds de placement	**1 087**	1 106	1 037
Honoraires de gestion et de services de garde	**428**	376	365
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 079**	533	809
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**408**	388	318
Revenus nets sur les autres placements	**201**	198	235
Revenus de change	**77**	70	88
Autres	**249**	27	165
Revenu total	**17 101 $**	15 201 $	15 242 $
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	**4 405 $**	4 273 $	4 279 $
Primes nettes	**8 049**	7 168	6 907
Autres revenus d'exploitation			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**458**	488	489
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**660**	574	550
Services de courtage et de fonds de placement	**1 087**	1 106	1 037
Honoraires de gestion et de services de garde	**428**	376	365
Revenus de change	**77**	70	88
Autres	**249**	27	165
Revenus d'exploitation	**15 413**	14 082	13 880
Revenus de placement			
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 079**	533	809
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**408**	388	318
Revenus nets sur les autres placements	**201**	198	235
	1 688	1 119	1 362
Revenu total	**17 101 $**	15 201 $	15 242 $

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016	2015
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**349 $**	319 $	377 $
Prêts bruts moyens	**171 737**	162 979	155 431
Acceptations brutes moyennes	**69**	108	483
Prêts et acceptations bruts moyens	**171 806 $**	163 087 $	155 914 $
Taux de dotation	**0,20 %**	0,20 %	0,24 %

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins.* L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris les caisses, la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires ainsi qu'aux services bancaires offerts par la Banque Zag.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. Comme mentionné à la page 13, bien que le Mouvement Desjardins ne soit pas un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les saines pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise du Mouvement Desjardins sont traitées aux pages 114 et 115 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2017 du Mouvement Desjardins.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks,* le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et intègre globalement ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le BSIF a également statué en 2013 que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Fédération constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Fédération aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Desjardins Florida Branch, la succursale de la Fédération active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de Financial Holding Company (FHC) aux États-Unis. Pour maintenir ce statut, le Mouvement doit continuer à respecter des exigences de fonds propres et certaines autres exigences afin d'être considéré comme étant « bien capitalisé » et « bien géré » conformément à la réglementation de la Réserve fédérale américaine (FED).

Évolution du contexte réglementaire

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins

Le 5 octobre 2017, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n0 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (projet de loi), qui aura des effets significatifs sur l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. Le projet de loi vise à mettre à jour et à moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par le projet de loi incluent notamment la *Loi sur les assurances,* la *Loi sur les coopératives de services financiers,* la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur l'assurance dépôts.* La *Loi sur les coopératives de services financiers* serait modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

Le projet de loi ajouterait également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins, afin de remplacer la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, qui viserait, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein de celui-ci. Le projet de loi confirmerait ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins se verraient accorder des pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, incluant les déposants, et de l'intérêt public. Les modifications proposées à la *Loi sur l'assurance-dépôts* incluent une proposition visant à ce que cette loi régisse la surveillance et le contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt. De plus, le projet de loi prévoit un encadrement révisé pour les assureurs au Québec, y compris l'introduction d'un régime moderne applicable à la vente d'assurances par Internet. Le leader parlementaire du gouvernement n'a pas encore fourni d'échéancier précis concernant l'adoption du projet de loi dans sa version définitive. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près le processus législatif et d'analyser l'évolution et les incidences de ce projet de loi.

Loi sur les régimes de retraite à prestations déterminées

La *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite privés en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité n'est plus requis. Le 20 décembre 2017, le gouvernement du Québec a publié un règlement afin de préciser les exigences applicables à des éléments introduits en 2016, notamment la politique de financement et la politique d'achat de rentes. Le Mouvement Desjardins continue d'effectuer une vigie de l'évolution de la législation ayant une incidence sur les régimes de retraite.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Le 19 juin 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi n^{o} 1 sur le plan d'action économique de 2014*. Cette loi prévoit notamment des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements connexes. Certaines modifications sont entrées en vigueur en juin 2016. Les autres modifications entreront en vigueur progressivement. La période transitoire pour l'application des nouvelles mesures de vérification de l'identité a été prolongée jusqu'au 23 janvier 2018. De plus, le 22 juin 2017, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.* Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Régime de recapitalisation interne des banques d'importance systémique intérieure

Le 16 juin 2017, le ministère des Finances du Canada a procédé à la publication préalable de trois projets de règlements pour la mise en œuvre du régime de recapitalisation interne des banques et le BSIF a publié un projet de ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes (*ligne directrice *Total Loss Absorbing Capacity* [TLAC]) à des fins de commentaires. La mise en place des règlements et de la ligne directrice TLAC vise à faire en sorte qu'une banque d'importance systémique intérieure (BIS[i]) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour assurer sa recapitalisation. Les BIS[i] devront publier les ratios prévus à la ligne directrice TLAC à compter du trimestre commençant le 1er novembre 2018 et se conformer aux exigences de la ligne directrice TLAC au plus tard le 1er novembre 2021. Ce régime de recapitalisation n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF. D'ailleurs, le projet de loi déposé par le gouvernement du Québec le 5 octobre 2017, comme mentionné précédemment, prévoit notamment certains mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, advenant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, incluant le Mouvement Desjardins. Il est à noter que le futur des réformes envisagées demeure toujours incertain en ce qui concerne le Congrès américain. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, qui touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait aux normes prudentielles plus strictes et à la production d'un plan de résolution, pourraient être affectées. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences et des initiatives de réforme.

Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale,* qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la *Foreign Account Tax Compliance Act,* mais à l'échelle internationale. Cette norme est entrée en vigueur au Canada le 1er juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes prévu le 1er mai 2018. Le Mouvement Desjardins a mis en place diverses mesures pour assurer sa conformité tout en ayant pour objectif de minimiser les incidences sur l'expérience membre et client.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

La protection de la confidentialité et de la sécurité des données est un domaine qui évolue rapidement. Au Canada, de nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) entreront prochainement en vigueur. Elles obligeront notamment les entreprises à notifier les atteintes aux mesures de sécurité et imposeront la tenue d'un registre. Ainsi, l'omission de notifier sera passible d'une amende. Quant à l'Europe, notons que la *Règle générale sur la protection des données* (RGPD) entrera en vigueur en mai 2018 et prévoit de nouvelles obligations qui s'appliqueront à l'échelle internationale aux entités qui contrôlent ou traitent des données de citoyens de l'Union européenne. Plusieurs de ces obligations, si applicables, pourraient nécessiter des changements dans les processus du Mouvement Desjardins. Au Québec, une consultation est en cours quant à la modification de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (LPRPSP). Le Mouvement peut s'attendre à l'adoption de règles plus strictes et il effectue une vigie constante afin d'évaluer les incidences sur ses activités.

Nouvelle norme liée au troisième pilier du Comité de Bâle

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base,* qui inclut les dispositions relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins réalise actuellement des travaux visant à s'assurer de la conformité à ces nouvelles exigences, qui entreront en vigueur le 31 décembre 2018. Par ailleurs, en mars 2017, le Comité de Bâle a publié la seconde phase de la norme liée au troisième pilier. Le BSIF n'a pas encore annoncé la date d'entrée en vigueur de la seconde phase, tout comme l'AMF.

Exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes

L'AMF a publié en octobre 2016 la nouvelle *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* pour les assureurs de personnes (ESCAP). Ce nouveau cadre réglementaire remplacera à partir du 1er janvier 2018 l'actuelle *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* (EMSFP). En vertu de l'information présentement disponible, la filiale du Mouvement, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, s'attend à respecter les exigences de la nouvelle ligne directrice.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

Le 11 avril 2017, le rapport préparé par M. David Marshall sur le système d'assurance-automobile de la province de l'Ontario a été publié afin d'émettre des recommandations pour améliorer celui-ci et ainsi renforcer la protection des consommateurs. Le rapport, contenant 35 recommandations, fait également l'objet d'un processus de consultation publique dans le but d'obtenir différentes opinions sur ce que le gouvernement pourrait faire afin de protéger les personnes blessées dans des accidents automobiles. Le Mouvement Desjardins accueille favorablement cette mesure et appui le gouvernement de l'Ontario afin d'offrir des produits et services à des prix abordables.

Ligne directrice B-20 - Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels

En octobre 2017, le BSIF a publié la révision de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*. Les modifications apportées réaffirment les attentes du BSIF en encourageant les prêteurs hypothécaires à demeurer vigilants dans leurs pratiques de souscription de prêts hypothécaires. Le BSIF établit notamment un nouveau taux d'intérêt minimum ou « simulation de crise » pour les prêts hypothécaires non assurés. Le Mouvement Desjardins applique ces pratiques depuis le 1er janvier 2018 bien que les exigences équivalentes de la ligne directrice de l'AMF sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels n'entreront en vigueur qu'en mars 2018.

Modernisation du système de paiement du Canada

Le progrès technologique et l'innovation ont une incidence sur l'écosystème des paiements, qui subit des transformations importantes. Paiements Canada a lancé depuis 2016 une initiative pluriannuelle de modernisation du système de paiement du Canada. Le ministère des Finances du Canada a dévoilé son projet de cadre de surveillance des paiements de détail en 2017. En décembre 2017, le Bureau de la concurrence a publié le rapport définitif au sujet de son étude de marché sur l'innovation axée sur les technologies dans le secteur canadien des services financiers. Ce rapport suggère de moderniser les lois et la réglementation et propose des recommandations aux autorités réglementaires. Le Mouvement Desjardins continue de suivre les travaux de l'industrie, du gouvernement fédéral et de Paiements Canada.

Entente concernant le régime d'intermédiaire qualifié

Le régime d'intermédiaire qualifié permet aux clients des intermédiaires financiers de bénéficier de procédures administratives plus avantageuses et ainsi de profiter plus facilement des taux d'imposition réduits permis en vertu des conventions fiscales concernant les revenus de source américaine assujettis. En contrepartie, les institutions financières doivent respecter les dispositions parfois complexes d'une entente établie par les autorités fiscales américaines. Cette entente a subi plusieurs changements significatifs au cours des dernières années, avec des délais d'implantation très courts. Les entités du Mouvement Desjardins qui sont des intermédiaires qualifiés continuent leurs efforts afin de prendre les mesures requises pour respecter la dernière entente publiée en janvier 2017 et suivre son évolution.

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service vise à s'assurer que les investisseurs non américains s'acquittent d'un impôt sur les dividendes versés sur des instruments liés à des actions américaines. Pour 2017 et 2018, les obligations de retenue à la source et de déclaration déterminées à l'article 871(m) s'appliquent essentiellement aux transactions visées qui ont été émises depuis le 1er janvier 2017 et qui ont un delta égal à un. Cette réglementation a subi plusieurs modifications ces dernières années et est sujette à évolution. Les entités concernées du Mouvement Desjardins mettent en place des mesures pour appliquer la réglementation et suivre les changements à venir.

Mise en vigueur progressive du Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés

Les ACVM ont publié en avril 2017 le projet de *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés,* qui prévoient l'établissement d'un régime global de réglementation de la conduite commerciale des participants aux marchés des dérivés de gré à gré. Les ACVM devraient également publier en 2018 aux fins de commentaires un projet distinct de régime d'inscription pour les courtiers en dérivés, les conseillers en dérivés et possiblement d'autres participants au marché des dérivés. Les différents participants du marché des dérivés sont par ailleurs soumis directement ou indirectement à un certain nombre de normes nationales et internationales issues d'une réforme réglementaire qui entre en vigueur de manière progressive. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire.

Application du nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers européens

En mai 2014, les législateurs européens ont adopté un nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers (MIF 2), sous la forme de la directive *Markets In Financial Instruments Directive* et du règlement *Markets In Financial Instruments Regulation*. Les exigences réglementaires reliées à la directive MIF 2 sont applicables depuis le 3 janvier 2018 et modifient le cadre d'exercice des activités de marché en Europe. Ce nouveau cadre a notamment pour objectif de renforcer la protection des investisseurs et de rendre les marchés financiers plus résilients et transparents. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire et les avis émis par les ACVM à ce sujet.

1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante au Canada avec un actif de 275,1 G$. Il regroupe, entre autres, 293 caisses réparties au Québec et en Ontario en date du 31 décembre 2017, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et à ses clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de près de 46 000 employés et sur l'engagement de plus de 4 300 dirigeants élus.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

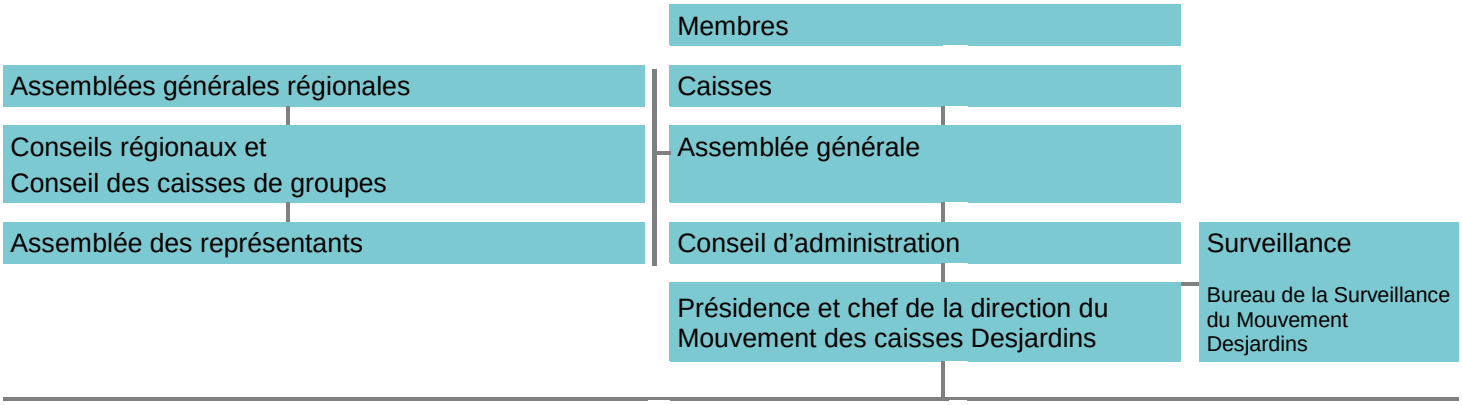
Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière, et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation. Dans ce dernier cas, cela se fait au moyen des assemblées générales régionales, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes, de l'assemblée des représentants et du conseil d'administration de la Fédération et de ses diverses commissions.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients de même que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) lui permettant d'accroître sa capacité à faire évoluer ses produits et services.



Direction du Mouvement Desjardins et de la Fédération

Fonctions de soutien	Secteurs d'activité			
Finances, Trésorerie et Administration	**Particuliers et Entreprises**		**Gestion de patrimoine et Assurance de personnes**	**Assurance de dommages**
Gestion des risques	Opérations courantes et de convenance	Paiement	Assurance de personnes	Assurance automobile
Technologies de l'information	Épargne et placements	Capital de développement et Transfert d'entreprises	Épargne et placements	Assurance de biens
Ressources humaines et Communications	Financement	Marché des capitaux	Courtage en valeurs mobilières	Assurance pour les entreprises
	Offre intégrée aux entreprises	AccèsD	Gestion privée	
	Services spécialisés	Services de paie	Gestion d'actifs institutionnels	

Faits saillants 2017 du Mouvement

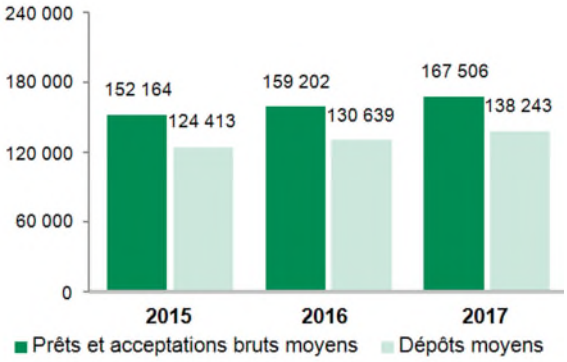
Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations	Biens sous gestion	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Croissance d'actif total
2 151 M$	+ 11,5 G$	+ 6,7 G$	18,0 %	+ 16,8 G$

- Hausse des excédents avant ristournes aux membres de 379 M$, ou de 21,4 %, par rapport à 2016.
- Hausse des excédents rajustés[(1)] avant ristournes aux membres de 129 M$, ou de 7,1 %, par rapport à 2016.
- Retour aux membres et à la collectivité de 320 M$, y compris les ristournes aux membres, les commandites, les dons et les bourses d'études.
- Revenus d'exploitation[(1)] de 15 413 M$, incluant un gain sur la vente de filiales, en hausse de 9,5 % par rapport à 2016.
- Revenus d'exploitation rajustés[(1)] de 15 135 M$, en hausse de 7,5 % par rapport à 2016.
- Vente le 1er juillet 2017 de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa. Un gain de 249 M$ net des frais et après impôts a été comptabilisé au cours du troisième trimestre de 2017.

Faits saillants 2017 des secteurs

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

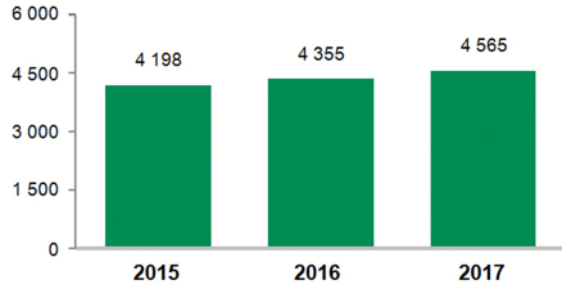
Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens[(1)]
(en M$)



- Leader du crédit hypothécaire résidentiel et acteur de premier plan du crédit à la consommation au Québec, y compris du financement au point de vente, avec des parts de marché respectives estimées à 36,1 % et à 22,4 %.
- Leader au Québec et quatrième au Canada en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,8 millions de cartes de crédit et de 5,9 millions de cartes de débit émises au Canada.
- Leader du crédit agricole au Québec avec 39,3 % des parts de marchés.
- Excédents avant ristournes aux membres de 1 108 M$, en hausse de 8,1 % par rapport à 2016, liés à la croissance des activités.
- Croissance de 3,8 G$ en 2017 de l'épargne bilan au Québec pour une part de marché estimée à 41,6 %.
- Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit, à Accord D et au financement autos et biens durables de 9,4 % par rapport à 2016.
- Croissance de 8,3 G$ de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations par rapport à 2016.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

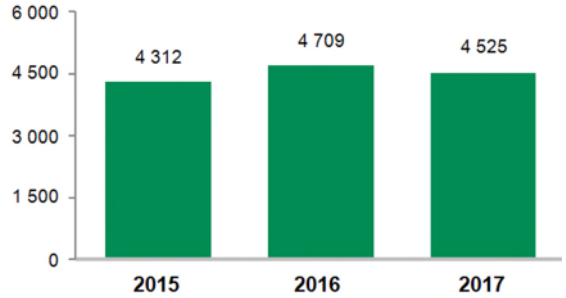
Primes souscrites
(en M$)



- 2e assureur de personnes au Québec et 5e au Canada (sur la base des primes souscrites en 2016).
- 4,2 G$ de primes brutes d'assurance en hausse de 5,2 % par rapport à 2016.
- Ventes nettes record de 2,5 G$ pour les Fonds Desjardins.
- Croissance importante des ventes nettes en gestion privée et en courtage de plein exercice et en ligne, de 51,5 % et de 25,6 % respectivement en 2017.
- Excédents nets de l'exercice de 612 M$, en hausse de 32,8 % par rapport à 2016, liés aux ajustements favorables aux hypothèses actuarielles et à la bonne performance des placements.
- 1er rang pour les Placements garantis liés aux marchés et 2e rang pour les Fonds Desjardins, au Québec (sur la base de l'actif sous gestion de 2016).
- Annonce de la création de Patrimoine Aviso, un partenariat qui donnera naissance en 2018 à l'une des plus importantes sociétés de gestion de patrimoine au Canada.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes brutes souscrites
(en M$)



- 2e assureur de dommages au Québec et 3e au Canada (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2016).
- Résultats positifs en matière de souscriptions de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. pour une 25e année consécutive.
- Vente le 1er juillet 2017 de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company à Trimont Financial Ltd.
- Lancement d'une nouvelle protection contre les inondations offerte partout au pays ainsi que du programme Alerte, un système de prévention des dommages causés par l'eau.
- Excédents nets de l'exercice de 446 M$, y compris un gain de 241 M$ net des frais et après impôts, sur la vente des filiales.
- Excédents nets rajustés[(1)] de 237 M$, en baisse de 28,0 % par rapport à 2016, expliqués par la sinistralité défavorable de l'année en cours, principalement en assurance automobile.
- Progression de 689 M$, ou de 21,5 %, par rapport à 2016, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 3,9 G$.
- Amélioration du ratio des frais[(1)], qui a été de 24,5 % en 2017, comparativement à 26,3 % en 2016.

[(1)] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Tableau 1 – Résultats financiers et indicateurs
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016[1]	2015[1]
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**4 405 $**	4 273 $	4 279 $
Primes nettes	**8 049**	7 168	6 907
Autres revenus d'exploitation[2]	**2 959**	2 641	2 694
Revenus d'exploitation[2]	**15 413**	14 082	13 880
Revenus de placement[2]	**1 688**	1 119	1 362
Revenu total	**17 101**	15 201	15 242
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**349**	319	377
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 717**	5 446	5 431
Frais autres que d'intérêts	**7 348**	7 204	6 959
Impôts sur les excédents	**536**	460	516
Excédents avant ristournes aux membres	**2 151 $**	1 772 $	1 959 $
Excédents rajustés avant ristournes aux membres[2]	**1 934 $**	1 805 $	1 940 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[3]			
Particuliers et Entreprises	**1 108 $**	1 025 $	1 071 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**612**	461	503
Assurance de dommages	**446**	296	360
Autres	**(15)**	(10)	25
	2 151 $	1 772 $	1 959 $
Retour aux membres et à la collectivité			
Ristournes aux membres	**202 $**	144 $	154 $
Commandites, dons et bourses d'études	**82**	82	81
Programme Avantages membre Desjardins	**36**	33	29
	320 $	259 $	264 $
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres[2]	**9,1 %**	8,0 %	9,1 %
Rendement des capitaux propres rajusté[2]	**8,1**	8,1	9,0
Indice de productivité[2]	**70,8**	73,8	70,9
Indice de productivité rajusté[2]	**72,3**	73,4	70,8
Taux de dotation[2]	**0,20**	0,20	0,24

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
[3] Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 33 « Information sectorielle » des états financiers combinés.

Tableau 2 – Bilan et indicateurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016	2015
Bilan			
Actif	**275 095 $**	258 367 $	248 128 $
Prêts et acceptations nets	**177 521**	166 026	159 881
Dépôts	**171 586**	160 546	156 574
Capitaux propres	**24 773**	23 293	21 725
Indicateurs			
Biens sous administration	**411 548 $**	420 166 $	403 350 $
Biens sous gestion[1]	**58 220**	51 550	46 053
Fonds propres de la catégorie 1A	**18,0 %**	17,3 %	16,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	**18,0**	17,3	16,0
Total des fonds propres	**18,4**	17,9	17,2
Ratio de levier	**8,5**	8,1	7,8
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**0,25**	0,32	0,34

[1] Les biens sous gestion peuvent être également administrés par le Mouvement Desjardins. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

1.2 Événements importants

Ventes de filiales

Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale de 722 M$. Un gain de 249 M$ net des frais et après impôts, lié à la disposition de ces filiales, a été comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Les résultats de ces filiales étaient présentés dans le secteur Assurance de dommages.

Rappelons également la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances à Assurance Economical, conclue le 1er janvier 2017.

Des informations financières supplémentaires concernant ces filiales sont présentées à la section « Incidence de la vente de filiales ».

Création de Patrimoine Aviso

Le 12 décembre 2017, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé des cinq centrales provinciales de credit unions (les centrales) et du Groupe CUMIS ont annoncé la conclusion d'une entente pour regrouper leurs filiales Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques. Cette transaction entraînera la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et par le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La clôture de la transaction est prévue au cours du premier semestre de 2018, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage. Les résultats de la filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques sont présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

1.3 Stratégie et objectifs financiers

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

L'année 2017 marque le lancement du nouveau cadre stratégique. Le président et chef de la direction, appuyé par le conseil d'administration et le comité de direction, a entériné la nouvelle planification stratégique 2020 ainsi que l'ensemble des plans directeurs des secteurs d'affaires et fonctions de soutien du Mouvement Desjardins. Ainsi, trois grandes orientations guideront l'organisation d'ici 2020. « Accélérer le virage culture membre et client » constitue la première d'entre elles. Elle vise à hausser de façon significative la qualité de l'expérience vécue par les membres et les clients du Mouvement Desjardins. La deuxième, « Affirmer notre distinction coopérative », permettra au Mouvement de moderniser et de faire vivre sa distinction coopérative. Cette orientation permettra également de renforcer sa raison d'être, soit enrichir la vie des personnes et des communautés. Pour sa part, la troisième orientation, « Exploiter les forces de notre grand groupe coopératif », sera axée sur la recherche de nouvelles opportunités de croissance pancanadienne et les synergies de groupe. Ces trois orientations s'appuieront sur les attributs qui mettent de l'avant un Mouvement simple, humain, moderne et performant pour ses membres et clients, mais aussi ses employés, gestionnaires et dirigeants. Les priorités stratégiques qui seront établies d'ici 2020 découlent de ces orientations et permettront au Mouvement Desjardins d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Les priorités stratégiques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins pour 2018 sont mentionnées à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » de ce rapport de gestion.

OBJECTIFS FINANCIERS

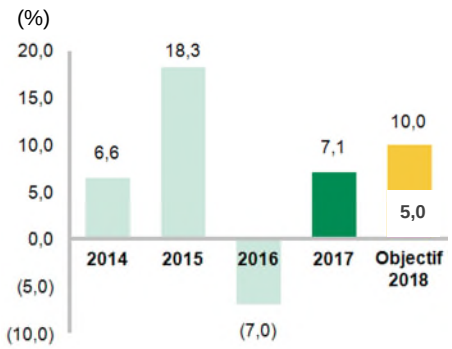
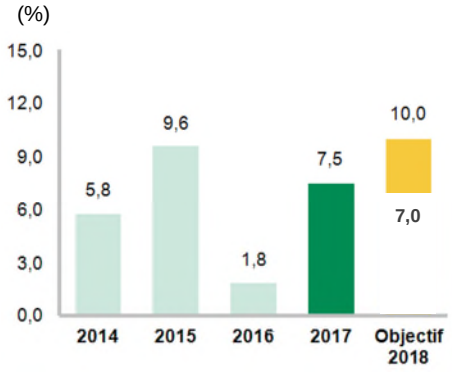
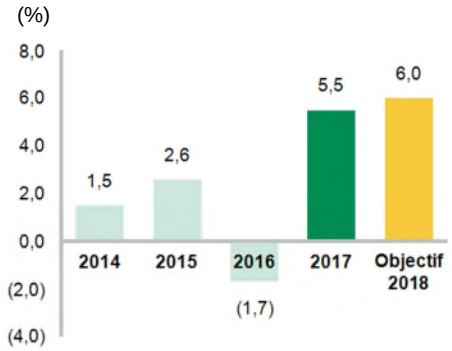
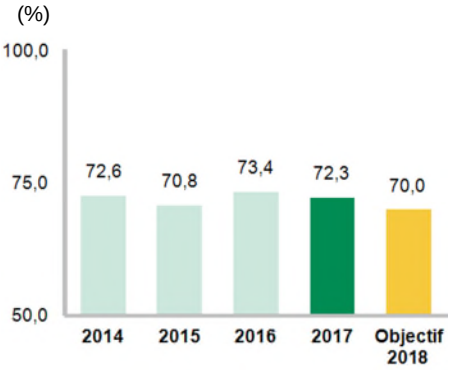
Le Mouvement Desjardins établit des objectifs financiers à moyen terme qui servent à se donner les moyens de concrétiser ses ambitions pour les membres et les clients en dégageant des marges de manœuvre permettant d'augmenter son retour à la communauté.

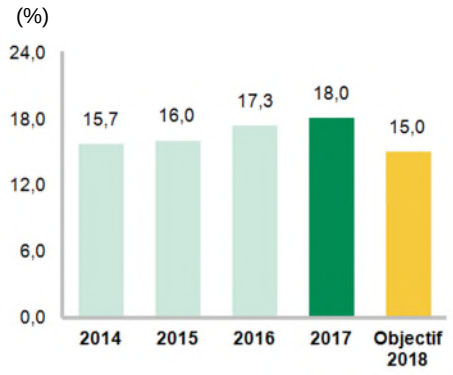
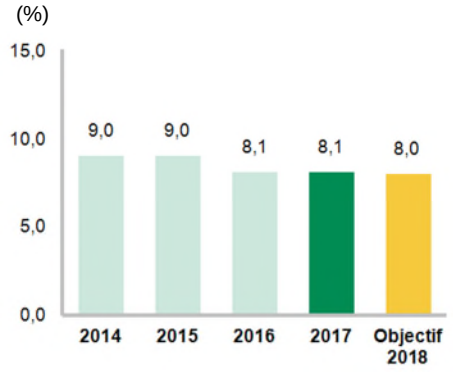
La présente section fait état de cet avancement vis-à-vis les objectifs énoncés en 2017 et les met en relation vis-à-vis les résultats obtenus. La performance de 2018 sera mesurée à l'aide des indicateurs clés alignés sur les nouvelles ambitions du Mouvement Desjardins, conformément aux orientations et aux priorités stratégiques. Le Mouvement Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et des communautés afin d'être le premier dans le cœur des gens. Créer de la richesse et la redistribuer à ses membres et à ses communautés, afin de toujours travailler dans leur intérêt, passe entre autres par la performance financière du Mouvement Desjardins.

Performance globale

La progression du Mouvement, réalisée au cours des dernières années, a été globalement positive. En effet, les excédents avant ristournes aux membres et les revenus d'exploitation ont connu une croissance, et les cibles concernant le rendement des capitaux propres et les fonds propres ont été respectées. Pour les prochaines années, la haute direction mise sur un retour équitable à l'ensemble des membres et clients en cohérence avec la performance financière du Mouvement Desjardins. Les investissements supplémentaires, notamment dans des plateformes technologiques innovatrices, permettront au Mouvement d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité.

Le suivi des objectifs financiers est fait en excluant les éléments particuliers tels que définis à la section « Mode de présentation de l'information financière ». Le lecteur peut se référer à la section 2.0 « Revue des résultats financiers » pour l'analyse des résultats du Mouvement avant les éléments particuliers.

Indicateurs clés[1]	Résultats obtenus en 2017	Objectifs pour l'année 2018	Évolution
Croissance des excédents rajustés avant ristournes aux membres Le Mouvement Desjardins suit la croissance de ses excédents pour mesurer la création de valeur pour ses membres et ses clients.	La croissance des excédents rajustés avant ristournes aux membres a été de 7,1 %, supérieure à l'objectif visée de 4 % en 2017. Le réseau des caisses, inclus dans le secteur Particuliers et Entreprises, a poursuivi sa croissance. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a connu une bonne performance de ses placements et une croissance de ses actifs sous gestion. En contrepartie, la sinistralité de l'année en cours du secteur Assurance de dommages a été supérieure à celle de 2016 et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures a été inférieure à 2016.	Pour 2018, le Mouvement Desjardins se fixe l'objectif d'atteindre une croissance des excédents rajustés avant ristournes aux membres variant entre 5 % et 10 %.	
Croissance des revenus d'exploitation rajustés Le Mouvement Desjardins suit la croissance de ses revenus d'exploitation pour évaluer la progression de ses activités.	Les revenus d'exploitation rajustés ont augmenté de 7,5 % en 2017, ce qui est supérieur à l'objectif visé de 7 % en 2017. Le revenu net d'intérêts a connu une hausse à la suite de la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations. De plus, cette croissance s'explique par la hausse des primes nettes attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition.	Pour 2018, le Mouvement Desjardins se fixe l'objectif d'atteindre une croissance des revenus d'exploitation rajustés variant entre 7 % et 10 %.	
Écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts rajustés Le Mouvement Desjardins s'assure que les revenus d'exploitation croissent plus rapidement que les frais autres que d'intérêts pour la pérennité et la rentabilité de l'organisation.	L'écart de croissance entre les revenus d'exploitation rajustés et les frais autres que d'intérêts rajustés a été de 5,5 % en 2017. Ce ratio s'explique par la croissance des activités combinée à des initiatives de productivité ayant eu un effet sur les frais autres que d'intérêts.	Pour 2018, le Mouvement Desjardins se fixe l'objectif d'atteindre un écart de 6 %.	
Indice de productivité rajusté Le Mouvement Desjardins mesure son efficacité à l'aide de l'indice de productivité.	Celui-ci était de 72,3 % au terme de l'exercice 2017. Ce résultat, qui ne respecte pas l'objectif ambitieux de 70 %, s'explique principalement par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices. Toutefois, le Mouvement Desjardins présente une amélioration de l'indice de productivité rajusté en comparaison de l'année 2016 grâce à la croissance de ses activités et à des initiatives de productivité ayant eu un effet sur les frais autres que d'intérêts.	Pour 2018, le Mouvement Desjardins reconduit l'objectif ambitieux de 70 %.	

Indicateurs clés[1]	Résultats obtenus en 2017	Objectifs pour l'année 2018	Évolution
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A Le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est suivi pour assurer le maintien de la solidité financière du Mouvement Desjardins.	Au 31 décembre 2017, ce ratio était de 18,0 %, se situant au-dessus de l'objectif de 15 % que le Mouvement s'était fixé.	Pour 2018, la cible du Mouvement Desjardins demeure d'être supérieur à 15 %.	
Rendement des capitaux propres rajusté Le rendement sur les capitaux propres est une mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et les clients.	Le rendement des capitaux propres rajusté s'est situé à 8,1 % en 2017, soit un niveau conforme à l'objectif du Mouvement de 8 % en 2017.	Pour 2018, le Mouvement Desjardins se fixe l'objectif d'être supérieur à 8 %.	

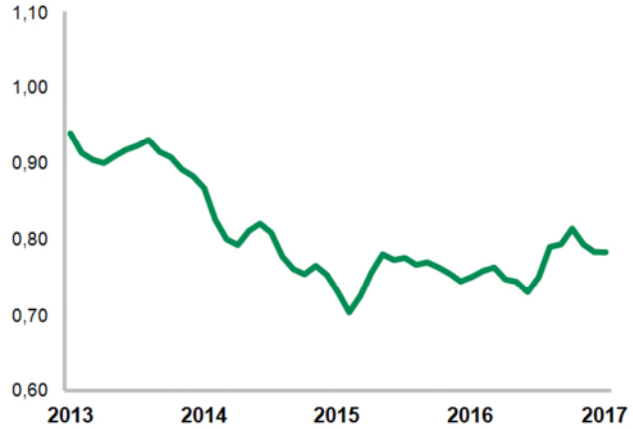
[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

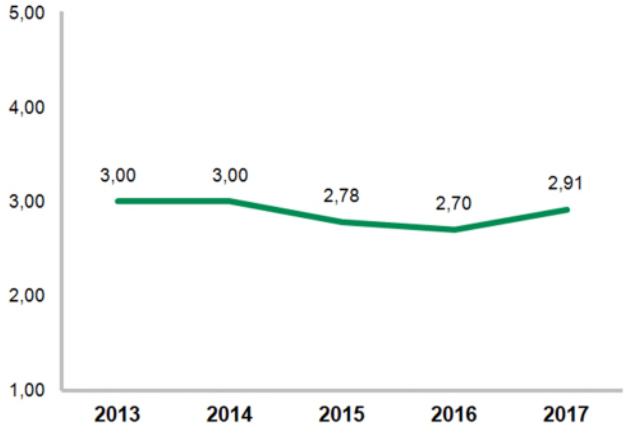
Le Mouvement Desjardins poursuit son année sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité en progression dans un contexte économique qui devrait se maintenir à un niveau satisfaisant au cours de la prochaine année. La pression concurrentielle forte dans le secteur bancaire amènera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et des communautés et d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

1.4 Évolution de la situation économique

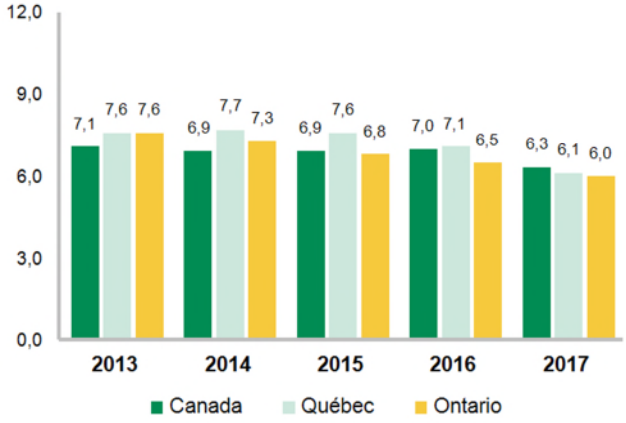
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (moyenne mensuelle)
(en $ CA / $ US)



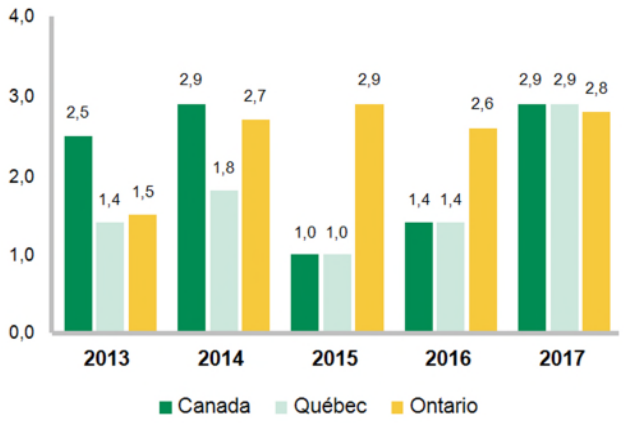
Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2017

Économie mondiale

La croissance de l'économie mondiale s'est accélérée en 2017. Le gain du PIB réel est estimé à 3,6 %, comparativement à 3,1 % en 2016. On observe aussi une accélération des échanges commerciaux internationaux. La meilleure progression de l'économie touche à la fois les pays avancés (2,3 % comparativement à 1,6 % en 2016) et les pays émergents (4,4 % comparativement à 4,1 %). La croissance du PIB réel chinois s'est même légèrement accélérée passant de 6,7 % à 6,9 %. En Europe, on a observé une amélioration notable des indices de confiance des ménages et des entreprises, ce qui s'est traduit par une accélération du PIB réel de la zone euro. La variation annuelle de celui-ci est estimée à 2,5 % en 2017 par rapport à 1,8 % en 2016. Les incertitudes concernant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) ont finalement produit des effets sur l'économie du Royaume-Uni en 2017, alors que la production britannique s'était montrée plutôt résiliente en 2016.

L'amélioration de l'environnement économique en 2017 a été assez favorable pour les marchés financiers. Les principaux indices américains ont progressé de plus de 15 % et plusieurs bourses d'outremer ont offert des résultats tout aussi impressionnants. Au Canada, après une performance remarquable en 2016, la Bourse de Toronto a obtenu des résultats plus mitigés en 2017 alors que les importants secteurs liés aux matières premières ont connu une première moitié d'année difficile. Une fin d'année plus positive, marquée par un rebond des prix des matières premières, a toutefois permis à la Bourse de Toronto de terminer 2017 avec une progression de 6 %. La bonne tenue de l'économie a amené la FED à procéder à trois hausses de 0,25 % des taux directeurs américains en plus de commencer à réduire graduellement sa détention d'obligations. Une inflation faible dans la plupart des pays a toutefois contribué à maintenir des taux obligataires de long terme très faibles. La Banque du Canada (BdC) a amorcé soudainement un resserrement monétaire avec deux hausses de 0,25 % de ses taux directeurs au cours de l'été, ce qui a fait bondir les taux d'intérêt et le dollar canadien. La BdC a toutefois adopté un ton plus prudent par la suite, ce qui a ramené le dollar canadien légèrement en dessous de 0,80 $ US.

États-Unis

Encore une fois, l'économie américaine a connu des difficultés au premier trimestre de 2017. Cependant, les trimestres suivants ont affiché des croissances du PIB réel plutôt fortes, soit autour de 3,0 %. Ainsi, la progression du PIB réel est estimée à 2,3 % pour l'ensemble de 2017, soit une nette amélioration par rapport au gain de 1,5 % de 2016. Même le passage d'ouragans dévastateurs en août et en septembre n'aura pas trop nui à la croissance, la reconstruction ainsi que le rebond de la production et des ventes s'étant opérés rapidement. La reprise du secteur pétrolier a également appuyé l'investissement. Malgré les inquiétudes générées par l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche, la confiance des ménages et des entreprises est demeurée forte. Le marché du travail a obtenu de bons résultats et le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis l'an 2000. La croissance des salaires, tout comme l'inflation, est demeurée relativement modeste.

Canada

Au Canada, l'année 2017 a commencé en force avec une croissance cumulative du PIB réel de 4,0 % (à rythme annualisé) au premier semestre. Un début d'année si vigoureux n'avait pas été répertorié depuis 2002. La demande intérieure a été particulièrement forte en raison notamment d'une progression soutenue des dépenses de consommation. Il faut dire que plusieurs facteurs favorables ont soutenu les dépenses de consommation en première moitié de 2017. Le marché du travail a connu une bonne progression. La confiance des ménages a augmenté, le tout dans un environnement de taux d'intérêt extrêmement bas. Les investissements non résidentiels des entreprises ont aussi commencé à se rétablir, après les importantes difficultés observées en 2015 et en 2016 à la suite de la baisse des prix du pétrole. Les investissements résidentiels ont également progressé en moyenne au premier semestre de 2017. Enfin, la tendance haussière des exportations s'est poursuivie grâce à l'embellie de la demande mondiale. Un tel rythme de progression ne pouvait toutefois pas perdurer, le second semestre de 2017 a été marqué par un ralentissement de la croissance vers un niveau plus soutenable. Plusieurs éléments ont contribué à ce ralentissement. Des difficultés temporaires, en particulier au sein de l'industrie de l'automobile, ont entravé le commerce extérieur à l'été. La légère remontée des taux d'intérêt directeurs entamée en juillet et en septembre 2017 a quelque peu freiné les dépenses de consommation, en particulier pour les biens durables. Le marché de l'habitation a aussi commencé à montrer des signes de ralentissement dans certaines régions avec les effets combinés de la légère hausse des taux d'intérêt et de l'introduction de nouvelles mesures visant à ralentir le marché immobilier de Toronto. Au bout du compte, l'ensemble de l'année 2017 devrait se solder par une hausse du PIB réel d'environ 2,9 %. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport au gain de 1,4 % observé en 2016.

Québec

Au Québec, la croissance économique a été nettement plus rapide en 2017. La hausse du PIB réel est estimée à environ 2,9 % pour l'ensemble de l'année, soit le meilleur résultat depuis une quinzaine d'années. Les dépenses des ménages ont soutenu l'économie, par l'entremise de la consommation et du secteur résidentiel. Les ventes au détail ont connu une forte progression grâce à l'amélioration du marché du travail. Le taux de chômage a même atteint un nouveau creux mensuel, le plus bas depuis une quarantaine d'années, soit 5,0 % en décembre 2017. La création d'emplois et le vieillissement de la population, qui entraîne des départs massifs à la retraite, expliquent la faiblesse du taux de chômage. Le secteur résidentiel a connu une excellente année. Les nombreuses ventes de propriétés existantes ont entraîné une hausse des prix d'environ 5 % en 2017. Malgré l'amélioration, il n'y a eu aucun signe de surchauffe à Montréal même si les acheteurs étrangers ont été plus présents depuis qu'une taxe de 15 % s'applique à Vancouver et à Toronto. Les investissements des entreprises sont demeurés faibles et les exportations ont été décevantes, notamment en raison de l'incertitude reliée au contexte des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2018

Économie mondiale

Les perspectives favorables pour l'économie mondiale laissent entrevoir que la tendance haussière des bourses pourrait se poursuivre l'an prochain. Après leur performance remarquable de 2017, les bourses étrangères devraient toutefois enregistrer une progression plus modeste. Alors que les prix des matières premières devraient encore progresser quelque peu, la Bourse de Toronto devrait bien tirer son épingle du jeu en 2018. La bonne performance de l'économie, combinée à une remontée graduelle de l'inflation, devrait amener la FED et la BdC à augmenter graduellement leurs taux directeurs au cours des prochains trimestres. Dans ce contexte, les taux obligataires nord-américains devraient également adopter une tendance haussière l'an prochain, tout en demeurant bas d'un point de vue historique. La poursuite du resserrement monétaire au Canada et une modeste augmentation des cours pétroliers devraient entraîner une légère appréciation du dollar canadien.

L'accélération de l'économie mondiale observée en 2017 devrait se poursuivre en 2018. La croissance devrait surtout se montrer plus vive dans les pays émergents. Une progression plus rapide des PIB réels indien et brésilien est attendue. En Chine, l'économie devrait ralentir un peu, mais sans trop s'éloigner de la tendance récente. En zone euro, la croissance économique devrait se stabiliser à mesure que la surcapacité de production s'amenuise. Un autre ralentissement de l'économie britannique est attendu alors que les conséquences de l'incertitude liée au Brexit continuent de se manifester. Le commerce mondial pourrait évoluer selon les tendances protectionnistes de l'administration Trump.

États-Unis

Aux États-Unis, l'élan récent de l'économie devrait se maintenir en 2018. Évidemment, la conjoncture sera tributaire des actions du président et elle devrait profiter de la réforme fiscale adoptée en toute fin de 2017 par le Congrès. On ne prévoit cependant pas de vastes programmes de dépenses en infrastructures. Il est aussi trop tôt pour prévoir une éventuelle abrogation des accords commerciaux, y compris l'ALENA. La confiance devrait demeurer assez forte pour assurer une bonne croissance des dépenses personnelles de consommation et de l'investissement des entreprises. Le relèvement des taux directeurs américains devrait continuer de façon graduelle avec trois hausses de taux de 25 points de base prévues en 2018.

Canada

Au Canada, la croissance économique devrait se maintenir à un niveau satisfaisant en 2018. En moyenne, le PIB réel pourrait croître de 2,2 % durant l'année, ce qui correspond à un rythme de progression supérieur au potentiel de croissance, évalué à environ 1,4 % pour 2018 par la BdC. La bonne tenue du marché du travail continuera à stimuler les dépenses de consommation et les investissements non résidentiels des entreprises devraient poursuivre leur remontée. Les exportations devraient continuer à suivre une tendance haussière grâce à une demande mondiale vigoureuse. Les bienfaits du nouvel accord commercial entre le Canada et l'Union européenne pourraient également se faire sentir de plus en plus. Cela dit, une grande incertitude plane sur le commerce extérieur canadien avec la renégociation de l'ALENA. En théorie, les investissements résidentiels devraient ralentir en 2018 avec la remontée anticipée des taux d'intérêt et la présence de plusieurs mesures restrictives, dont les nouvelles règles du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) qui ont été introduites en janvier 2018. Malgré tout, le marché de l'habitation a souvent été surprenant au cours des dernières années en faisant preuve d'une grande résilience.

Québec

Au Québec, l'année 2018 s'annonce bien, mais la cadence de l'économie devrait ralentir par rapport à l'année précédente. Les dépenses de consommation auront du mal à maintenir un fort rythme puisque la création d'emplois est appelée à ralentir. Le gouvernement du Québec, qui a dégagé des surplus budgétaires de 4,6 G$ depuis deux ans, a annoncé des baisses d'impôts additionnelles de 1,1 G$ pour les particuliers. Celles-ci seront appliquées rétroactivement au 1er janvier 2017 à compter de 2018. La marge de manœuvre du gouvernement provincial permettra aussi une croissance plus rapide des dépenses publiques. Le secteur résidentiel devrait s'essouffler un peu en raison des hausses cumulatives des taux d'intérêt et des règles hypothécaires plus strictes. L'issue des négociations commerciales avec les États-Unis aura un effet déterminant sur les investissements des entreprises et les exportations. Le PIB réel du Québec devrait afficher une hausse supérieure à 2,0 % en 2018, mais les risques sont à la baisse si les pourparlers ne permettent pas de parvenir à une entente.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Incidence de la vente de filiales

Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale de 722 M$. Un gain de 249 M$ net des frais et après impôts, lié à la disposition de ces filiales, a été comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Rappelons également la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances, à Assurance Economical, conclue le 1er janvier 2017.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de ces trois filiales inclus dans les résultats financiers du Mouvement dans le secteur Assurance de dommages.

Tableau 3 – Incidence de la vente de filiales

Pour les exercices terminés le 31 décembre

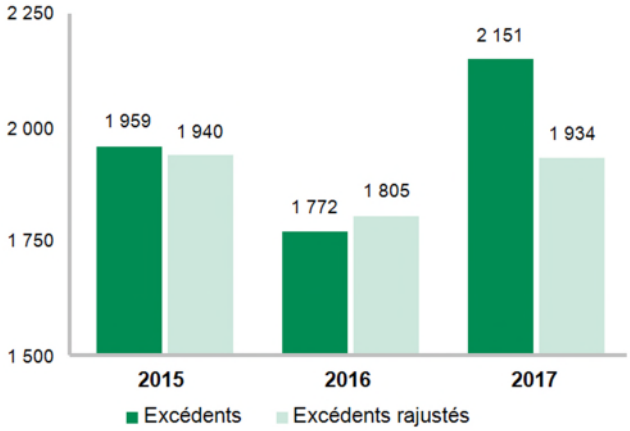
(en millions de dollars)	**2017[1]**	2016	2015
Revenu net d'intérêts	**3 $**	5 $	5 $
Primes nettes	**65**	213	172
Autres revenus d'exploitation[2]	**97**	197	189
Revenus d'exploitation[2]	**165 $**	415 $	366 $
Revenus de placement[2]	**9**	6	7
Revenu total	**174**	421	373
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**22**	77	55
Frais autres que d'intérêts	**124**	295	268
Impôts sur les excédents	**9**	16	13
Excédents avant ristournes aux membres	**19 $**	33 $	37 $

(1) Représente les résultats pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017 de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company considérant que la vente a été complété le 1er juillet 2017.

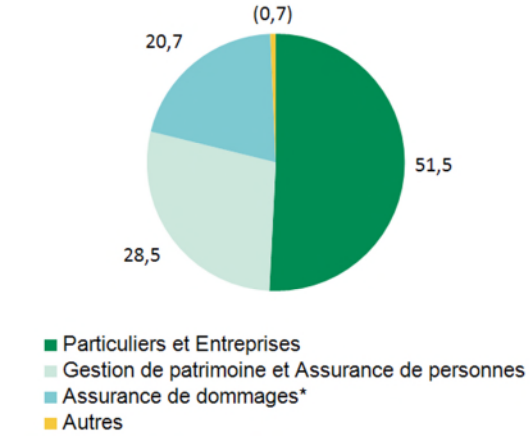
(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2017

Excédents avant ristournes aux membres
(en M$)



Contribution des secteurs aux excédents avant ristournes aux membres en 2017
(en %)



* Inclut un gain de 241 M$ dans ce secteur relativement à la vente de filiales.

Tableau 4 – Sommaire des résultats financiers
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**4 405 $**	4 273 $	4 279 $
Primes nettes	**8 049**	7 168	6 907
Autres revenus d'exploitation[2]	**2 959**	2 641	2 694
Revenus d'exploitation[2]	**15 413**	14 082	13 880
Revenus de placement[2]	**1 688**	1 119	1 362
Revenu total	**17 101**	15 201	15 242
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**349**	319	377
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 717**	5 446	5 431
Frais autres que d'intérêts	**7 348**	7 204	6 959
Impôts sur les excédents	**536**	460	516
Excédents avant ristournes aux membres	**2 151 $**	1 772 $	1 959 $
Excédents rajustés avant ristournes aux membres[2]	**1 934 $**	1 805 $	1 940 $
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité[3]			
Particuliers et Entreprises	**1 108 $**	1 025 $	1 071 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**612**	461	503
Assurance de dommages[4]	**446**	296	360
Autres	**(15)**	(10)	25
	2 151 $	1 772 $	1 959 $

(1) Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(3) Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 33 « Information sectorielle » des états financiers combinés.
(4) Inclut un gain de 241 M$ dans ce secteur relativement à la vente de filiales.

EXCÉDENTS DE 2017

Pour l'exercice 2017, le Mouvement Desjardins a poursuivi la croissance de ses activités et a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 2 151 M$, en hausse de 379 M$, ou de 21,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2016. Les excédents rajustés des éléments particuliers se sont élevés à 1 934 M$, comparativement à 1 805 M$ en 2016, une hausse de 129 M$, ou de 7,1 %.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au cours de l'exercice 2017.

- Montant total retourné à la collectivité de 320 M$, comparativement à 259 M$ pour la période correspondante de 2016, en hausse de 23,6 %.
 - Ristournes de 202 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à 144 M$ pour la même période l'an dernier.
 - Remise à divers organismes sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 82 M$, stable par rapport à 2016.
 - Montant versé par l'intermédiaire du programme Avantages membre Desjardins de 36 M$, stable par rapport à 2016.

Contribution des secteurs aux excédents

- Particuliers et Entreprises : **apport de 1 108 M$,** en hausse de 83 M$, ou de 8,1 %, par rapport à celui réalisé en 2016.
 - Croissance des activités du réseau des caisses.
 - Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit et de financement au point de vente.
 - Croissance des revenus de fusion et d'acquisition liés au marché des capitaux.
 - Contribution du secteur de 51,5 % aux excédents.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 612 M$,** en hausse de 151 M$, ou de 32,8 %, par rapport à 2016.
 - Bonne performance des placements en 2017.
 - Ajustements favorables aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires en 2017.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, expérience technique moins favorable en 2017.
 - Contribution du secteur de 28,5 % aux excédents.
- Assurance de dommages, y compris le gain sur la vente de filiales : **apport de 446 M$,** en hausse de 150 M$ par rapport à 2016.
 - Excédents rajustés des éléments particuliers de 237 M$, en baisse de 92 M$ par rapport à 2016.
 - Sinistralité de l'année en cours supérieure à celle de 2016 et évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure à 2016.
 - Contribution du secteur de 20,7 % aux excédents.

- **Rendement des capitaux propres de 9,1 %,** par rapport à 8,0 % pour l'exercice 2016.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 8,1 %,** soit le même ratio que celui de l'exercice 2016.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 5 – Revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Revenu net d'intérêts	**4 405 $**	4 273 $	4 279 $
Primes nettes	**8 049**	7 168	6 907
Autres revenus d'exploitation[2] (voir le tableau 8)	**2 959**	2 641	2 694
Total des revenus d'exploitation[2]	**15 413 $**	14 082 $	13 880 $

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 15 413 M$, en hausse de 1 331 M$, ou de 9,5 % par rapport à l'exercice 2016. En excluant le gain avant impôts de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company, les revenus d'exploitation auraient été de 15 135 M$, en hausse de 1 053 M$, ou de 7,5 %, par rapport à 2016.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, le tableau 6 présente son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 7 illustre le détail des effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

- **Revenu net d'intérêts de 4 405 M$,** en hausse de 132 M$, ou de 3,1 %, principalement attribuable à la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations.

- **Marge nette d'intérêt de 2,31 %** en 2017, exprimée en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt, en baisse de 7 points de base par rapport à 2016 découlant principalement de la forte concurrence dans le marché exerçant toujours une pression sur les marges d'intérêt.

- **Revenus d'intérêts de 6 246 M$,** en hausse de 245 M$, ou de 4,1 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance du volume moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant permis l'ajout de 344 M$ à ces revenus.
 - En contrepartie, repli du rendement moyen du total des actifs portant intérêt, provenant principalement des prêts, ayant fait diminuer les revenus d'intérêts de 99 M$.

- **Frais d'intérêts de 1 841 M$,** en hausse de 113 M$, ou de 6,5 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance de la moyenne des dépôts, compensée par la diminution des emprunts et des obligations subordonnées, ayant amené une augmentation des frais d'intérêts de 81 M$.
 - Augmentation du coût moyen de l'approvisionnement en fonds, provenant principalement des dépôts, ayant entraîné une hausse de ces frais de 32 M$.

Tableau 6 – Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017			2016[1]			2015[1]		
	Solde moyen	**Intérêts**	**Taux moyen**	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif									
Actifs portant intérêt									
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**22 363 $**	**323 $**	**1,44 %**	19 977 $	315 $	1,58 %	19 059 $	308 $	1,62%
Prêts	**167 944**	**5 923**	**3,53**	159 363	5 686	3,57	151 863	5 765	3,80
Total des actifs portant intérêt	**190 307**	**6 246**	**3,28**	179 340	6 001	3,35	170 922	6 073	3,55
Autres actifs	**6 126**	**-**	**-**	6 431	-	-	7 083	-	-
Total de l'actif	**196 433 $**	**6 246 $**	**3,18 %**	185 771 $	6 001 $	3,23 %	178 005 $	6 073 $	3,41%
Passif et capitaux propres									
Passifs portant intérêt									
Dépôts	**168 098 $**	**1 763 $**	**1,05%**	159 200 $	1 643 $	1,03%	151 093 $	1 665 $	1,10%
Emprunts et obligations subordonnées	**1 377**	**78**	**5,66**	1 581	85	5,38	2 434	129	5,30
Total des passifs portant intérêt	**169 475**	**1 841**	**1,09**	160 781	1 728	1,07	153 527	1 794	1,17
Autres passifs	**10 147**	**-**	**-**	9 496	-	-	9 788	-	-
Capitaux propres	**16 811**	**-**	**-**	15 494	-	-	14 690	-	-
Total du passif et des capitaux	**196 433 $**	**1 841 $**	**0,94%**	185 771 $	1 728 $	0,93%	178 005 $	1 794 $	1,01%
Revenu net d'intérêts		**4 405 $**			4 273 $			4 279 $	
En pourcentage de l'actif moyen portant intérêt			**2,31%**			2,38%			2,50%

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau 7 – Incidences sur le revenu net d'intérêts des modifications des volumes et des taux

Pour les exercices terminés le 31 décembre

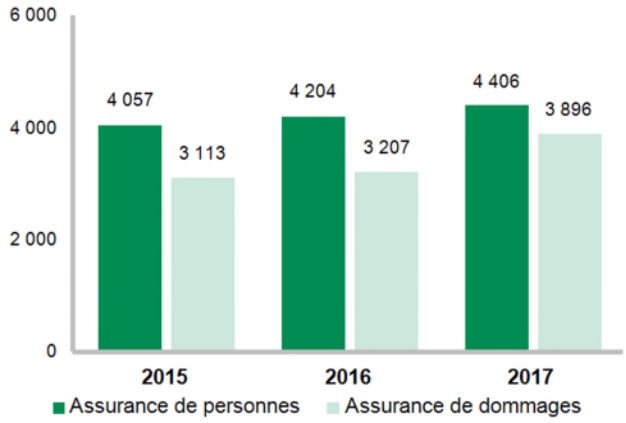
(en millions de dollars et en pourcentage)	2017			Augmentation (diminution)		2016[1]			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	**Variation du taux moyen**	**Intérêts**	**Volume moyen**	**Taux moyen**	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif										
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**2 386 $**	**(0,14)%**	**8 $**	**38 $**	**(30)$**	918 $	(0,04)%	7 $	15 $	(8)$
Prêts	**8 581**	**(0,04)**	**237**	**306**	**(69)**	7 500	(0,23)	(79)	285	(364)
Variation du revenu d'intérêts			**245**	**344**	**(99)**			(72)	300	(372)
Passif										
Dépôts	**8 898**	**0,02**	**120**	**92**	**28**	8 107	(0,07)	(22)	89	(111)
Emprunts et obligations subordonnées	**(204)**	**0,32**	**(7)**	**(11)**	**4**	(853)	0,08	(44)	(45)	1
Variation des frais d'intérêts			**113**	**81**	**32**			(66)	44	(110)
Variation du revenu net d'intérêts			**132 $**	**263 $**	**(131)$**			(6)$	256 $	(262)$

[1] Les données de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 881 M$, ou de 12,3 %, pour s'établir à 8 049 M$ au 31 décembre 2017.

Primes nettes[1]
(en M$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 4 406 M$,** en hausse de 202 M$, ou de 4,8 %, étant donné la croissance des affaires.
 - Augmentation des primes de 202 M$, dont 160 M$ provenant de l'assurance collective et 40 M$ de l'assurance individuelle.
 - Primes de rentes stables comparativement à 2016.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 3 896 M$,** en hausse de 689 M$, ou de 21,5 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de 660 M$ attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation de 168 M$ attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.

Autres revenus d'exploitation

Tableau 8 – Autres revenus d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**458 $**	488 $	489 $
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**660**	574	550
Services de courtage et de fonds de placement	**1 087**	1 106	1 037
Honoraires de gestion et de services de garde	**428**	376	365
Revenus de change	**77**	70	88
Autres	**249**	27	165
Total des autres revenus d'exploitation[2]	**2 959 $**	2 641 $	2 694 $

(1) Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 2 959 M$, en hausse de 318 M$, ou de 12,0 % par rapport à ceux de l'exercice 2016. En excluant le gain avant impôts de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company, les autres revenus d'exploitation auraient été de 2 681 M$, en hausse de 40 M$, ou de 1,5 %, par rapport à 2016.

- Frais de service sur les dépôts et les paiements de 458 M$, en baisse de 30 M$, ou de 6,1 %.
 - Diminution des revenus liés aux dépôts en raison de changements dans la tarification.
- Commissions sur prêts et cartes de crédit de 660 M$, en hausse de 86 M$, ou de 15,0 %.
 - Croissance des volumes d'affaires provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique.
- Services de courtage et de fonds de placement de 1 087 M$, en baisse de 19 M$, ou de 1,7 %.
 - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc., comme présenté à la section « Incidence de la vente de filiales » dans les autres revenus d'exploitation.
 - En contrepartie, progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
- Honoraires de gestion et de services de garde, en hausse de 52 M$, ou de 13,8 %.
 - Progression des honoraires liés à la croissance des actifs sous gestion de 6,7 G$.
- Autres revenus d'exploitation de 249 M$, en hausse de 222 M$.
 - Gain avant impôts de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.
 - En contrepartie, variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

REVENUS DE PLACEMENT

Tableau 9 – Revenus de placement
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2017**	2016	2015
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 079 $**	533 $	809 $
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**408**	388	318
Revenus nets sur les autres placements	**201**	198	235
Total des revenus de placement[(1)]	**1 688 $**	1 119 $	1 362 $

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus de placement ont totalisé 1 688 M$, en hausse de 569 M$, ou de 50,8 %, par rapport à l'exercice 2016.

- Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat en hausse de 546 M$.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entrainant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, d'actions et des produits dérivés.

 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Baisse des revenus générés par les activités des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dont la quasi-totalité a fait l'objet d'un règlement depuis janvier 2017.
 - Baisse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés en 2017, y compris ceux associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement.
- Revenus nets sur les titres disponibles à la vente en hausse de 20 M$, ou de 5,2 %, en raison principalement des gains sur dispositions de placements supérieurs en 2017.
- Revenus nets sur les autres placements de 201 M$, stable comparativement à 2016.

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, a atteint 17 101 M$, en hausse de 1 900 M$, ou de 12,5 %, par rapport à 2016.

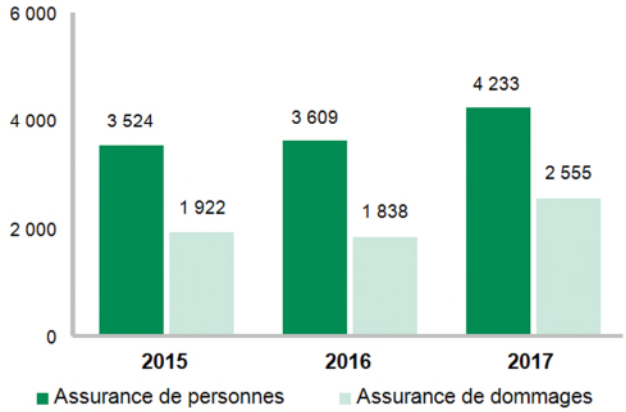
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le Mouvement Desjardins a continué en 2017 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 349 M$, en hausse de 30 M$, ou de 9,4 %. En 2016, des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective avaient généré un recouvrement de cette provision. L'évolution favorable du risque lié au portefeuille a toutefois atténué cette hausse.

- Taux de dotation de 0,20 % au 31 décembre 2017, ce qui est comparable à l'exercice 2016.
- Ratio des prêts douteux bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,25 %, en baisse par rapport à celui de 0,32 % au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique a contribué à la baisse du volume de prêts douteux brut.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance[1]
(en M$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 6 717 M$, en hausse de 1 271 M$, ou de 23,3 %, par rapport à l'exercice 2016.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charges de sinistres de 4 233 M$**, en hausse de 624 M$, ou de 17,3 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 425 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - Les provisions techniques incluent également l'effet favorable des ajustements aux hypothèses actuarielles ainsi que l'effet moins favorable de l'expérience technique.
 - Hausse des prestations liée à la croissance des activités.

Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 2 555 M$,** en hausse de 717 M$, ou de 39,0 %.
 - Hausse principalement attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 67,7 % pour l'exercice 2017, alors qu'il était de 60,2 % en 2016.
 - Hausse du ratio attribuable, en partie, par une évolution favorable moins importante qu'en 2016 des sinistres des années antérieures, (15,0) % comparativement à (20,2) %, principalement sur les sinistres repris de State Farm au 1er janvier 2015 en assurance automobile moins importante qu'en 2016.
 - Augmentation du ratio également attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée en 2016 (80,1 % comparativement à 75,8 %), principalement en assurance automobile dans tous les marchés géographiques.
 - En contrepartie, incidence des catastrophes et des événements majeurs moins importante comparativement à 2016, où deux catastrophes causées par de la grêle et des feux de forêt à Fort McMurray étaient survenus en Alberta.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Tableau 10 – Frais autres que d'intérêts
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016[1]	2015[1]
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	**2 808 $**	2 909 $	2 830 $
Avantages sociaux	**644**	639	645
	3 452	3 548	3 475
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**727**	667	613
Ententes de services et impartition	**319**	306	331
Communications	**284**	307	299
Autres	**2 566**	2 376	2 241
Total des frais autres que d'intérêts	**7 348 $**	7 204 $	6 959 $
Indice de productivité du Mouvement Desjardins[2]	**70,8 %**	73,8 %	70,9 %
Indice de productivité rajusté du Mouvement Desjardins[2]	**72,3**	73,4	70,8

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 7 348 M$ pour l'exercice 2017, en hausse de 144 M$, ou de 2,0 %, par rapport à 2016 et qui s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. La gestion efficace des dépenses à la suite de la mise en place d'initiatives de productivité a permis de limiter cette hausse dans un contexte de croissance des activités.

- **Salaires et avantages sociaux de 3 452 M$,** en baisse de 96 M$, ou de 2,7 %, par rapport à 2016, en raison principalement des éléments suivants :
 - Indemnités de départ ayant été engagées en 2016 à la suite des changements à la haute direction du Mouvement Desjardins.
 - Baisse du coût en personnel découlant de cette réorganisation.
 - Mise en place d'initiatives de productivité reflétée dans la diminution de la masse salariale.
 - Ce poste de dépenses a représenté 47,0 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage inférieur à celui de 49,3 % enregistré en 2016.
 - Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base s'est élevé à 22,9 % en 2017, en hausse par rapport à celui de 22,0 % enregistré en 2016, en raison principalement des coûts liés aux indemnités de départ de 2016 inclus dans les salaires en 2016.

- **Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 727 M$**, en hausse de 60 M$, ou de 9,0 %, par rapport à 2016.
 - Hausse provenant principalement des achats de matériel informatique.

- **Ententes de services et impartition de 319 M$,** en légère hausse par rapport à 2016.

- **Frais de communications de 284 M$,** en baisse de 23 M$, ou de 7,5 %, par rapport à 2016.
 - Baisse provenant de la mise en place d'initiatives de productivité.

- **Autres frais de 2 566 M$,** en hausse de 190 M$, ou de 8,0 %, par rapport à 2016.
 - Hausse causée en bonne partie par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Popularité accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS auprès des clients des Services de cartes et Monétique.
 - Progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et des actifs sous gestion.
 - Radiations d'actifs incorporels.
 - En contrepartie, baisse des frais de 171 M$ résultant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017 comme présenté à la section « Incidence de la vente de filiales ».

- **Indice de productivité à 70,8 % pour 2017,** comparativement à 73,8 % l'an dernier.
- **Indice de productivité rajusté à 72,3 % pour 2017,** par rapport à 73,4 % pour 2016. L'amélioration de l'indice de productivité en 2017 s'explique d'une part par la hausse des excédents, marqués par une croissance des activités et d'autre part par des initiatives de productivité ayant eu un effet sur les frais autres que d'intérêts.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit les caisses, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Chaque caisse est assujettie au régime d'imposition propre aux sociétés privées. Ces entités bénéficiaient jusqu'au 31 décembre 2016, lorsque les règles fiscales le permettaient, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

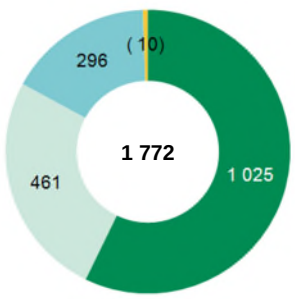
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 536 M$,** en hausse de 76 M$ par rapport à l'exercice 2016.
 - Taux d'imposition effectif de 19,9 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, en baisse par rapport à celui de 20,6 % pour l'exercice 2016. En excluant l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 21,2 %, en légère hausse par rapport à celui de 20,7 % en 2016.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

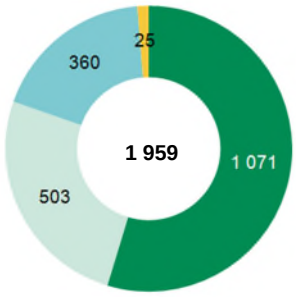
Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2017, les entités du Mouvement ont versé 1 358 M$ en impôts indirects, comparativement à 1 326 M$ en 2016. La hausse du taux de taxe compensatoire explique principalement cette augmentation.

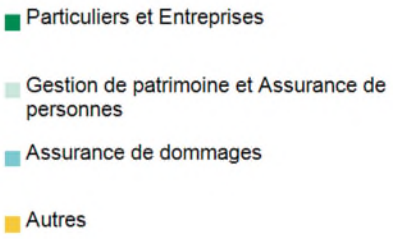
COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2016 ET 2015

Excédents avant ristournes aux membres 2016
(en M$)



Excédents avant ristournes aux membres 2015
(en M$)





Au terme de l'exercice 2016, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 772 M$, comparativement à 1 959 M$ pour l'exercice 2015. Les excédents rajustés des éléments particuliers s'étaient élevés à 1 805 M$, en baisse de 135 M$, ou de 7,0 %. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,0 %, par rapport à 9,1 % en 2015 alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 8,1 % en 2016, comparativement à 9,0 % en 2015.

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents avant ristournes aux membres de 1 025 M$ en 2016,** soit une diminution de 46 M$ par rapport à 2015, dû essentiellement à la croissance des frais autres que d'intérêts en 2016 attribuable à :
 - Progression des affaires, notamment celle des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.
 - Investissements qui visaient, entre autres, le rehaussement de l'offre de service aux membres et aux clients.

- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents nets de 461 M$ en 2016,** soit une diminution de 42 M$ par rapport à 2015, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Ajustements aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires ayant eu un effet défavorable en 2016.
 - Gains sur dispositions de placements plus élevés en 2015.
 - Expérience technique moins favorable en 2016.

 Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Bonne performance des placements en 2016.
 - Progression limitée des frais autres que d'intérêts en 2016 en raison de la gestion efficace des dépenses dans un contexte de croissance des activités.

- **Assurance de dommages : excédents nets de 296 M$ en 2016,** soit une diminution de 64 M$ par rapport à 2015. Cette baisse provenait principalement du gain réalisé sur l'acquisition des activités canadiennes de State Farm qui avait été constaté en 2015.

Résultats combinés

- **Revenus d'exploitation de 14 082 M$ en 2016,** soit une augmentation de 202 M$ par rapport à 2015.
 - Revenu net d'intérêts de 4 273 M$ en 2016, soit un montant comparable à celui de 2015.
 - Augmentation des primes nettes de 261 M$ en 2016, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires liées aux activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.
 - Hausse des primes nettes attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Autres revenus d'exploitation de 2 641 M$, soit une diminution de 53 M$ en 2016, dû essentiellement à l'élément suivant :
 - Autres revenus ayant diminué de 138 M$ en 2016 en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et du gain qui avait été réalisé dans le cadre de cette acquisition en 2015.

 Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Hausse des revenus de services de courtage et de fonds de placement de 69 M$ en raison de l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits financiers.
 - Hausse des revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit de 24 M$ découlant de la croissance des volumes d'affaires.

- **Revenus de placement de 1 119 M$ en 2016,** soit une diminution de 243 M$ par rapport à 2015.
 - Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ayant diminué de 276 M$ en 2016.
 - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.
 - Baisse ayant été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui avait entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations étaient majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations.
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement, qui avait été compensée en partie par la fluctuation favorable de la juste valeur des instruments dérivés du secteur Assurance de dommages en 2016.
 - Revenus sur les titres disponibles à la vente ayant augmenté de 70 M$ en 2016.
 - Pertes de valeur sur actions qui avaient été comptabilisées en 2015 et découlaient de la forte volatilité des marchés.
 - Revenus nets sur les autres placements ayant diminué de 37 M$ en 2016.
 - Gains sur dispositions de placements immobiliers moindres en 2016.

- **Dotation à la provision pour pertes sur créances de 319 M$ en 2016,** soit une diminution de 58 M$ par rapport à 2015.
 - Baisse ayant découlé principalement d'un recouvrement de la provision collective attribuable, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette provision, combiné à un portefeuille de prêts de grande qualité.
 - Ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, de 0,32 % au 31 décembre 2016, soit une diminution par rapport à celui de 0,34 % au 31 décembre 2015.
 - Taux de dotation de 0,20 % au 31 décembre 2016, soit une diminution par rapport à celui de 0,24 % au 31 décembre 2015.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance,** soit une augmentation de 15 M$ en 2016.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant augmenté de 85 M$ en 2016.
 - Augmentation de 82 M$ en 2016 des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés de 149 M$.
 - Renforcement des provisions techniques de 33 M$ attribuable aux changements d'hypothèses effectués en 2016, alors qu'une libération de 51 M$ avait été comptabilisée en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements. L'augmentation de 47 M$ des primes de rentes collectives ainsi que l'expérience technique des produits avaient également contribué à la hausse des provisions techniques.
 - Secteur Assurance de dommages : charges ayant diminué de 84 M$ en 2016.
 - Diminution ayant découlé de l'évolution favorable en 2016 des sinistres des années antérieures plus importante qu'en 2015 et provenait principalement de l'assurance automobile.
 - En contrepartie, sinistralité de l'année en cours plus importante en 2016 que lors de l'exercice 2015.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages à 60,2 % pour l'exercice 2016, alors qu'il était de 62,1 % en 2015.

- **Frais autres que d'intérêts** ayant augmenté de 245 M$ en 2016. Cette hausse provenait principalement des éléments suivants :
 - Investissements supplémentaires en 2016 dans des plateformes technologiques innovatrices.
 - Versement d'indemnités de départ en 2016.
 - Croissance des affaires, notamment des activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et d'assurance.
 - En contrepartie, gestion rigoureuse des dépenses ayant permis de limiter la hausse de ces frais en 2016.

2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Au cours du premier trimestre de 2017, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré, comme cela est mentionné dans les sections sur les secteurs d'activité concernés. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Les montants correspondants des exercices précédents ont été retraités afin de tenir compte de ces reclassements.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. À la faveur d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et occupe une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de services de cartes et de monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et de ses clients, le Mouvement Desjardins offre ses services à travers le réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que par l'intermédiaire de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Les activités du Fonds de sécurité Desjardins et de services partagés offertes par la Fédération à ce secteur, auparavant présentées dans la rubrique Autres, se retrouvent dans ce secteur depuis le premier trimestre de 2017.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 75 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les **opérations courantes et de convenance** comprennent les activités liées aux opérations courantes et de convenance qui regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés, dont l'achat de devises étrangères, les mandats, les traites et les coffrets de sûreté.

L'**épargne et les placements** regroupent les activités liées aux opérations d'épargne, qui englobent l'épargne fluctuante, y compris les comptes courants et les comptes à rendement croissant, dont le compte Profit Jeunesse et l'épargne à terme, sans oublier le compte d'ép@rgne à intérêt élevé offert exclusivement dans AccèsD Internet et mobile.

L'**offre intégrée aux entreprises** se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois, canadien et internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :
- le **crédit hypothécaire résidentiel,** pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation,** y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
- le **crédit aux entreprises,** qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.

Les activités de **paiement** regroupent les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services d'acceptation des paiements aux marchands (Monetico), les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.

Les activités d'**AccèsD** permettent, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du réseau des caisses Desjardins à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités en matière de **capital de développement** sont réalisées au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec. À cet égard, Gestion Desjardins Capital inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts. Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.

Les **services spécialisés** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires ainsi que les solutions de paie et de ressources humaines.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- **Android Pay et Apple Pay :** Les membres et clients du Mouvement Desjardins utilisant un appareil compatible peuvent désormais profiter de deux nouveaux modes de paiement simples et sécuritaires pour régler des achats avec leur appareil mobile : Apple Pay, et Android Pay de Google. Le Mouvement Desjardins est la première institution financière québécoise à offrir une gamme aussi étendue de services mobiles à ses membres et à ses clients.
- **Système de paiement ouvert dans les transports (SPOT) :** Lancement d'un projet pilote avec la Société de transport de Laval (STL) sur six circuits avec 163 terminaux de paiements. Le projet vise à remplacer le numéraire à l'intérieur des autobus, une première canadienne. La technologie choisie est le paiement sans contact, ce qui signifie que le paiement se fait de façon simple, rapide et sécuritaire.
- **Signature vocale** pour les demandes de carte de crédit en ligne : Les membres n'ont plus besoin d'imprimer le formulaire, de le signer et de le retourner par la poste pour remplir une demande de carte de crédit en ligne. En plus de simplifier la démarche, ce changement permet d'accélérer le délai de traitement de l'émission de la carte.
- Ouverture de huit centres **Service Signature,** pour un total de onze à ce jour dans différentes régions du Québec. Leur mandat est d'offrir des services intégrés destinés à la clientèle aisée.
- Lancement du **fonds de développement des régions,** d'un montant de 100 M$ sur trois ans, ayant comme objectif de soutenir et de faire rayonner des initiatives et des projets liés à la mission socioéconomique du Mouvement Desjardins.
- Lancement d'un nouveau **fonds Desjardins Capital PME** destiné à soutenir la croissance des PME dans toutes les régions du Québec. Des engagements de l'ordre de 500 M$ sont envisagés sur un horizon de cinq ans. Les investissements accordés aux entreprises pourront initialement varier entre 100 000 $ et 10 M$ et prendront la forme d'une participation au capital-actions ou d'une dette subordonnée.
- Le Mouvement Desjardins est un **leader en financement de transfert d'entreprise.** En 2017, cela s'est traduit par un volume de financement de plus de 500 M$ pour plus de 250 transferts. Ces interventions ont permis le maintien de nombreuses entreprises et d'emplois dans toutes les régions du Québec et de l'Ontario, en plus de contribuer à assurer la relève entrepreneuriale.
- Mise en place de la fonctionnalité **« Cliquez pour signer »** pour simplifier la signature de documents dans le cadre de l'ouverture d'un compte Entreprises.
- Lancement d'un **fonds d'investissement entièrement destiné au secteur des fintech** et à l'intelligence artificielle appliquée à la finance, d'un montant de 50 M$. Le Mouvement Desjardins et la Caisse de dépôt et placement du Québec sont les deux institutions fondatrices auxquels se joindront d'autres partenaires institutionnels. Le fonds vise à entreprendre ses opérations en 2018.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

En 2017, l'industrie financière canadienne n'a pas connu de grands changements. On compte 85 institutions bancaires canadiennes et étrangères. On y dénombre également 570 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu plus de 50 % font partie du Mouvement Desjardins.

Au 31 décembre 2017, l'encours du crédit aux particuliers et aux entreprises dans l'industrie canadienne des services bancaires était estimé à 2 891,2 G$, en hausse de 5,7 % annuellement, comparativement à une majoration de 5,3 % enregistrée à la fin de 2016. La demande d'emprunt est demeurée soutenue grâce à un climat économique favorable. Dans le cas de l'épargne personnelle bilan et hors bilan, l'encours était estimé à 4 187,1 G$ à la même date, une hausse annuelle de 7,8 % par rapport à une progression de 9,4 % observée un an auparavant. Ce ralentissement est en bonne partie attribuable à une activité boursière plus modeste qui a réduit la croissance de l'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières.

Au Québec, l'encours du financement aux particuliers et aux entreprises était estimé à 542,2 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 6,4 % annuellement, comparativement à une augmentation de 8,3 % enregistrée à la fin de 2016. Cet essoufflement de la demande d'emprunt est surtout expliqué par le ralentissement du crédit aux entreprises. En effet, le rythme de croissance annuelle du financement aux particuliers a été estimé à 5,8 % au 31 décembre 2017, pour atteindre un volume de 380,5 G$, en regard d'une cadence de 4,7 % observée au 31 décembre 2016. Ce sont les prêts hypothécaires résidentiels qui sont les principaux responsables de cette demande d'emprunt soutenue de la part des particuliers puisqu'ils ont affiché une progression annuelle estimée à 5,5 % à la même date, comparativement à une hausse de 4,0 % enregistrée un an auparavant. L'embellie qu'a connue l'activité domiciliaire n'est pas étrangère à cette tendance. Par exemple, les mises en chantier et la revente de maisons existantes se sont accrues de 19,4 % et de 5,8 %, respectivement, au cours de l'exercice de 2017, alors que le prix moyen de vente a augmenté de 4,5 %. Les prêts à la consommation, pour leur part, ont crû selon un rythme estimé à 7,2 % annuellement au 31 décembre 2017, pour totaliser 82,7 G$, en regard d'une majoration de 7,3 % enregistrée à la fin de 2016. La robustesse des ventes au détail explique cette vigueur de la demande de crédit personnel. Ces dernières ont crû à près de 6 % durant la même période, alors que les ventes d'autos neuves et d'occasion ont crû à près de 10 %.

Au 31 décembre 2017, l'encours du financement aux entreprises au Québec se chiffrait à 161,7 G$, soit une hausse annuelle estimée à 7,7 %, comparativement à une progression de 18,2 % enregistrée à la fin de 2016. Cet amenuisement tire son origine en majeure partie des prêts commerciaux et industriels, qui ont affiché une croissance annuelle estimée à 7,8 % à la même date, pour atteindre un volume de 143,3 G$, en regard d'un rythme de 19,2 % observé un an plus tôt. Dans le cas du crédit agricole, qui compose également le financement des entreprises, sa progression annuelle était estimée à 6,7 % au 31 décembre 2017, pour totaliser 18,4 G$, comparativement à une majoration de 11,0 % enregistrée un an auparavant.

Au chapitre de l'épargne personnelle bilan et hors bilan au Québec, l'encours était estimé à 791,3 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 8,5 % annuellement, en regard d'une progression de 9,2 % observée à la fin de 2016. L'épargne hors bilan est en partie responsable de cette croissance plus lente. En effet, elle a affiché un rythme d'augmentation annuelle estimé à 10,2 % à la même date, pour totaliser 549,3 G$, comparativement à une majoration de 10,9 % enregistrée un an plus tôt. L'accroissement nettement faible de l'activité boursière, surtout au Canada, où l'indice S&P/TSX n'a crû que de 6,0 % au cours de l'exercice de 2017 contre une hausse de 17,5 % en 2016, explique ce ralentissement de la cadence des produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières. Quant à l'épargne bilan, elle est à l'origine aussi de ce ralentissement, son encours était estimé à 242,0 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 4,9 % annuellement, contre un gain de 5,6 % observé à la fin de 2016.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent sur des modèles d'affaires ciblés, que ce soit par la qualité et l'uniformité dans les services aux particuliers ou comme partenaires des PME au Québec. Leurs stratégies sont basées principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc toujours très vive. Tous adoptent des stratégies qui visent à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître. L'innovation est devenue un incontournable dans cette lutte pour les parts de marché et la satisfaction du client.

Parallèlement, plusieurs géants de la technologie tels que Google, Apple, Facebook et Amazon font directement concurrence aux institutions financières traditionnelles ou concluent des partenariats importants avec elles.

Le Mouvement Desjardins est un leader au Québec dans les services financiers offerts aux particuliers et aux entreprises. En effet, dans le secteur des prêts aux particuliers, notamment dans le crédit hypothécaire résidentiel, il a affiché une part de marché de 36,1 % au 31 décembre 2017, alors que dans celui du crédit à la consommation, elle était évaluée à 22,4 %. Premiers émetteurs de cartes au Québec, et quatrièmes au Canada pour les encours, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,8 millions de cartes de crédit et de 5,9 millions de cartes de débit émises au Canada. Dans le domaine de l'épargne personnelle, plus particulièrement dans celui des produits d'épargne bilan, le Mouvement Desjardins est un leader au Québec. Il possédait une part de marché estimée à 41,6 % au 31 décembre 2017. Finalement, dans le financement des entreprises, notamment les secteurs du crédit commercial et industriel et du crédit agricole, le Mouvement Desjardins est également en tête de peloton, avec des parts de marché estimées respectivement à 19,7 % et à 39,3 % au 31 décembre 2017.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la section « Évolution de la situation économique » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2018

Les stratégies et priorités pour 2018 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. L'exploitation des forces du grand groupe coopératif au service des membres et clients ainsi que la satisfaction de ceux-ci seront encore au cœur des priorités du Mouvement Desjardins dans la prochaine année. Pour ce faire, il compte faciliter les interactions des membres et clients avec tous ses canaux en simplifiant notamment ses processus.

L'atteinte d'objectifs ambitieux s'appuie sur l'engagement de tous les gestionnaires, employés et dirigeants ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et très accessible. De plus, le secteur entend affirmer davantage sa distinction coopérative en apportant sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations durables, de proximité et de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur la croissance durable. Il la met en œuvre en s'appuyant sur son ancrage et son engagement de longue date dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec tout en améliorant sa productivité. Il entend continuer de croître en maximisant les synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement.

Plus particulièrement, les priorités de ce secteur pour 2018 sont les suivantes :

- Accélérer le virage vers une culture centrée sur le membre et client dans l'ensemble du Mouvement.
- Poursuivre la transformation numérique pour l'ensemble des produits et services sur tous les canaux de distribution.
- Faciliter les interactions avec les membres et clients pour l'ensemble des canaux de distribution et composantes du Mouvement (mobile, site Web, centres d'appels, caisses, centres Desjardins Entreprises, centre d'affaires en ligne, etc.).
- Offrir un accompagnement proactif et mettre au service des membres et clients l'expertise de tout le Mouvement Desjardins pour appuyer la croissance de leurs entreprises.
- Assurer un taux de satisfaction élevé des membres et clients.

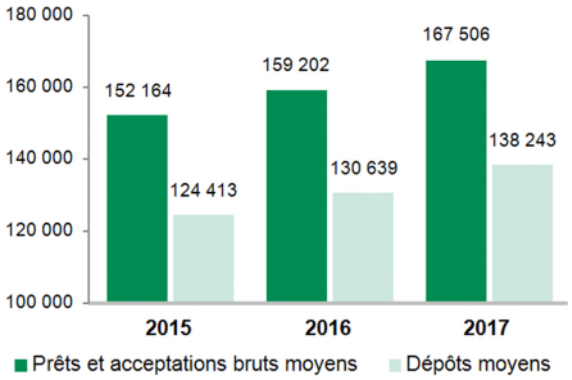
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Tableau 11 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016[1]	2015[1]
Revenu net d'intérêts	**3 916 $**	3 743 $	3 730 $
Autres revenus d'exploitation[2]	**2 035**	1 940	1 901
Revenus d'exploitation[2]	**5 951**	5 683	5 631
Revenus de placement[2]	**230**	360	386
Revenu total	**6 181**	6 043	6 017
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**345**	318	377
Frais autres que d'intérêts	**4 365**	4 281	4 215
Impôts sur les excédents	**363**	419	354
Excédents avant ristournes aux membres	**1 108**	1 025	1 071
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	**148**	105	113
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**960 $**	920 $	958 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**960 $**	918 $	957 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	2	1
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens[2]	**167 506 $**	159 202 $	152 164 $
Dépôts moyens[2]	**138 243**	130 639	124 413
Taux de dotation[2]	**0,21 %**	0,20 %	0,25 %
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**0,25**	0,33	0,34

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens
(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux membres de 1 108 M$,** en hausse de 83 M$, ou de 8,1 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Bonne performance du réseau des caisses, liée à la croissance des activités.
 - Croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.
 - Croissance des revenus de fusion et d'acquisition liés au marché des capitaux.

- **Revenus d'exploitation de 5 951 M$,** en hausse de 268 M$, ou de 4,7 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 173 M$ découlant principalement de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations, de 8,3 G$, depuis un an. En contrepartie, forte concurrence dans le marché qui exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt.
 - Autres revenus d'exploitation de 2 035 M$, en hausse de 95 M$, ou de 4,9 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des volumes d'affaires provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique.
 - Croissance des revenus liés au marché des capitaux.
 - Progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins conçus par les filiales, comme les fonds de placement.
 - En contrepartie, diminution des revenus liés aux dépôts en raison de changements dans la tarification.

- **Revenus de placement de 230 M$,** en baisse de 130 M$, ou de 36,1 %, provenant principalement des éléments suivants :
 - Baisse des revenus liés aux produits dérivés.
 - Gains sur disposition de valeurs mobilières plus importants en 2016.
 - En contrepartie, croissance des revenus de négociation liés au marché des capitaux.

- **Revenu total de 6 181 M$,** en hausse de 138 M$, ou de 2,3 %.

- **Dotation à la provision pour pertes sur créances de 345 M$,** en hausse de 27 M$, ou de 8,5 %. La provision avait connu une diminution importante en 2016, relativement à des raffinements méthodologiques appliqués au calcul de la provision collective. L'évolution favorable du risque lié au portefeuille a toutefois atténué cette hausse.

- **Frais autres que d'intérêts de 4 365 M$,** en hausse de 84 M$, ou de 2,0 %.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, ayant un effet sur les programmes de bonification.
 - En contrepartie, effet favorable des initiatives de productivité mise en place.

2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution est une des grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière dédiés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 75 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités en **assurance de personnes** regroupent des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et aux groupes par l'entremise de régimes collectifs. Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

Les activités en **épargne et placements** incluent différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises; elles comprennent aussi des régimes d'épargne-retraite collective s'adressant aux employés d'entreprises, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Cette vaste gamme de solutions de placement leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins, que ce soit pour préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.

Les activités de **courtage en valeurs mobilières** comprennent quant à elles la distribution de tous les types de placement, y compris les titres liés aux marchés boursiers. Elle est offerte en deux modèles distincts : avec les services judicieux et personnalisés d'un conseiller en placement (courtage de plein exercice) ou par courtage en ligne pour les investisseurs avertis qui souhaitent transiger de façon autonome.

Les activités de **gestion privée** se définissent par une offre intégrée et évolutive particulièrement destinée à la clientèle fortunée. L'accompagnement personnalisé par les gestionnaires privés inclut plusieurs volets, comme la planification financière, l'optimisation fiscale et philanthropique, la gestion de portefeuilles, etc.

Finalement, les activités de **gestion d'actifs institutionnels** réfèrent à un groupe d'experts en placement spécialisés dans la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle pour leur offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

Nouvelles offres qui se démarquent pour répondre toujours mieux aux besoins évolutifs des membres et clients du Mouvement Desjardins :

- Assurance individuelle : **Nouvelle assurance vie avec participation** offrant une protection d'assurance vie avec un volet d'investissement fiscalement avantageux et pouvant aussi donner droit à des versements sous forme de participations.
- Assurance collective :
 - Innovation au Canada : Un **programme d'amélioration de la qualité du sommeil et de la productivité des employés** offrant trois angles d'intervention : la sensibilisation, le dépistage et le diagnostic.
 - Avec **Epsylio,** le Mouvement Desjardins devient le premier assureur à recourir à l'intelligence artificielle pour offrir un soutien personnalisé aux clients qui ne se sentent pas prêts à faire appel au Programme d'aide aux employés 360°.
- Épargne et placements :
 - Le Mouvement Desjardins lance ses propres **Fonds négociés en bourse en revenu fixe et actions ordinaires mondiales,** dont l'objectif est de diminuer le risque de pertes lors de baisses du marché et de profiter de hausses lors de reprises.
 - **Nouveaux Fonds SociéTerre Actions canadiennes.**
 - **Placements garantis liés aux marchés** : Le Mouvement Desjardins occupe le premier rang canadien (33 % de part de marché) des produits à capital garanti avec ce produit très populaire puisqu'il offre le potentiel de croissance des marchés boursiers tout en protégeant le capital investi.
 - **Assistant en ligne en épargne et placements** : Un outil complémentaire aux services des conseillers en placement pour accompagner les investisseurs qui souhaitent transiger de façon autonome.
 - **Annonce de la création de Patrimoine Aviso** : Le Mouvement Desjardins unit ses forces à celles des centrales provinciales de *credit unions* et du Groupe CUMIS pour créer l'une des plus importantes sociétés de gestion de patrimoine au Canada. C'est le regroupement de leurs filiales Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. qui donnera naissance à Patrimoine Aviso au cours du premier semestre de 2018, la transaction étant sujette à l'obtention des approbations réglementaires et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.
- Épargne-retraite collective : **Capsules vidéo innovantes d'éducation en ligne** offertes sur le site sécurisé des participants aux régimes en épargne-retraite collective Desjardins. Cette première dans l'industrie intègre à la vidéo les données du participant et ce scénario personnalisé l'accompagne encore mieux vers l'atteinte de ses objectifs de retraite.
- Courtage en ligne de valeurs mobilières : **Nouvelle plateforme transactionnelle personnalisable** qui est aussi plus agile et plus robuste pour offrir aux investisseurs actifs certains avantages uniques dont une interface et un outil d'aide en ligne en français.
- Gestion privée Desjardins : Lancement d'un **nouveau fonds privé** avec Gestion Desjardins Capital inc. pour soutenir la croissance des entreprises de tout le Québec.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et d'assurer leur sécurité financière.

Les avoirs financiers détenus par les ménages canadiens dans les différents produits d'épargne et de placements (gestion de patrimoine) représentaient 4 135 G$, à la fin de 2016. Cet actif a connu une croissance annuelle composée de 7,9 % au cours des cinq dernières années et de 9,7 % au cours de la dernière année.

La gestion de patrimoine fait partie de tous les grands groupes bancaires ainsi que des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Elle assure la conception et la distribution de produits et services financiers diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale de nos clientèles incluant celles des aisés et des fortunés, dont les besoins sont particuliers et les attentes, élevées. Les grands acteurs de l'industrie rivalisent d'ingéniosité afin de conquérir ces clientèles et de les fidéliser.

Dans ce contexte de besoins élevés et complexes, le conseiller financier occupe toujours une place prépondérante quant à la pertinence de l'information, à la vente et au suivi relationnel. Néanmoins, l'industrie répond de façon proactive au désir d'autonomie de certains clients en diversifiant les modes d'accès à ses services au moyen d'interfaces virtuelles et mobiles. C'est un défi important pour les prochaines années et c'est pourquoi de plus en plus de concurrents développent des offres numériques tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Selon les données de 2016, plus de 150 assureurs de personnes, dont 37 de propriété étrangère, mènent des activités au Canada. Cinq d'entre eux détenaient 78,9 % du marché canadien, ce qui illustre bien le degré élevé de consolidation de cette industrie. Celle-ci joue un important rôle stabilisateur sur le marché des capitaux, même dans une conjoncture difficile, étant donné sa forte présence en tant que fournisseur régulier de capital à long terme aux entreprises et aux gouvernements. Cette industrie a progressé à un rythme de 4,2 % depuis cinq ans et a enregistré en 2016 un revenu de primes de plus de 106 G$ grâce à l'assurance vie, à l'assurance santé et aux rentes.

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie demeure un leader au Québec et se classe au cinquième rang au Canada avec 4,3 G$ de primes souscrites. Selon les données de 2016, 22 millions de Canadiens protègent la sécurité financière de leur famille en souscrivant une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente un montant d'assurance en vigueur totalisant 4,5 billions de dollars. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a par ailleurs versé des prestations se chiffrant à 88 G$.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2018

Les stratégies et priorités pour 2018 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes vise l'excellence de sa relation avec les membres et clients ainsi que de ses activités. Ce secteur occupe une place privilégiée au cœur de la vie des personnes, des groupes et des entreprises grâce à son offre distinctive d'assurance vie, d'assurance santé, d'épargne et de placements ainsi que de courtage en valeurs mobilières. Pour maintenir la position dominante du Mouvement, les priorités de 2018 du secteur visent à accentuer le virage vers une culture centrée sur le membre et le client en réduisant les irritants soulevés par ceux-ci. Pour y arriver, ce secteur entend optimiser ses gammes de produits, automatiser davantage ses processus et accélérer son virage numérique. Ces gains d'efficacité lui permettront de servir toujours mieux les membres et clients, ce qui constitue sa raison d'être.

Une autre priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes est de contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins. Concrètement, il poursuivra ainsi ses initiatives en matière d'éducation financière sur l'épargne et la retraite ainsi que ses activités pour promouvoir la gestion de la santé et de la sécurité financière. Des actions complémentaires visent pour leur part à maintenir son leadership en matière d'investissement responsable au Canada, ce qui favorisera le développement d'une économie durable et responsable.

Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins est la troisième priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Des actions visent donc à maximiser les synergies au sein du Mouvement, par exemple en exploitant le plein potentiel de développement des affaires, particulièrement en Ontario, et en élargissant l'accessibilité de l'offre de produits dans tous les réseaux de distribution du Mouvement Desjardins et les réseaux externes.

En résumé, les trois grandes priorités du secteur sont les suivantes :

- Viser l'excellence de sa relation avec les membres et clients ainsi que de ses activités.
- Contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins.
- Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins.

Pour mener à bien les actions combinées de ces trois priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Tableau 12 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

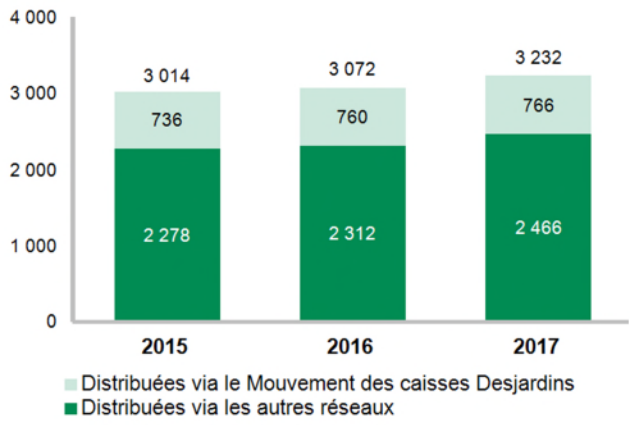
(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Revenu net d'intérêts	**1 $**	- $	- $
Primes nettes	**4 406**	4 204	4 057
Autres revenus d'exploitation[1]	**1 514**	1 386	1 263
Revenus d'exploitation[1]	**5 921**	5 590	5 320
Revenus de placement[1]	**1 406**	795	942
Revenu total	**7 327**	6 385	6 262
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**4**	-	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**4 233**	3 609	3 524
Frais autres que d'intérêts	**2 329**	2 208	2 104
Impôts sur les excédents	**149**	107	131
Excédents nets de l'exercice	**612 $**	461 $	503 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**610 $**	440 $	392 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	21	111
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	**8 755 $**	8 465 $	7 256 $
Ventes d'assurance	**523**	471	451
Primes d'assurance collective	**3 232**	3 072	3 014
Primes d'assurance individuelle	**836**	796	746
Primes de rentes	**338**	336	297
Encaissements liés aux fonds distincts	**1 840**	2 811	1 705

[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

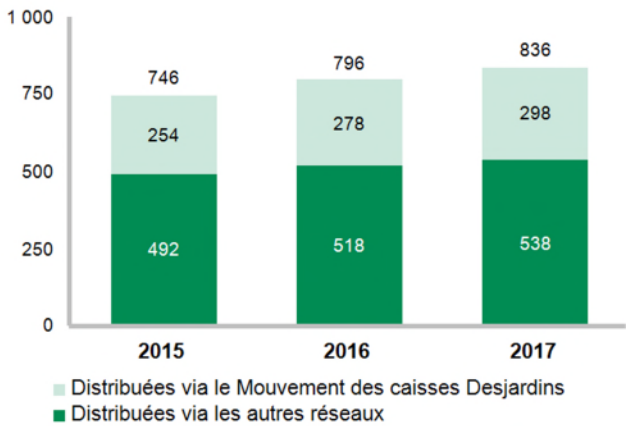
Tableau 13 – Frais attribuables aux titulaires de police
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Prestations d'assurance et de rentes	**3 037 $**	2 904 $	2 889 $
Variation des provisions techniques	**984**	559	477
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	**212**	146	158
Total	**4 233 $**	3 609 $	3 524 $

Primes d'assurance collective par réseaux de distribution
(en M$)



Primes d'assurance individuelle par réseaux de distribution
(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 612 M$,** en hausse de 151 M$, ou de 32,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Bonne performance des placements.
 - Ajustements favorables aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, expérience technique moins favorable en 2017.

- **Revenus d'exploitation de 5 921 M$,** en hausse de 331 M$, ou de 5,9 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des primes de 202 M$, dont 160 M$ provenant de l'assurance collective et 40 M$ de l'assurance individuelle.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 514 M$, en hausse de 128 M$, ou de 9,2 %.
 - Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.

- **Revenus de placement de 1 406 M$,** en augmentation de 611 M$, ou de 76,9 %.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - En contrepartie, variation des provisions techniques entrainant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, d'actions et des produits dérivés.
 - Gains sur dispositions de placements supérieurs en 2017.

- **Revenu total de 7 327 M$,** en augmentation de 942 M$, ou de 14,8 %.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 4 233 M$,** en hausse de 624 M$, ou de 17,3 %.
 - Augmentation de 425 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - Les provisions techniques incluent également l'effet favorable des ajustements aux hypothèses actuarielles ainsi que l'effet moins favorable de l'expérience technique.
 - Hausse des prestations liée à la croissance des activités.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 329 M$,** en hausse de 121 M$, ou de 5,5 %, en raison principalement de l'augmentation des charges liées aux actifs sous gestion limitée par une gestion efficace des dépenses dans un contexte de croissance des activités.

2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises.

Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences de l'extérieur du Québec distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Dans le cadre de son plan d'intégration des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins amorcera le 1er mai 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019, la transition de la bannière State Farm vers la bannière Desjardins Assurances. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies.

Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company. Rappelons également la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances conclue le 1er janvier 2017. Des informations supplémentaires concernant ces transactions sont présentées à la section « Incidence de la vente de filiales », à la page 31.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 75 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile,** y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance de biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises. Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Poursuite de la simplification, de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - Le client étant au cœur de ses préoccupations, le secteur Assurance de dommages a introduit une **protection contre les inondations à l'échelle nationale** en mars dernier, bonifiant ainsi sa gamme de protections contre les dommages causés par l'eau.
 - Le secteur Assurance de dommages continue de faire évoluer son offre mobile, qui propose plus d'avantages à ses assurés avec les **programmes Ajusto et Alerte,** des programmes maintenant disponibles dans les nouvelles applications Desjardins Assurances Auto-habitation, La Personnelle ou State Farm. Alerte est un tout nouveau programme pancanadien de prévention des dommages liés à l'eau en assurance habitation utilisant un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau. Pour sa part, le programme télématique Ajusto, qui offre une rétroaction personnalisée en fonction de la façon dont les utilisateurs conduisent, continue de générer de meilleurs comportements routiers depuis son lancement en 2013 selon les résultats d'un récent sondage auprès d'adhérents.
 - Le secteur Assurance de dommages poursuit sa **transformation numérique** avec notamment les nouvelles soumissions rapides pour les propriétaires de condo et les locataires et le déploiement de l'achat en ligne en assurance auto pour Desjardins Assurances.
- L'**intégration des activités canadiennes de State Farm** progresse toujours selon le plan et doit se terminer majoritairement en 2018.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** pour l'assurance des entreprises pour les agents exclusifs en Ontario, dans l'Atlantique et dans l'Ouest (OAO).

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2016, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 49 G$, dont 63 % pour l'assurance des particuliers et 37 % pour l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers détiennent 63 % des parts de marché, par rapport à 27 % pour les assureurs directs et à 11 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs sur le marché des particuliers continuent de gagner des parts de marché importantes et occupent maintenant 64 % du marché, comparativement à 34 % pour les courtiers et à 2 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,4 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que d'autres facteurs liés aux différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité des consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux numériques, en complément aux canaux traditionnels, influencent les habitudes des clients alors qu'une majorité d'entre eux tendent à utiliser une variété de canaux pour interagir avec leur assureur.

L'ensemble de l'industrie de l'assurance automobile au Canada est désormais confronté à des défis de rentabilité, résultat d'une forte augmentation des réclamations. Cette augmentation reflète notamment le coût des nouvelles technologies intégrées dans les véhicules, l'augmentation des distractions au volant et, considérant que de nombreuses pièces de rechange sont construites aux États-Unis, le taux de change américain. Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins est proactif face à ces défis et a mis en œuvre un plan d'action pour optimiser dans un monde en changement sa rentabilité dans ce contexte difficile.

Par ailleurs, la concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2016, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 69 % du marché, soit une hausse de 5 % depuis 2012. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs et distributeurs qui exercent une pression supplémentaire sur les concurrents de moindre taille.

La saison des inondations 2017 a été particulièrement marquante pour l'industrie de l'assurance cette année. En effet, les inondations printanières de 2017 ont causé des dommages assurés de plus de 223 M$ en Ontario et au Québec selon la firme Catastrophe Indices and Quantification Inc. (CatIQ). Pour Desjardins Groupe d'assurances générales, plus de 7 000 réclamations ont été signalées au Québec et en Ontario entre avril et mai 2017. Desjardins Assurances a introduit une protection inondations dans tout le Canada en mars, bonifiant ainsi sa gamme de protections contre les dommages causés par l'eau et réaffirmant sa bienveillance en tant qu'assureur de dommages.

Alors que l'industrie canadienne évolue à un rythme sans précédent, la concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts de manière simultanée. Le marché canadien continuera d'évoluer rapidement comme ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. La création de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données fait l'objet d'investissements importants. En effet, l'analyse des données représentera un levier important pour l'ensemble des secteurs et sera facilitée par l'intelligence artificielle. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter et à simplifier leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec eux de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet). Ces assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie du partage. Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et clients, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en ce qui a trait à l'accès au marché, à la segmentation des risques et à la gestion des réclamations. Au 31 décembre 2016, le secteur Assurance de dommages occupait le troisième rang en assurance de dommages au Canada et le deuxième rang sur le marché des particuliers.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2018

Les stratégies et priorités pour 2018 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. En 2018, le secteur Assurance de dommages concentrera ses efforts sur l'amélioration de l'expérience membre et client, sur le virage et la transformation numériques et sur la mise en œuvre des initiatives déjà engagée.

Ainsi, en 2018, le secteur poursuivra les efforts amorcés pour être reconnu comme un chef de file canadien de l'expérience membre et client. L'amélioration de celle-ci passera en particulier par l'accélération de la simplification et de la bienveillance déjà entamées, en optimisant la performance de sa chaîne de valeur et en adaptant ses pratiques d'affaires dans l'intérêt des membres et clients.

Par ailleurs, afin d'affirmer la distinction coopérative du Mouvement, le secteur entend poursuivre la modernisation de son modèle d'assurance pour augmenter les interactions à valeur ajoutée en misant sur l'analytique et la transformation numérique.

Le secteur continuera également d'exploiter les forces du grand groupe coopératif dont il fait partie. Au Québec, il entend continuer de croître en maximisant les synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement et en accélérant le virage vers la caissassurance. À l'extérieur du Québec, il consacrera des efforts au réseau d'agents exclusifs en complétant l'intégration des activités canadiennes de State Farm avec les autres entités du Mouvement, et verra à en développer le plein potentiel.

En bref, les priorités clés du secteur pour 2018 sont les suivantes :

- Améliorer l'expérience vécue par les membres et clients.
- Poursuivre la transformation numérique.
- Bien exécuter les différents projets en cours.

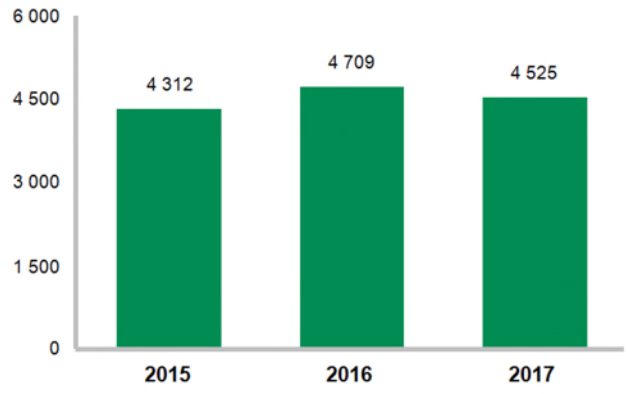
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

Tableau 14 – Assurance de dommages – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

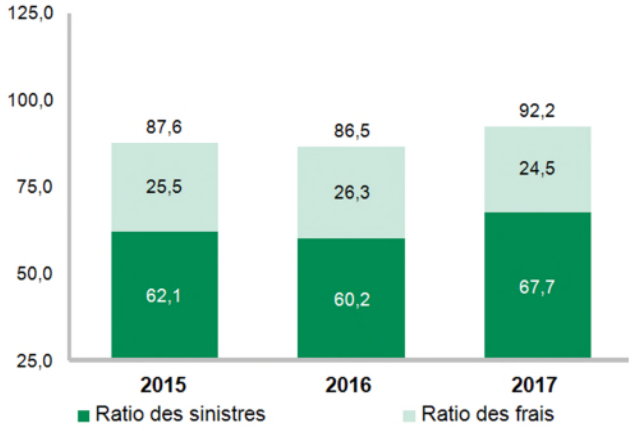
(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016	2015
Revenu net d'intérêts	**1 $**	1 $	1 $
Primes nettes	**3 896**	3 207	3 113
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**78**	(55)	104
Revenus d'exploitation[1]	**3 975**	3 153	3 218
Revenus de placement[1]	**214**	206	228
Revenu total	**4 189**	3 359	3 446
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 555**	1 838	1 922
Frais autres que d'intérêts	**1 099**	1 132	1 070
Impôts sur les excédents	**89**	93	94
Excédents nets de l'exercice	**446 $**	296 $	360 $
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain net des frais liés à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[2]	**(241)**	-	-
Gain et frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm[3]	**32**	33	(22)
Excédents nets rajustés de l'exercice[1]	**237 $**	329 $	338 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**405 $**	245 $	303 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**41**	51	57
Indicateurs			
Primes brutes souscrites[4]	**4 525 $**	4 709 $	4 312 $
Ratio des sinistres[1]	**67,7 %**	60,2 %	62,1 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours[1]	**80,1**	75,8	73,7
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs[1]	**2,6**	4,6	0,1
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures[1]	**(15,0)**	(20,2)	(11,7)
Ratio des frais[1]	**24,5**	26,3	25,5
Ratio combiné[1]	**92,2**	86,5	87,6

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(2) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.
(3) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés du Mouvement Desjardins avant ristournes aux membres est lié à un montant provenant du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.
(4) Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

Primes brutes souscrites
(en M$)



Ratio combiné
(en % des primes nettes acquises)



COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents de 446 M$,** en hausse de 150 M$, ou de 50,7 %, y compris un gain de 241 M$ net des frais et après impôts sur la vente de filiales.

- **Excédents nets rajustés de 237 M$,** en baisse de 92 M$, ou de 28,0 %. Cette diminution est principalement attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle de 2016 et à l'évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure à 2016.

- **Revenus d'exploitation de 3 975 M$,** en hausse de 822 M$, ou de 26,1 %.

- **Primes nettes de 3 896 M$,** en hausse de 689 M$, ou de 21,5 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse de 660 M$ attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation de 168 M$ attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.

- **Autres revenus d'exploitation de 78 M$,** en hausse de 133 M$, en raison principalement du gain lié à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.
 Cette augmentation a été en partie compensée par les éléments suivants :
 - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc.
 - Augmentation plus importante qu'en 2016 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

- **Revenus de placement de 214 M$,** en hausse de 8 M$, ou de 3,9 %. Cette augmentation provient essentiellement des gains nets sur dispositions d'actions ordinaires qui ont été plus élevés que ceux enregistrés en 2016.
 Cette hausse a été en partie compensée par les éléments suivants :
 - Résultats favorables moins importants sur les instruments financiers dérivés que ceux constatés en 2016.
 - Diminution de la juste valeur des obligations découlant de la hausse des taux d'intérêt observée sur les marchés supérieure à celle constatée en 2016. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

- **Revenu total de 4 189 M$,** en hausse de 830 M$, ou de 24,7 %.

- **Charges de sinistres de 2 555 M$,** en hausse de 717 M$, ou de 39,0 %.
 - Hausse principalement attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 67,7 % pour l'exercice 2017, alors qu'il était de 60,2 % en 2016.
 - Hausse du ratio attribuable, en partie, par une évolution favorable moins importante qu'en 2016 des sinistres des années antérieures, (15,0) % comparativement à (20,2) %, principalement sur les sinistres repris de State Farm au 1er janvier 2015 en assurance automobile moins importante qu'en 2016.
 - Augmentation du ratio également attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée en 2016 (80,1 % comparativement à 75,8 %), principalement en assurance automobile dans tous les marchés géographiques.
 - En contrepartie, incidence des catastrophes et des événements majeurs moins importante comparativement à 2016, où deux catastrophes causées par de la grêle et des feux de forêt à Fort McMurray étaient survenus en Alberta.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 099 M$,** en baisse de 33 M$, ou de 2,9 %. Cette diminution est principalement causée par les éléments suivants :
 - Baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de la vente des activités d'assurance pour les animaux de compagnie de Western Financial, Compagnie d'assurances conclue le 1er janvier 2017.
 - En contrepartie, hausse des frais résultant, en partie, de l'effet du traité de réassurance mentionné précédemment sur les charges couvertes par celui-ci.

2.3.4 Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement et les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique. Les activités du Fonds de sécurité Desjardins et de services partagés offertes par la Fédération, auparavant présentées dans la rubrique Autres, se retrouvent dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2017.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, il présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents.

Tableau 15 – Rubrique Autres
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Activités de trésorerie	**113 $**	110 $	111 $
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	**(4)**	(44)	31
Autres[2]	**(124)**	(76)	(117)
Excédents (déficit) nets de l'exercice	**(15)$**	(10)$	25 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**(15)$**	(12)$	22 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	2	3

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Incluent les activités des fonctions de soutien, les revenus liés aux billets à terme adossés à des actifs, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE AUTRES

- **Déficit net de 15 M$,** comparativement à un déficit net de 10 M$ en 2016.

- **Activités de trésorerie de 113 M$,** en légère hausse par rapport à 2016.
 - Croissance des revenus générés par les activités de négociation.
 - En contrepartie, effet défavorable des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.

- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture en déficit de 4 M$,** comparativement à un déficit de 44 M$ en 2016.
 - Fluctuation moins défavorable de la juste valeur des swaps en 2017 comparativement à 2016, étant donné l'effet de la hausse des taux d'intérêt en 2017.
 - Augmentation de l'amortissement lié aux cessations de couvertures, effet favorable par rapport à 2016.

- **Autres activités en déficit de 124 M$,** comparativement à un déficit de 76 M$ en 2016.
 - Autres activités marquées, en 2017 et en 2016, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices. Ceci permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Par ailleurs, certains actifs technologiques ont été radiés en 2017.
 - Charge d'impôt de 2016 atténuée par un recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur le capital social, ce qui n'était pas le cas en 2017. Cet effet est contrebalancé dans le secteur Particuliers et Entreprises.
 - Baisse des revenus générés par les activités des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dont la quasi-totalité a fait l'objet d'un règlement depuis janvier 2017. Ces activités avaient généré des excédents de 10 M$ en 2016.
 - En contrepartie, frais liés à des indemnités de départ engagés en 2016, à la suite des changements à la haute direction du Mouvement Desjardins.

2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 16 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2017				2016			
	T4	T3	T2	T1	T4[1]	T3[1]	T2[1]	T1[1]
Revenu net d'intérêts	**1 125 $**	1 136 $	1 087 $	1 057 $	1 087 $	1 071 $	1 061 $	1 054 $
Primes nettes	**2 009**	1 982	2 076	1 982	1 834	1 873	1 740	1 721
Autres revenus d'exploitation[2]								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**107**	109	122	120	123	128	119	118
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**180**	154	154	172	150	139	136	149
Services de courtage et de fonds de placement	**261**	241	307	278	282	278	286	260
Honoraires de gestion et de services de garde	**117**	104	106	101	102	94	92	88
Revenus de change	**22**	16	20	19	12	20	22	16
Autres	**(100)**	295	28	26	(42)	(42)	46	65
Revenus d'exploitation[2]	**3 721**	4 037	3 900	3 755	3 548	3 561	3 502	3 471
Revenus (pertes) de placement[2]								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**786**	(484)	476	301	(1 242)	385	878	512
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**82**	65	181	80	111	99	99	79
Revenus nets sur les autres placements	**36**	57	54	54	49	49	50	50
	904	(362)	711	435	(1 082)	533	1 027	641
Revenu total	**4 625**	3 675	4 611	4 190	2 466	4 094	4 529	4 112
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**89**	92	76	92	55	98	75	91
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 042**	1 000	1 922	1 753	(104)	1 727	2 065	1 758
Frais autres que d'intérêts	**1 938**	1 685	1 878	1 847	1 871	1 706	1 854	1 773
Impôts sur les excédents	**127**	140	154	115	135	109	108	108
Excédents avant ristournes aux membres	**429**	758	581	383	509	454	427	382
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	**49**	44	29	26	42	25	16	22
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	**380 $**	714 $	552 $	357 $	467 $	429 $	411 $	360 $
dont :								
Part revenant au Groupe	**371 $**	699 $	538 $	352 $	443 $	419 $	390 $	339 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**9**	15	14	5	24	10	21	21
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	**286 $**	304 $	272 $	246 $	258 $	284 $	251 $	232 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**159**	121	189	143	114	126	124	97
Assurance de dommages	**48**	318	98	(18)	182	26	49	39
Autres	**(64)**	15	22	12	(45)	18	3	14
	429 $	758 $	581 $	383 $	509 $	454 $	427 $	382 $
Total de l'actif	**275 095 $**	276 310 $	271 983 $	267 935 $	258 367 $	260 157 $	260 711 $	255 137 $
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres[2]	**7,0 %**	12,6 %	9,9 %	6,8 %	8,8 %	8,3 %	7,8 %	7,1 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	**18,0**	17,8	17,1	17,2	17,3	16,3	15,9	15,8
Ratio du total des fonds propres	**18,4**	18,2	17,5	17,6	17,9	16,9	16,6	16,9

[1] Les données des périodes précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

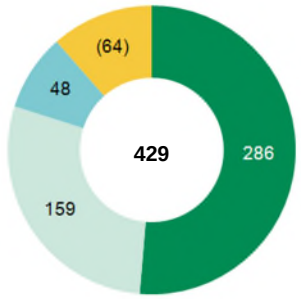
RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 429 M$, en baisse de 80 M$, ou de 15,7 %, par rapport à la même période en 2016.

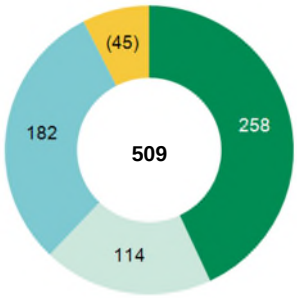
Contribution des secteurs aux excédents

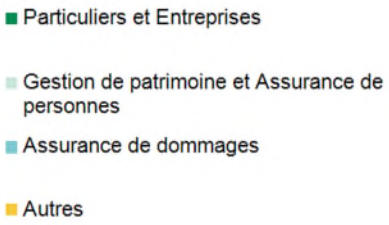
- Particuliers et Entreprises : **apport de 286 M$,** en hausse de 28 M$ par rapport à la même période en 2016, en raison principalement de la croissance des activités du réseau des caisses.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 159 M$,** en hausse de 45 M$ par rapport à la même période en 2016. Cette hausse est principalement attribuable aux ajustements favorables aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires.
- Assurance de dommages : **apport de 48 M$,** en baisse de 134 M$ par rapport à la même période en 2016. Cette diminution provient essentiellement des éléments suivants :
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante qu'au trimestre correspondant de 2016, où celle-ci avait été très favorable.
 - Sinistralité de l'année en cours supérieure à celle du trimestre correspondant de 2016.
 - Hausse des frais autres que d'intérêts causée en bonne partie par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Excédents avant ristournes aux membres 2017
(en M$)



Excédents avant ristournes aux membres 2016
(en M$)





- **Rendement des capitaux propres de 7,0 %,** par rapport à 8,8 % au quatrième trimestre de 2016.

- **Revenus d'exploitation de 3 721 M$,** en hausse de 173 M$, ou de 4,9 %.

- **Revenu net d'intérêts de 1 125 M$,** en hausse de 38 M$, ou de 3,5 %. Cette augmentation provient principalement de la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 11,5 G$, ou de 6,9 %, depuis un an. Toutefois, le contexte de marché hautement concurrentiel exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt.

- **Primes nettes de 2 009 M$,** en hausse de 175 M$, ou de 9,5 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** primes nettes d'assurance et de rentes de 1 088 M$, en hausse de 10 M$, ou de 0,9 %, par rapport à la même période en 2016.
 - Hausse des primes d'assurances de 51 M$.
 - Croissance de 41 M$ provenant de l'assurance collective et de 10 M$ pour l'assurance individuelle.
 - Diminution des primes de rentes de 41 M$.

 - **Secteur Assurance de dommages :** primes nettes de 983 M$, en hausse de 167 M$, ou de 20,5 %, par rapport à la même période en 2016.
 - Hausse de 168 M$ attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.

- **Autres revenus d'exploitation de 587 M$,** en baisse de 40 M$, ou de 6,4 %. Cette diminution provient principalement des éléments suivants :
 - Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Baisse des revenus provenant des filiales vendues en 2017, comme présenté à la section « Incidence de la vente de filiales ».
 - Diminution des revenus liés aux dépôts en raison de changements dans la tarification.
 - En contrepartie, progression des revenus liés aux actifs sous gestion et des revenus liés à la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.

- **Revenus de placement de 904 M$,** en hausse de 1 986 M$.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, d'actions et des produits dérivés.
 - Augmentation de la juste valeur des obligations du secteur Assurance de dommages découlant d'une légère baisse des taux d'intérêt à long terme observée sur les marchés, alors qu'une augmentation avait été constatée au quatrième trimestre de 2016.
 - Variation de la valeur des obligations compensée par une augmentation similaire des charges de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Variation favorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés, y compris ceux associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement.
 - En contrepartie, gains sur dispositions de placements inférieurs au quatrième trimestre de 2017 par rapport au trimestre correspondant de 2016.

- **Revenu total de 4 625 M$,** en hausse de 2 159 M$, ou de 87,6 %.

- **Dotation à la provision pour pertes sur créances de 89 M$,** en hausse de 34 M$, ou de 61,8 %.
 - Recouvrement de la provision collective au quatrième trimestre de 2016 attribuable, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.
 - Ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, de 0,25 % au 31 décembre 2017, en baisse par rapport à celui de 0,32 % au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique a contribué à la baisse du volume de prêts douteux brut.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 2 042 M$,** en hausse de 2 146 M$.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charges de 1 513 M$, en hausse de 1 791 M$ par rapport à la même période en 2016. Cette variation est expliquée principalement par une augmentation de 1 725 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.

 - **Secteur Assurance de dommages :** charges de sinistres de 599 M$, en hausse de 424 M$ par rapport à la même période en 2016. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante qu'au trimestre correspondant de 2016, essentiellement en assurance automobile.
 - Sinistralité de l'année en cours supérieure au trimestre correspondant de 2016.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 59,9 % pour le quatrième trimestre de 2017, alors qu'il était de 37,8 % au trimestre correspondant de 2016.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile moins importante qu'au trimestre correspondant de 2016.
 - Sinistralité de l'année en cours défavorable par rapport au quatrième trimestre de 2016, principalement en assurance automobile et de biens.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 938 M$,** en hausse de 67 M$ ou de 3,6 %, par rapport à 2016.
 - Hausse causée en bonne partie par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ainsi que par la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et d'actifs sous gestion.
 - Hausse des frais provenant également des achats de matériel informatique et de radiations d'actifs incorporels.

 Cette augmentation a été contrebalancée en partie par les éléments suivants :
 - Mise en place d'initiatives de productivité, notamment en ce qui a trait à la masse salariale ayant permis de limiter la croissance des frais.
 - Baisse des frais autres que d'intérêts à la suite de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.

- **Indice de productivité à 75,0 % pour le quatrième trimestre de 2017,** comparativement à 72,8 % pour la même période en 2016. Les excédents du quatrième trimestre de 2017 ont connu une croissance stable des activités, combinée à une hausse plus importante des frais autres que d'intérêts, comme expliqué précédemment. Ces éléments ont causé la détérioration de l'indice de productivité pour le quatrième trimestre de 2017.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance anticipée du PIB réel canadien de 2,9 % en 2017, par rapport à un rythme de 1,4 % enregistré en 2016, et de 2,9 % par rapport à 1,4 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins ont profité d'un PIB en croissance. L'évolution de la sinistralité et des hypothèses actuarielles peut également causer des variations importantes entre les trimestres. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt, qui s'est poursuivi en 2016 et en 2017. Par contre, au troisième trimestre de 2017, il y a eu deux augmentations des taux directeurs canadiens à la suite d'un resserrement monétaire.

Excédents combinés

- Tendance des excédents avant ristournes aux membres principalement affectée par la fluctuation de la sinistralité d'un trimestre à l'autre et par l'apport du réseau des caisses qui poursuit sa croissance.
- Bonne performance des placements dans le secteur Gestion de patrimoine et assurance de personnes ayant contribué aux excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2017.
- Quatrième trimestre de 2017 marqué par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
- Résultats du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain de 249 M$ net des frais et après impôts, lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.
- Excédents du quatrième trimestre de 2016 marqués par une évolution très favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile.
- Résultats du deuxième et troisième trimestre de 2016 affectés par une sinistralité plus importante, principalement, en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. La sinistralité a également été plus importante en assurance de biens au troisième trimestre de 2016 en raison d'événements majeurs ainsi que d'une catastrophe causée par de la grêle en Alberta.

Résultats combinés

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse pour les trimestres de 2017, comparativement à ceux de 2016, à l'exception du quatrième trimestre de 2017.**
 - Croissance des activités ayant permis au Mouvement Desjardins de faire progresser les revenus d'exploitation, notamment les revenus de primes.
 - Augmentation des primes nettes qui s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Croissance des activités de crédit et de financement au point de vente ainsi que des revenus liés aux actifs sous gestion.
 - Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au quatrième trimestre de 2017 ayant affecté à la baisse les revenus d'exploitation.
 - Revenus d'exploitation du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.

- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.** En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- **Dotation à la provision pour pertes sur créances – relativement stable lorsque l'on compare les trimestres de 2017 par rapport à ceux de 2016.**
 - Recouvrement de la provision collective au quatrième trimestre de 2016 attribuable, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière.
 - Ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère baisse au cours des huit derniers trimestres. Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Trimestres de 2017 marqués par une hausse des sinistres qui provient de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Résultats du quatrième trimestre de 2017 marqués par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, dont l'incidence a été particulièrement importante au quatrième trimestre de 2016 et au troisième trimestre de 2017, et par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages.
 - Quatrième trimestre de 2016 marqué par l'évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile et par le renforcement des provisions techniques dû à des changements d'hypothèses.
 - Résultats du deuxième et troisième trimestre de 2016 affectés par une sinistralité plus importante, principalement, en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. La sinistralité a également été plus importante en assurance de biens au troisième trimestre de 2016 en raison d'événements majeurs ainsi que d'une catastrophe causée par de la grêle en Alberta.

- **Frais autres que d'intérêts – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2017 à ceux de 2016.**
 - Hausse principalement attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm sur les charges couvertes par celui-ci ainsi qu'à la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et des actifs sous gestion.
 - Mise en place d'initiatives de productivité, notamment en ce qui a trait à la masse salariale, ayant permis de limiter la hausse des frais autres que d'intérêts.
 - Vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017, réduisant les frais autres que d'intérêts pour les troisième et quatrième trimestres de 2017.
 - Vente de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017, diminuant les frais autres que d'intérêts pour les trimestres de 2017.

Excédents sectoriels

- **Excédents avant ristournes aux membres du secteur Particuliers et Entreprises ayant augmenté de façon constante au cours des huit derniers trimestres.**
 - Bonne performance du réseau des caisses, particulièrement au deuxième semestre de 2017.
 - Revenu net d'intérêts en progression, en raison de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations, et ce malgré la forte concurrence dans le marché, qui exerce toujours une pression sur les marges d'intérêt.
 - Croissance des affaires provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.
 - Croissance des activités liées au marché des capitaux.
 - Quatrième trimestre de 2016 marqué par une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances à la suite d'un recouvrement de la provision collective, due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette provision.

- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2017.
 - Excédents plus élevés du quatrième trimestre de 2017 majoritairement attribuables aux ajustements favorables des hypothèses actuarielles et compensés en partie par une détérioration de l'expérience technique.
 - Expérience technique plus favorable pour presque toutes les lignes d'affaires, ayant affecté positivement les excédents nets des deux premiers trimestres de 2017.
 - Bonne performance des placements, ayant aussi contribué aux excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2017.

- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ayant marqué chacun des trimestres.
 - Résultats du quatrième trimestre de 2017 marqués par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
 - Résultats du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain de 241 M$ net des frais et après impôts, lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.
 - Excédents du quatrième trimestre de 2016 marqués par une évolution très favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile.
 - Résultats du deuxième et troisième trimestre de 2016 affectés par une sinistralité plus importante, principalement, en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. La sinistralité a également été plus importante en assurance de biens au troisième trimestre de 2016 en raison d'événements majeurs ainsi que d'une catastrophe causée par de la grêle en Alberta.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 17 – Bilan combiné
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017		2016		2015	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**2 435 $**	**0,9 %**	1 876 $	0,7 %	1 716 $	0,7 %
Valeurs mobilières	**56 588**	**20,6**	53 285	20,6	51 987	21,0
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**8 674**	**3,2**	7 690	3,0	7 881	3,2
Prêts et acceptations nets	**177 521**	**64,4**	166 026	64,3	159 881	64,4
Actif net des fonds distincts	**13 379**	**4,9**	11 965	4,6	9 781	3,9
Instruments financiers dérivés	**3 206**	**1,2**	3 572	1,4	4 818	1,9
Autres actifs	**13 292**	**4,8**	13 953	5,4	12 064	4,9
Total de l'actif	**275 095 $**	**100,0 %**	258 367 $	100,0 %	248 128 $	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	**171 586 $**	**62,4 %**	160 546 $	62,2 %	156 574 $	63,0 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 112**	**3,3**	8 196	3,2	5 464	2,2
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**10 229**	**3,7**	10 323	4,0	10 383	4,2
Instruments financiers dérivés	**3 094**	**1,1**	2 057	0,8	1 689	0,7
Passifs des contrats d'assurance	**28 272**	**10,3**	27 493	10,6	26 734	10,8
Passif net des fonds distincts	**13 354**	**4,9**	11 957	4,6	9 776	3,9
Autres passifs	**13 287**	**4,8**	13 124	5,1	13 899	5,6
Obligations subordonnées	**1 388**	**0,5**	1 378	0,5	1 884	0,8
Capitaux propres	**24 773**	**9,0**	23 293	9,0	21 725	8,8
Total du passif et des capitaux propres	**275 095 $**	**100,0 %**	258 367 $	100,0 %	248 128 $	100,0 %

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2017, l'actif total du Mouvement Desjardins se chiffrait à 275,1 G$, en hausse de 16,7 G$, ou de 6,5 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une croissance de 10,2 G$, ou de 4,1 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des prêts et acceptations nets ainsi que des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2017, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières du Mouvement Desjardins se chiffrait à 2,4 G$, en hausse de 559 M$, ou de 29,8 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une augmentation de 160 M$, ou de 9,3 %, observée un an auparavant. Quant aux valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles totalisaient 65,3 G$, soit une croissance de 4,3 G$, ou de 7,0 %, pendant la même période, en regard d'une majoration de 1,1 G$, ou de 1,8 %, enregistrée au cours de 2016. Les activités de marché et de dépôts du Mouvement Desjardins sont à l'origine de cette augmentation.

PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 2017, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, s'élevait à 177,5 G$, en hausse de 11,5 G$, ou de 6,9 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une croissance de 6,1 G$, ou de 3,8 %, enregistrée un an plus tôt. Parmi les différentes catégories de crédit qu'il offre, les prêts hypothécaires résidentiels occupent une place très importante dans ses activités de financement. En effet, ils accaparaient 63,6 % de son portefeuille à la même date et étaient en grande partie responsables de sa croissance en 2017.

Tableau 18 – Prêts et acceptations

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**		2016		2015	
Hypothécaires résidentiels	**113 146 $**	**63,6 %**	106 695 $	64,1 %	102 323 $	63,8 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 044**	**13,5**	22 150	13,3	21 204	13,2
Aux entreprises et aux gouvernements	**40 769**	**22,9**	37 637	22,6	36 809	23,0
	177 959	**100,0 %**	166 482	100,0 %	160 336	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	**(438)**		(456)		(455)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	**177 521 $**		166 026 $		159 881 $	
Prêts garantis ou assurés[1]	**46 952 $**		45 373 $		44 817 $	
Prêts garantis ou assurés[1] en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	**26,4 %**		27,3 %		28,0 %	
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	**77,1**		77,4		77,0	

[1] Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Prêts hypothécaires résidentiels

Au 31 décembre 2017, l'encours des prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins totalisait 113,1 G$, en hausse de 6,5 G$, ou de 6,0 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une progression de 4,4 G$, ou de 4,3 %, observée à la fin de l'année précédente. La robustesse de l'activité domiciliaire au Québec et en Ontario, et ce tant dans le secteur de la construction neuve que dans celui de la revente de maisons existantes, n'est pas étrangère à la croissance soutenue que le Mouvement Desjardins a affichée dans ce domaine.

À la lumière du poids non négligeable de ses prêts hypothécaires résidentiels dans son portefeuille total de crédit, force est d'admettre que le Mouvement Desjardins se soucie depuis toujours des besoins de ses membres et de ses clients dans leur processus d'accession à la propriété. Il est donc un partenaire très actif. Qui plus est, son désir constant d'innover au fil des années s'est traduit par la mise en marché de produits de grande qualité et des plus diversifiés qui, combinés à son vaste réseau de distribution, lui ont permis de maintenir son statut de leader dans cette industrie, notamment au Québec, où sa part de marché était estimée à 36,1 % au 31 décembre 2017. Cette notoriété acquise au fil des années a fait de lui un acteur de premier plan dans ce domaine.

Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Au 31 décembre 2017, l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers s'élevait à 24,0 G$, en hausse de 1,9 M$, ou de 8,6 %, par rapport à une augmentation de 946 M$, ou de 4,5 %, enregistrée au 31 décembre 2016. Le Mouvement Desjardins a su profiter du renforcement de la demande d'emprunt des ménages, qui s'explique par la recrudescence de leurs dépenses en raison d'un contexte économique plus favorable. En effet, la bonne tenue du marché du travail au Québec et en Ontario, conjuguée à l'allégement du fardeau fiscal pour certaines familles, a redonné confiance aux consommateurs. Ce nouvel enthousiasme s'est donc répercuté positivement sur leurs achats, notamment en biens durables, par exemple leurs achats d'automobiles neuves ou usagées et ceux de meubles et d'appareils électroniques et ménagers.

Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers qui sont garantis ou assurés, notamment les prêts étudiants et les prêts liés au Programme Immigrants investisseurs, se chiffraient à 3 681 M$ au 31 décembre 2017, comparativement à un volume de 3 726 M$ enregistré au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, la part de marché du Mouvement Desjardins dans les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers était estimée à 22,4 %, stable sur une période de douze mois.

Prêts aux entreprises

Au 31 décembre 2017, les prêts aux entreprises atteignaient un encours de 39,0 G$, en hausse de 2,9 G$, ou de 8,1 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une progression de 1,4 G$, ou de 4,0 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Son portefeuille de crédit aux entreprises est composé principalement de prêts commerciaux et industriels, dont l'encours s'élevait à 31,7 G$ à la même date, avec un poids de 81,3 %. Ces derniers ont affiché une croissance de 2,4 G$, ou de 8,2 %, sur une base annuelle. L'amélioration du climat économique au Québec et en Ontario a favorisé un relèvement des dépenses des entreprises et, du même coup, de leur demande d'emprunt. Le Mouvement Desjardins a su accompagner au fil du temps de nombreuses entreprises dans leurs projets d'investissements, et ce en répondant efficacement à leurs besoins grandissants. Il est donc devenu un partenaire incontournable dans le milieu des affaires, notamment au Québec, comme en témoigne sa part de marché estimée à près de 20,0 % dans le financement commercial et industriel au Québec au terme de 2017.

Dans le cas du crédit agricole, qui correspond à l'autre composante des prêts aux entreprises dans le Mouvement Desjardins, son encours se chiffrait à 7,3 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 505 M$, ou de 7,4 %, depuis la fin de 2016, comparativement à une majoration de 328 M$, ou de 5,1 %, enregistrée à l'issue de l'année précédente. Le Mouvement Desjardins, avec une part de marché estimée à 39,3 % à la même date, est un leader au Québec dans ce domaine.

Prêts aux gouvernements

L'encours des prêts aux gouvernements, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, principalement ceux qui sont octroyés à des administrations municipales, s'élevait à 1,8 G$ au 31 décembre 2017, soit une hausse annuelle de 215 M$, ou de 13,7 %, comparativement à une diminution de 544 M$, ou de 25,7 %, enregistrée au 31 décembre 2016. En raison du volume important de ces prêts sous forme de marges de crédit, il est possible d'observer au gré des besoins de financement des gouvernements des variations importantes des encours.

Qualité du crédit

Au 31 décembre 2017, le Mouvement Desjardins continuait de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, l'encours de ses prêts douteux bruts s'établissait à 442 M$, en baisse de 90 M$, ou de 16,9 %, depuis la fin de 2016, et ce malgré une augmentation importante du portefeuille des prêts et acceptations bruts. En 2016, l'encours des prêts douteux bruts avait diminué de 9 M$, ou de 1,7 %. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,25 % au terme de l'exercice 2017, en baisse par rapport au ratio de 0,32 % enregistré au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique a contribué à la baisse du volume de prêts douteux brut.

Les prêts garantis ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics composaient 26,4 % de son portefeuille de prêts total au 31 décembre 2017.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 88 à 91 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

Tableau 19 – Dépôts
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017					2016		2015	
	Payables à vue	**Payables à préavis**	**Payables à terme**	**Total**		Total		Total	
Particuliers	**46 399 $**	**3 695 $**	**50 484 $**	**100 578 $**	**58,6 %**	96 278 $	60,0 %	91 243 $	58,2 %
Entreprises et gouvernements	**24 551**	**452**	**44 099**	**69 102**	**40,3**	62 799	39,1	63 833	40,8
Institutions de dépôts	**1 407**	**-**	**499**	**1 906**	**1,1**	1 469	0,9	1 498	1,0
Total des dépôts	**72 357 $**	**4 147 $**	**95 082 $**	**171 586 $**	**100,0 %**	160 546 $	100,0 %	156 574 $	100,0 %

Au 31 décembre 2017, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins s'établissait à 171,6 G$, en hausse de 11,0 G$, ou de 6,9 %, depuis la fin de l'année précédente, comparativement à une progression de 4,0 G$, ou de 2,5 %, enregistrée au 31 décembre 2016. Parmi les sources de financement dont dispose le Mouvement Desjardins pour assurer son expansion, les dépôts des particuliers ont toujours été privilégiés, comme en témoigne leur poids dans son portefeuille total de dépôts, soit 58,6 % au 31 décembre 2017.

Épargne des particuliers

Au 31 décembre 2017, l'encours de l'épargne en provenance des particuliers du Mouvement Desjardins se chiffrait à 100,6 G$, en hausse de 4,3 G$, ou de 4,5 %, depuis la fin de 2016, comparativement à une croissance de 5,0 G$, ou de 5,5 %, enregistrée au 31 décembre 2016. Il s'agit d'excellents résultats qui ont permis au Mouvement Desjardins d'afficher une part de marché estimée à 41,6 % au Québec au terme de cet exercice, et ce dans une industrie hautement concurrentielle et très convoitée par la plupart des institutions financières. Le Mouvement a donc conservé sa position de leader dans ce domaine au Québec malgré un contexte de niveau historiquement bas des taux d'intérêt. L'activité boursière au Canada a été moins énergique qu'en 2016 alors que l'indice S&P/TSX a crû de 6,0 % en 2017, contre un bond de 17,5 % l'année précédente, ce qui a réduit l'engouement des particuliers pour les produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières. Ce climat a poussé bon nombre d'épargnants à diriger leurs économies vers des instruments de placement plus sécuritaires, comme l'épargne bilan.

Au 31 décembre 2017, l'épargne payable à terme s'élevait à 50,5 G$, en hausse de 491 M$, ou de 1,0 %, depuis la fin de l'année précédente, comparativement à une majoration de 569 M$, ou de 1,2 %, enregistrée au 31 décembre 2016. Cette catégorie d'épargne accaparait une grande partie du portefeuille total de dépôts en provenance des particuliers du Mouvement Desjardins au terme de cet exercice, soit 50,2 %. Comme en témoigne leur importance relative, ces produits d'épargne sont très prisés par les membres et les clients du Mouvement Desjardins dans ce marché. L'épargne payable à vue et à préavis, pour sa part, composait 49,8 % du total des dépôts des particuliers. Elle totalisait un encours de 50,1 G$ au 31 décembre 2017, en croissance de 3,8 G$, ou de 8,2 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une majoration de 4,5 G$, ou de 10,7 %, enregistrée à la fin de l'année précédente.

Épargne des entreprises, des gouvernements et des institutions de dépôts

Au 31 décembre 2017, l'épargne en provenance des entreprises et des gouvernements du Mouvement Desjardins, qui représentait 40,3 % de son passif-dépôts, atteignait un encours de 69,1 G$, en hausse de 6,3 G$, ou de 10,0 %, depuis la fin de l'année précédente, comparativement à une diminution de 1,0 G$, ou de 1,6 %, enregistrée au 31 décembre 2016. Cette progression s'explique notamment par les différentes émissions de titres effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins.

La catégorie « Institutions de dépôts » constituait 1,1 % du passif-dépôts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2017, avec un encours totalisant 1,9 G$ à la même date, en hausse de 437 M$, ou de 29,7 %, depuis la fin de 2016, comparativement à une baisse de 29 M$, ou de 1,9 %, observée un an auparavant.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de financement sont présentés aux pages 102 et 103 tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée à la page 98.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Au 31 décembre 2017, les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins se chiffraient à 28,3 G$, en hausse de 779 M$, ou de 2,8 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une augmentation de 759 M$, ou de 2,8 %, observée un an auparavant. Cette progression s'explique en partie par l'augmentation des provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes, qui ont augmenté de 854 M$.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur ces passifs du Mouvement Desjardins.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres totalisaient 24,8 G$, en hausse de 1,5 G$, ou de 6,4 %, depuis la fin de 2016, comparativement à une augmentation de 1,6 G$, ou de 7,2 %, observée à la fin de l'année précédente. Les excédents nets après ristournes aux membres, totalisant 2 003 M$, ont été une source de cette croissance. De plus, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour un produit net de certains éléments de 244 M$ ainsi que de parts de capital F d'une valeur de 125 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F. Le rachat de parts permanentes de 275 M$ ainsi que la rémunération de 212 M$ sur le capital social ont diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social du Mouvement Desjardins.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1er janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 à 15 %.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant les objectifs stratégiques et les obligations réglementaires de l'organisation. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement aux ratios de fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et du total des fonds propres. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Évolution du contexte réglementaire », aux pages 19 à 21 de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles de participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Tableau 20 – Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III[1][2]

	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I[3]	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 31 décembre 2017
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	**18,0 %**
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	**18,0**
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	**18,4**
Ratio de levier	> 3,0	s. o.	> 3,0	s. o.	> 3,0	**8,5**

(1) Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

(2) Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice et se définit comme étant une mesure indépendante du risque en considérant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

(3) En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. L'objectif du dispositif révisé est de faire en sorte que, pour le traitement du risque de marché, l'approche standard et l'approche fondée sur les modèles internes aboutissent à des résultats crédibles en matière de dotation en fonds propres et favorisent une mise en œuvre concordante des normes dans l'ensemble des juridictions. Le 29 juin 2017, le CBCB a publié le document consultatif *Simplified alternative to the standardised approach to market risk capital requirements,* qui propose une simplification des règles définies dans le document publié en janvier 2016 en ce qui a trait à l'approche standardisée. Le 7 décembre 2017, le CBCB a annoncé que les institutions financières devront présenter l'information en vertu de l'approche standard à compter du 1er janvier 2022.

Le 21 avril 2016, le CBCB a également publié un document nommé *Interest rate risk in the banking book*. Ce document se veut une mise à jour du document publié en 2004, *Principles for the management and supervision of interest rate risk*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Il vise à faire en sorte que les institutions financières disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et ainsi limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. La mise en application est prévue à partir de 2018.

Par ailleurs, mentionnons l'entrée en vigueur le 1er janvier 2017 d'une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF. Celle-ci contient une modification à l'égard du traitement des placements en actions dans des fonds de placement ainsi que la mise en œuvre d'un seuil de perte en cas de défaut de ralentissement en ce qui a trait aux hypothèques résidentielles, pour les institutions financières appliquant l'approche fondée sur les notations internes sur les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels.

Le 29 mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions – interim and transitional arrangements*. Ce document résulte de l'application de l'IFRS 9 le 1er janvier 2018, qui nécessite la comptabilisation de provisions pour pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige la norme actuelle. Le CBCB maintient le traitement réglementaire actuel des provisions en vertu du cadre de l'Accord de Bâle durant une période transitoire. À cet effet, le BSIF a publié le 21 août dernier un projet de consultation publique portant sur la révision de la *Ligne directrice Normes de fonds propres*, qui entrera en vigueur au premier trimestre de 2018. Les modifications proposées reprennent les mêmes principes que le CBCB. Les autorités peuvent adopter des mesures transitoires en vue de tenir compte de façon graduelle de toute incidence négative importante éventuelle sur le capital réglementaire découlant de l'introduction du nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9. Toutefois, le 29 novembre 2017, le BSIF a annoncé qu'aucune mesure transitoire n'est permise à la suite de l'adoption de l'IFRS 9.

Le 6 juillet 2017, le CBCB a publié le document consultatif intitulé *Capital treatment for simple, transparent and comparable short-term securitisations,* qui fournit des lignes directrices et exigences supplémentaires qui permettent aux institutions financières agissant à titre d'investisseurs ou de promoteurs dans le cadre de titrisations à court terme simples, transparentes et comparables de déterminer si elles peuvent bénéficier d'un traitement privilégié en matière de capital réglementaire. Mentionnons que l'AMF n'a pas publié ses intentions au regard de ce document consultatif.

Le 25 octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice sur la détection et la gestion du risque d'intervention, qui vise à mesurer le risque lié au soutien qu'une institution financière pourrait donner à une entité non consolidée si jamais cette dernière se trouvait en détresse financière, et ce même au-delà ou en l'absence d'exigences contractuelles. Le cadre proposé ne prévoit pas l'ajout automatique d'exigences de fonds propres en plus de ceux requis selon les normes actuelles de Bâle. L'entrée en vigueur est prévue pour 2020.

Le 7 décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renfonçant la solidité et la sensibilité des approches standards du risque de crédit, du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et du risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes, d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres dans le cadre de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, et d'autre part en révoquant l'usage des approches fondées sur les modèles internes pour le risque du dispositif d'AEC et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le CBCB prévoit la mise en œuvre de ces réformes pour le 1er janvier 2022 et des dispositions transitoires pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III. L'AMF pourrait choisir de mettre en œuvre des exigences plus prudentes et des dispositions transitoires accélérées. À cet effet, le BSIF a publié le 12 janvier 2018 une mesure transitoire permettant le remplacement du seuil Bâle I par un plancher de fonds propres révisé dès le 2e trimestre de 2018.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a également publié un document de réflexion sur le traitement réglementaire des expositions souveraines. Des commentaires sur le sujet peuvent être acheminés au CBCB d'ici le 9 mars 2018.

Le 23 novembre 2017, l'AMF a émis un avis concernant le report au premier trimestre de 2019 de la mise en œuvre des règles du CBCB liées à l'approche standard au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) et à la révision des exigences en matière de fonds propres pour l'exposition des banques à des contreparties centrales.

La section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements supplémentaires sur la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le dossier de la recapitalisation interne, soit le projet de la ligne directrice TLAC.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2017, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 18,0 %, de 18,0 % et de 18,4 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,5 %. Le Mouvement Desjardins a une très bonne capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2017.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

Tableau 21 – Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A[1]	Catégorie 1B[1]	
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital de la Fédération • Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	• Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Provisions collectives admissibles • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions		
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières[3]		• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

[1] Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.
[2] Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.
[3] Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 22 – Fonds propres réglementaires
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération[1]	**4 518 $**	4 142 $
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	**794**	1 078
Réserves	**16 707**	15 052
Excédents non répartis	**1 336**	1 502
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**410**	392
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	-
Déductions[2]	**(2 780)**	(3 446)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	**20 985**	18 720
Participations ne donnant pas le contrôle	**13**	12
Total des fonds propres de la catégorie 1B	**13**	12
Total des fonds propres de la catégorie 1	**20 998**	18 732
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	**1 032**	1 206
Provisions collectives admissibles	**257**	252
Autres instruments admissibles	**25**	25
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	-
Déductions	**(876)**	(872)
Total des fonds propres de la catégorie 2	**438**	611
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**21 436 $**	19 343 $
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	**18,0 %**	17,3 %
Fonds propres de la catégorie 1	**18,0**	17,3
Total des fonds propres	**18,4**	17,9
Levier	**8,5**	8,1
Exposition du ratio de levier	**246 832 $**	230 472 $

(1) Incluant les parts de capital détenues dans un fonds distinct.
(2) Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires et des participations significatives respectivement de 651 M$ et de 2 129 M$ au 31 décembre 2017 et de 687 M$ et de 2 759 M$ au 31 décembre 2016.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1er janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette réglementation par le Mouvement Desjardins.

Le 21 décembre 2017, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M$. Cette nouvelle émission a débuté le 23 janvier 2018. Au cours de l'exercice 2017, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour un produit net de certains éléments de 244 M$. De plus, la Fédération a émis des parts de capital F d'une valeur de 125 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

Au 31 décembre 2017, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 71 points de base par rapport au 31 décembre 2016. La croissance des excédents et des réserves a été en partie neutralisée par la hausse des actifs pondérés en fonction des risques. Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company, ce qui a contribué à la hausse du ratio de fonds propres de la catégorie 1A.

Tableau 23 – Évolution des fonds propres réglementaires
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	**18 720 $**	17 354 $
Croissance des réserves et des excédents non répartis[1]	**1 489**	1 924
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**18**	45
Parts de capital de la Fédération[2]	**376**	598
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	**(284)**	(393)
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	(15)
Déductions	**666**	(793)
Solde à la fin de l'exercice	**20 985**	18 720
Fonds propres de la catégorie 1B		
Solde au début de l'exercice	**12**	17
Participations ne donnant pas le contrôle	**1**	(5)
Solde à la fin de l'exercice	**13**	12
Total des fonds propres de la catégorie 1	**20 998**	18 732
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	**611**	1 329
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	(2)
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	**(174)**	(686)
Provisions collectives admissibles	**5**	(30)
Déductions	**(4)**	-
Solde à la fin de l'exercice	**438**	611
Total des fonds propres	**21 436 $**	19 343 $

(1) Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.
(2) Montant net des frais d'émission.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Depuis mars 2009, le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin dernier, le Mouvement a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce depuis le deuxième trimestre de 2017. Le Mouvement est également assujetti à un seuil défini en vertu de Bâle I. Ce seuil est déterminé par la différence entre l'exigence minimale de fonds propres réglementaires selon les règles de la dernière version de la ligne directrice de l'AMF fondée sur Bâle I multipliée par un facteur de redressement établi par l'AMF et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires calculée en vertu de Bâle III.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 116,5 G$ au 31 décembre 2017. De ce montant, 88,1 G$ sont attribuables au risque de crédit, 2,0 G$ au risque de marché, 11,9 G$ au risque opérationnel et enfin, 14,9 G$ à l'ajustement en fonction du seuil. Au 31 décembre 2016, les actifs pondérés étaient de 108,1 G$.

Tableau 24 – Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2017				Total au 31 décembre 2016
	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital [2]	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	- $	- $	14 564 $	28 $	14 564 $	28 $	2 $	- %	2 $
Institutions financières	-	-	10 065	2 094	10 065	2 094	168	21	1 668
Entreprises	-	-	54 116	43 738	54 116	43 738	3 499	81	40 355
Titrisations	-	-	6	75	6	75	6	1 250	1 138
Actions	-	-	152	241	152	241	19	159	98
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	6 981	4 687	6 981	4 687	375	67	4 399
Prêts hypothécaires	105 681	9 623	411	146	106 092	9 769	782	9	8 271
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	9 993	3 753	279	222	10 272	3 975	318	39	3 133
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	37 349	8 833	-	-	37 349	8 833	707	24	7 590
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	153 023	22 209	86 574	51 231	239 597	73 440	5 876	31	66 654
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	-	-	8	-	8	-	-	-	-
Institutions financières	-	-	1 713	343	1 713	343	27	20	317
Entreprises	-	-	6	5	6	5	-	83	13
Portefeuille de négociation	-	-	1 268	365	1 268	365	29	29	191
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit	-	-	-	-	-	903	72	-	807
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	68	1	-	-	1
Sous-total du risque de contrepartie	-	-	2 995	713	3 063	1 617	128	53	1 329
Autres actifs [3]	-	-	-	-	16 705	11 677	934	70	9 674
Facteur scalaire [4]	-	1 333	-	-	-	1 333	107	-	1 121
Total du risque de crédit	153 023	23 542	89 569	51 944	259 365	88 067	7 045	34	78 778
Risque de marché									
Risque de position lié aux taux d'intérêt	-	-	-	1 692	-	1 692	135	-	1 428
Risque de devise	-	-	-	151	-	151	12	-	262
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques [5]	-	-	-	122	-	122	10	-	120
Total du risque de marché	-	-	-	1 965	-	1 965	157	-	1 810
Risque opérationnel [6]	-	-	-	11 850	-	11 850	948	-	13 315
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil	153 023	23 542	89 569	65 759	259 365	101 882	8 150	-	93 903
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit [7]									
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	-	-	-	-	-	101 629	8 129	-	93 612
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	-	-	-	-	-	101 674	8 134	-	93 668
APR pour le total des fonds propres	-	-	-	-	-	101 710	8 137	-	93 716
Ajustement transitoire en fonction du seuil [8]	-	-	-	-	-	14 858	1 189	-	14 532
Total des actifs pondérés en fonction des risques	153 023 $	23 542 $	89 569 $	65 759 $	259 365 $	116 487 $	9 318 $	- %	108 144 $

(1) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(4) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(5) Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

(6) Depuis le deuxième trimestre de 2017, l'approche standard est utilisée pour évaluer le risque opérationnel. L'approche indicateur de base a été utilisée pour les périodes précédentes.

(7) Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge d'AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1er janvier 2014. Ils sont respectivement de 72 %, de 77 % et de 81 % en 2017 (64 %, 71 % et 77 % en 2016). Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

(8) Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF. Le seuil est présenté pour tenir compte des actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour la charge d'AEC relatives aux fonds propres de la catégorie 1A.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour l'exercice de 2017 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que de contrepartie et le risque de contrepartie. Pour le risque autre que de contrepartie, les principales variations ont été causées par l'évolution de la taille du portefeuille, qui a entraîné une augmentation de 7,4 G$ des APR, alors que l'amélioration de la qualité du portefeuille a causé une diminution de 408 M$. De plus, la mise à jour des modèles a engendré une hausse de 2,1 G$. Le changement de méthodes et politiques a causé une légère hausse des APR de 8 M$, principalement du à l'intégration de la perte en cas de défaut de ralentissement. La vente de deux filiales, Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company a entrainé une hausse de 65 M$ dû à l'application du seuil de 10 % des fonds propres dans le calcul des APR et finalement la variation des taux de change a causé une baisse de 217 M$. Pour le risque de contrepartie, une augmentation de 328 M$ est observée pour l'exercice de 2017, principalement due à l'augmentation de la taille du portefeuille.

En ce qui a trait au risque de marché, une augmentation de 155 M$ des APR a été observée, laquelle a été causée par une variation des niveaux de risque. Une baisse de 1,5 G$ a aussi été observée à l'égard du risque opérationnel, en raison de la variation des revenus générés et de l'évolution des méthodes de calcul du capital réglementaire.

L'ajustement en fonction du seuil tel que défini précédemment a augmenté de 326 M$ des APR au cours de 2017. Cette hausse résulte essentiellement de la mise à jour des modèles ainsi que du changement de méthodes et politiques.

Tableau 25 – Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017			2016		
	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	**Risque de contrepartie et d'émetteur**	**Total**	Risque de crédit autre que le risque de contrepartie	Risque de contrepartie et d'émetteur	Total
Risque de crédit						
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**77 449 $**	**1 038 $**	**78 487 $**	73 303 $	1 214 $	74 517 $
Taille du portefeuille[1]	**7 431**	**282**	**7 713**	4 255	39	4 294
Qualité du portefeuille[2]	**(408)**	**(13)**	**(421)**	666	(215)	451
Mise à jour des modèles[3]	**2 120**	**-**	**2 120**	(577)	-	(577)
Méthodes et politiques[4]	**8**	**59**	**67**	(123)	-	(123)
Acquisitions et cessions	**65**	**-**	**65**	-	-	-
Variation des taux de change	**(217)**	**-**	**(217)**	(71)	-	(71)
Autres	**-**	**-**	**-**	(4)	-	(4)
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**8 999**	**328**	**9 327**	4 146	(176)	3 970
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**86 448 $**	**1 366 $**	**87 814 $**	77 449 $	1 038 $	78 487 $

(en millions de dollars)	2017	2016
Risque de marché		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**1 810 $**	2 157 $
Variation des niveaux de risque[5]	**155**	(347)
Mise à jour des modèles[3]	**-**	-
Méthodes et politiques[4]	**-**	-
Acquisitions et cessions	**-**	-
Variations des taux de change	**-**	-
Autres	**-**	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**155**	(347)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**1 965 $**	1 810 $
Risque opérationnel		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**13 315 $**	13 032 $
Revenus générés	**126**	283
Méthodes et politiques[4]	**(1 591)**	-
Acquisitions et cessions	**-**	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**(1 465)**	283
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**11 850 $**	13 315 $
Ajustement transitoire en fonction du seuil		
Actifs pondérés en fonction des risques au début de l'exercice	**14 532 $**	18 778 $
Taille du portefeuille[1]	**83**	(177)
Qualité du portefeuille[2]	**456**	(317)
Mise à jour des modèles[3]	**(2 076)**	519
Méthodes et politiques[4]	**1 864**	(4 271)
Acquisitions et cessions	**(1)**	-
Variation des taux de change	**-**	-
Autres	**-**	-
Total des variations des actifs pondérés en fonction des risques	**326**	(4 246)
Actifs pondérés en fonction des risques à la fin de l'exercice	**14 858 $**	14 532 $

(1) Concerne la hausse ou la baisse des expositions sous-jacentes.
(2) Concerne la variation des facteurs d'atténuation du risque et de la qualité des portefeuilles.
(3) Concerne l'évolution des modèles et des paramètres de risque.
(4) Concernent les changements réglementaires et l'évolution de la méthode de calcul du capital réglementaire.
(5) Concerne la variation des niveaux de risque et la fluctuation du taux de change, qui est considérée comme non significative.

3.3 Arrangements hors bilan

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2017, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 411,5 G$, soit une baisse annuelle de 8,6 G$, ou de 2,1 %, comparativement à une augmentation de 16,8 G$, ou de 4,2 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Cette diminution provient principalement des services de garde de valeur aux institutions. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 58,2 G$ à l'issue de l'exercice 2017, ce qui représente une croissance de 6,7 G$, ou de 12,9 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 5,5 G$, ou de 11,9 %, affichée un an auparavant. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des Fonds Desjardins.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 26 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2017**	2016	2015
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	**15 263 $**	12 205 $	11 595 $
Fonds de placement[1]	**42 957**	39 345	34 458
Total des biens sous gestion	**58 220 $**	51 550 $	46 053 $
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	**313 517 $**	326 798 $	321 401 $
Fonds de placement[1]	**98 031**	93 368	81 949
Total des biens sous administration	**411 548 $**	420 166 $	403 350 $

[1] Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins conclut différentes ententes avec ses membres et ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer le Mouvement Desjardins à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins conclut également avec ses membres et ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions sur des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan combiné du Mouvement si celui-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan combiné du Mouvement sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

Le Mouvement Desjardins détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan combiné. Ces fiducies ont été créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens. Au cours du premier trimestre de 2017, la quasi-totalité des BTAA ont fait l'objet d'un règlement.

Titrisation d'actifs financiers du Mouvement

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir.* De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) font partie intégrante des états financiers combinés, comme l'explique la note complémentaire 31 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et les risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Principaux risques et risques émergents	Description
Cybermenaces	L'accélération des environnements d'affaires virtuels et leur complexité, tant en ce qui a trait aux activités bancaires qu'aux assurances et à la gestion de patrimoine, augmentent l'exposition de l'organisation au risque de cybermenaces. Par exemple, l'évolution des modes de paiement vers des approches interactives et virtuelles augmente le risque de fraude externe quant à l'intégrité des données alors qu'une instabilité des plateformes transactionnelles pour les membres et les clients peut entraîner un bris de confiance et des répercussions négatives sur les activités d'affaires. Ces éléments pourraient entraîner des litiges et des incidences négatives sur les résultats financiers, ce qui affecterait la réputation du Mouvement Desjardins. L'organisation demeure vigilante et proactive dans la gestion et l'identification de ces risques en adoptant des techniques de cyberdéfense dans le but de protéger ses systèmes et données dans un souci de protection de ses membres et clients.

Principaux risques et risques émergents	Description
Évolutions technologiques	Les risques liés à l'évolution des technologies sont en croissance en raison de l'utilisation accrue qui en est fait par le secteur des services financiers, mais également dans les autres domaines de l'économie. L'industrie des services financiers est en mutation. L'environnement d'affaires s'est modifié rapidement au cours des dernières années avec l'arrivée de concurrents non conventionnels issus du monde des technologies offrant des services de paiements et de financement alternatifs et efficaces. Ces compétiteurs possèdent des moyens technologiques flexibles et un cadre réglementaire moins contraignant. L'avènement des fintech a mené les acteurs traditionnels du secteur financier à se positionner sur ces nouveaux marchés et à revoir leurs modes opérationnels pour favoriser l'innovation et le déploiement de nouvelles solutions. Le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque stratégique entre autres au moyen d'investissements destinés aux technologies financières et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.
Évolutions réglementaires	Le Mouvement Desjardins est soumis à un environnement réglementaire complexe, varié et évolutif ainsi qu'à une surveillance accrue des autorités réglementaires, notamment en raison de son statut d'IFIS-I et de ses activités dans l'ensemble des provinces canadiennes et aux États-Unis. Les changements réglementaires et leur complexité exposent le groupe à un risque accru de non-conformité ainsi qu'à l'incertitude des incidences que ces changements pourraient avoir sur les pratiques d'affaires et les résultats financiers. Notons en particulier les travaux de mise à jour de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur l'assurance-dépôts,* la publication par le BSIF de la version finale de la ligne directrice B-20 sur les pratiques et procédures de souscription des prêts hypothécaires résidentiels (en vigueur au 1er janvier 2018) et le projet de ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels de l'AMF. Soulignons également la mise en conformité prochaine à l'IFRS 17, qui vient modifier les règles d'évaluation des passifs actuariels sur le plan de l'assurance (implantation prévue en 2021). L'organisation dispose d'importantes ressources affectées au suivi, à l'analyse et à l'application des différentes exigences légales et réglementaires liées à ses activités et à sa nature coopérative.
Endettement des ménages et évolution du marché immobilier	Un ralentissement de l'économie, plus accru en période d'incertitude géopolitique, pourrait affecter de façon importante les ménages dont le taux d'endettement demeure élevé. Cette situation économique pourrait entraîner à la baisse le marché immobilier, qui demeure ferme malgré certains signes de ralentissement et l'effet attendu du resserrement des règles d'octroi hypothécaire comprenant entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt du financement pour les prêts hypothécaires. Le Mouvement Desjardins dispose d'un important portefeuille principalement concentré au Québec, ce qui l'expose en cas de survenance d'une chute du marché immobilier. Cependant, le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire qui lui permettent de prévenir ce risque.
Conjoncture de faibles taux d'intérêt	Les taux d'intérêt se maintiennent à des niveaux très bas depuis la reprise à la suite de la crise financière de 2008. Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition, notamment pour les dépôts, s'accentue, alors que plusieurs épargnants à la recherche de rendement délaissent les produits bancaires classiques au profit de comptes d'épargne à taux élevés et de véhicules de placement. Cette situation affecte également les activités d'appariement des assureurs et des régimes de retraite du Mouvement Desjardins alors que la valorisation des passifs augmente et que les rendements des actifs sont en baisse. Le Mouvement Desjardins demeure actif sur le plan de ses stratégies d'appariement et gère efficacement ces risques. Cependant, la situation évolue vers une hausse progressive du taux directeur de la Banque du Canada qui, combinée au resserrement des règles hypothécaires, pourrait avoir des incidences sur la santé financière des ménages. Le Mouvement Desjardins reste cependant vigilant et effectue un suivi de la qualité du crédit de son portefeuille de prêts et de cartes afin de mitiger ce risque.
Incertitudes géopolitiques	L'environnement géopolitique est en transformation. L'adoption de mesures protectionnistes par l'administration américaine accentue l'incertitude à l'échelle mondiale et plus particulièrement en ce qui concerne l'économie canadienne en raison des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et du désengagement des États-Unis de l'Accord de partenariat transpacifique. Le paysage politique européen connaît également des mutations importantes en raison des négociations liées au retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne (Brexit) ou encore de la tentative de séparation en Catalogne. Par ailleurs, les perspectives d'une militarisation des relations internationales avec la Corée du Nord augmentent les craintes d'instabilité politique. Conscient de la forte intégration économique mondiale, le Mouvement Desjardins demeure vigilant et continue de s'appuyer sur son solide cadre de gestion des risques pour identifier, mesurer et atténuer les risques.

Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

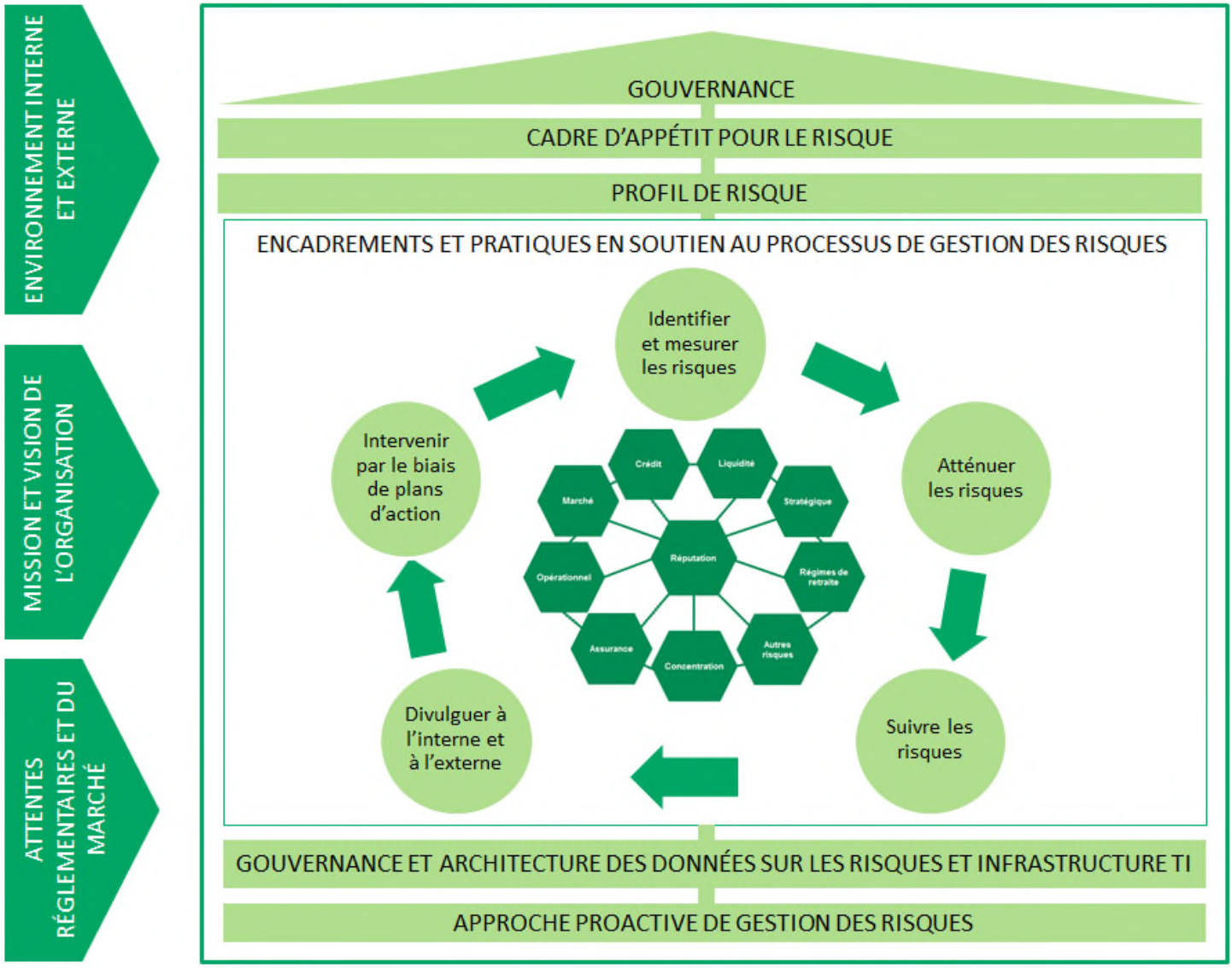
Facteurs de risque	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la FED ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties	Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fie ne sont pas conformes aux normes comptables, sont trompeurs ou ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ses membres, de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers combinés ont été préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Soulignons également la mise en conformité prochaine avec l'IFRS 9 qui intègre une vision prospective dans le calcul des provisions pour pertes sur créances (implantation 2018), et l'IFRS 17, qui vient modifier les règles d'évaluation des passifs actuariels sur le plan de l'assurance (implantation prévue en 2021). Ces nouvelles normes pourraient affecter les résultats financiers de l'organisation.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.
Concentration géographique	Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2017, les prêts qu'il avait consentis à des membres et à des clients de cette province représentaient une proportion de 92,1 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Facteurs de risque	Description
Acquisitions et partenariats	Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins. L'intégration des activités canadiennes de State Farm au sein du Mouvement Desjardins se déroule de façon satisfaisante, notamment en ce qui concerne le regroupement des fonctions liées ainsi que de l'utilisation des bannières et de la marque de commerce de State Farm pendant une certaine période après la clôture. De même, l'entente visant la prestation de certains services de transition par State Farm au Mouvement Desjardins pendant une période convenue après la clôture se déroule comme convenu. Cependant, la réalisation complète des avantages attendus par le Mouvement Desjardins dépendra de la capacité de celui-ci à concrétiser les occasions de croissance. Il demeure un risque que le Mouvement éprouve des problèmes d'ici la fin du processus d'intégration et de transition, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.
Catastrophes et changements climatiques	Les catastrophes sont des événements dont la nature imprévisible et la forte gravité font en sorte qu'ils pourraient avoir une incidence importante sur les résultats du Mouvement. Plus particulièrement, les résultats financiers des filiales d'assurance de dommages du Mouvement, étant donné la nature de leurs activités, sont plus fortement affectés par les désastres naturels. Les risques associés aux catastrophes et aux changements climatiques font l'objet d'une gouvernance spécifique au sein des filiales d'assurance de dommages ainsi que de mesures de mitigation, dont la plus importante demeure le traité de réassurance contre les catastrophes, qui permet de diminuer la volatilité des résultats financiers. Le Mouvement est conscient de l'enjeu que représentent les changements climatiques pour ses activités d'assurance de dommages et est un acteur actif dans les différentes initiatives de l'industrie. De plus, le Mouvement et ses filiales d'assurance de dommages ont mis en place une structure de gestion pour coordonner leurs activités et favoriser le déploiement rapide de leurs effectifs afin d'offrir le meilleur soutien possible à leurs assurés étant donné la fréquence suffisamment importante de ces événements météorologiques extrêmes.
Autres facteurs	D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.2 Gestion des risques

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques auxquels le Mouvement Desjardins est confronté et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats. Le registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental	Environnement réglementaire et juridique

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions dans de nombreuses situations. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser ses paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins dont les projections sont effectuées sur un horizon de trois années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit et de tolérance au risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2017, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité d'une crise économique mondiale suivie d'une chute de l'immobilier au Canada, d'une crise liée aux politiques économiques américaines et à une hausse du protectionnisme et d'une crise découlant d'une attaque informatique touchant les marchés financiers internationaux. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques du Mouvement, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de sa planification financière, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'encadrer l'utilisation des modèles de risque du Mouvement Desjardins, les activités telles que le développement, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans ces activités.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également la reproduction autonome de certains résultats obtenus par l'équipe de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre du modèle. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. L'équipe de validation est aussi responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle ce dernier sera validé au cours de sa durée utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance atténue le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, financiers et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des risques émergents sur les résultats réels du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et contribuer au développement d'une économie durable et responsable, et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés, pour simplifier leur expérience;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour satisfaire à ses engagements;
- Maintenir la stabilité financière au sein du marché en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Assurer une gestion adéquate des risques opérationnels et réglementaires.

Le cadre d'appétit pour le risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins demeure à l'intérieur des balises d'appétit pour le risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Sur une base trimestrielle, le profil de risque du Mouvement Desjardins est analysé par la PVPGR et présenté à la haute direction ainsi qu'au conseil d'administration. En cas de dépassement d'un seuil ou d'une limite sur un indicateur d'appétit pour le risque, un mécanisme de mise en œuvre d'un plan d'action est déployé et l'information est transmise aux instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGR communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le cadre du Mouvement Desjardins.

APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Au premier chef, le conseil d'administration, la haute direction et la PVPGR donnent le ton en encourageant des comportements de prise de risques respectant les encadrements de gestion des risques ainsi que l'appétit pour le risque du Mouvement. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

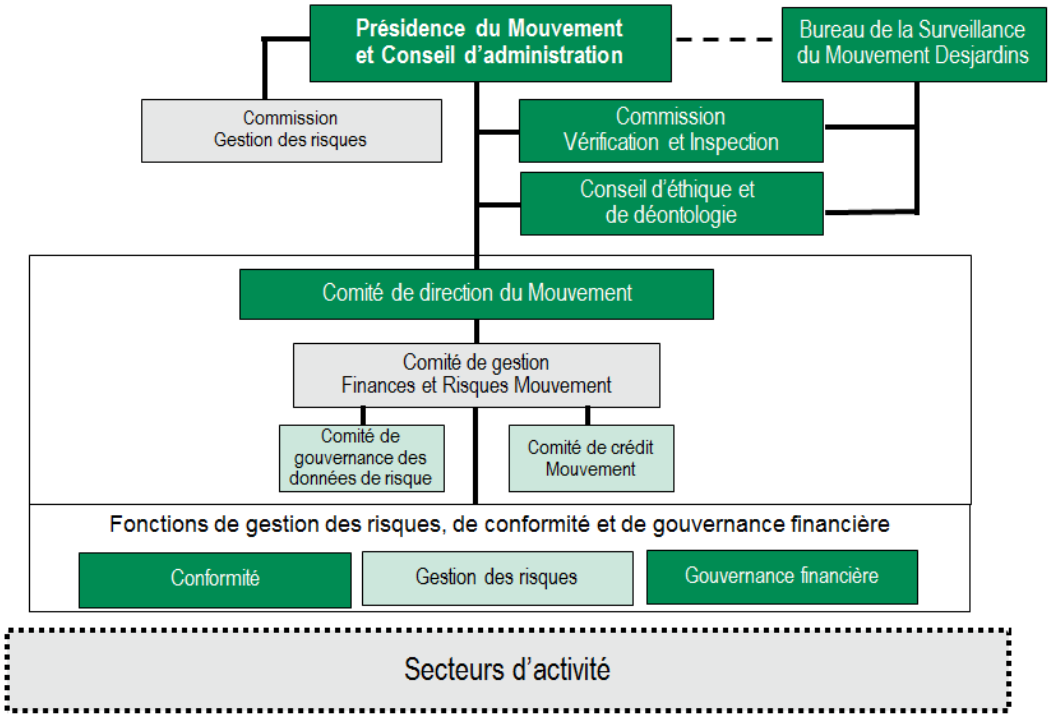
La rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et des clients de l'organisation.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction du Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2017 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il peut s'appuyer sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement qui est composé de responsables de fonctions stratégiques et d'experts du Mouvement.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable d'analyser les éléments clés du cadre d'appétit pour les risques et, au besoin, de formuler des recommandations au comité de direction du Mouvement, de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement et le comité de gouvernance des données de risque. Ce dernier oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et le suivi de la gouvernance des données de risque selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données sur les risques. Le comité de crédit Mouvement est également soutenu par une fonction de surveillance des risques responsable d'assurer une gouvernance intégrée des outils et des modèles de segmentation du risque et des modèles réglementaires.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la saine prise de risques. À cet égard, les rôles et responsabilités liés à la gestion des activités et de leurs risques sont clairement définis.

3e ligne de défense	
Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins	Responsable de réaliser l'évaluation périodique, indépendante et objective des travaux de la 1re et de la 2e ligne de défense.
2e ligne de défense	
Fonctions de gestion de risque, de conformité et de contrôle	Responsable de soutenir la 1re ligne de défense dans la gestion de ses risques : développer des encadrements et des outils, accompagner et former la 1re ligne de défense ainsi que s'assurer de l'application des orientations proposées.
1re ligne de défense	
Propriétaire du processus (Secteurs d'activité et fonctions de soutien)	Imputable de la performance du processus, il travaille avec ses mandataires et son équipe pour assurer le développement cohérent du processus en lien avec les besoins du membre et du client et la vision stratégique du Mouvement.
Mandataire	Responsable de la performance de son périmètre afin d'atteindre les cibles fixées par le propriétaire et d'assurer la bonne tenue des opérations.

1re ligne de défense

La 1re ligne de défense est plus précisément imputable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle. Elle est donc responsable :

- d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- d'identifier les contrôles en place, de les analyser et de dégager une conclusion sur leur suffisance et leur qualité;
- de concevoir et de mettre en place des contrôles, de les exécuter et d'en faire le suivi;
- d'identifier les changements pouvant influencer le niveau de risque des activités du processus qui lui sont confiées et d'en mesurer l'incidence;
- d'identifier, de concevoir et de faire le suivi des indicateurs permettant de gérer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- de produire le profil de risque des processus qui lui sont confiés et d'en rendre compte;
- de participer aux activités de revue critique effectuées par la 2e et la 3e ligne de défense et d'apporter les correctifs, si requis;
- de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux données sur les risques et à la divulgation des risques ainsi qu'au dispositif de gouvernance, et d'en tenir compte lors de son processus de planification stratégique et budgétaire et lors de la conception et de la réalisation d'initiatives nouvelles.

2e ligne de défense

La PVPGR remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion des risques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La 2e ligne de défense peut s'appuyer sur les travaux réalisés par des programmes spécialisés d'évaluation des risques ciblés, lesquels constituent également cette ligne de défense. Ces programmes spécialisés, bien qu'ayant chacun un mandat distinct en raison de leur expertise, permettent d'encadrer et de gérer adéquatement certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement. Ces programmes experts sont la gouvernance financière, la continuité des affaires, la gouvernance et la qualité des données de risque, la conformité, le risque technologique, l'impartition et la criminalité financière.

3e ligne de défense

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est un organisme indépendant et objectif de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, de marché et opérationnel, elles sont présentement évaluées selon l'approche standard. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'AMF, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Le PIEAFP du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité de la PVPGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement Desjardins est exposé à divers risques. Le tableau qui suit donne une représentation de son profil de risque par secteurs d'activité. Le capital économique est ventilé afin d'illustrer la taille relative des risques associés aux différents secteurs d'activité. Pour sa part, la répartition des actifs pondérés en fonction des risques représente l'exposition du Mouvement au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel aux fins de l'évaluation des fonds propres réglementaires.

Tableau 27 – Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques[1] par secteurs d'activité et par types de risque
Au 31 décembre 2017
(en millions de dollars et en pourcentage)

Mouvement Desjardins

Capital économique		
Activités bancaires		
Risque de crédit	27,3	%
Risque de marché	1,6	
Risque opérationnel	6,6	
Autres risques[2]	21,1	
Total des activités bancaires	56,6	
Activités d'assurance	37,1	
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3]	6,3	

Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	87 814	$
Risque de marché	1 965	
Risque opérationnel	11 850	
Ajustement en fonction du seuil	14 858	

Secteurs d'activité	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres
Bilan[4]	Actif 211 447 $	Actif 42 005 $	Actif 13 138 $	Actif 8 505 $
Capital économique				
Proportion du total du Mouvement Desjardins	41,8 %	30,0 %	16,5 %	11,7 %
Activités bancaires				
Risque de crédit	60,7	0,7	-	14,1
Risque de marché	1,9	-	-	8,4
Risque opérationnel	15,2	2,7	-	1,2
Autres risques[5]	21,4	3,8	-	61,5
Total des activités bancaires	99,2	7,1	-	85,3
Activités d'assurance[6]	-	87,2	88,8	-
Risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles[3]	0,8	5,7	11,2	14,7
Actifs pondérés en fonction des risques				
Risque de crédit	75 542 $	5 263 $	2 437 $	4 572 $
Risque de marché	1 265	10	-	690
Risque opérationnel	8 885	719	-	2 246
Profil de risque	Le Mouvement est exposé au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et à d'autres risques, dont notamment le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et le risque d'assurance.			

(1) Le montant d'actifs pondérés en fonction des risques représente le montant d'actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1A.
(2) Y compris le risque lié aux régimes à prestations définies, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque stratégique, le risque de réputation et l'effet de diversification.
(3) Le montant de capital économique pour le risque lié au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles correspond à la valeur comptable de ces actifs. Il est considéré que dans un scénario associé à la sévérité recherchée pour le capital économique, la valeur de ces actifs deviendrait nulle.
(4) Les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels sont classés dans le montant d'actif de la rubrique Autres.
(5) Y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt , le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque lié aux autres actifs de crédit, aux actifs d'impôts différés, aux régimes à prestations définies et à l'effet de diversification ne sont pas alloués aux secteurs d'activité.
(6) Le capital économique pour les activités d'assurance correspond au montant de capital évalué au ratio de cible interne propre à chaque filiale d'assurance. Ce capital économique couvre tous les risques.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Au cours des dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles en vigueur depuis le 1er janvier 2013 ont rehaussé non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles qui ont trait à la gestion des risques. Outre les changements apportés au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure des actifs pondérés en fonction des risques, le deuxième pilier de Bâle III a entraîné la mise en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et rehaussé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation qui sont associées au troisième pilier ont également été renforcées. Ces nouvelles exigences quant au troisième pilier entreront en vigueur le 31 décembre 2018 pour le Mouvement. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son Cadre de gestion intégrée des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 64,5 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2017, soit un résultat comparable au ratio enregistré au 31 décembre 2016. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation du risque de crédit et de contrepartie

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des APR sert à mesurer le risque de crédit du Mouvement Desjardins en plus du risque de marché et du risque opérationnel. Le Mouvement a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Afin d'appliquer cette méthode, le Mouvement a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) sur les produits de prêts. Les autres expositions aux risques de crédit sont évaluées selon l'approche standard.

Aux fins de l'évaluation du risque de crédit et de contrepartie, le Mouvement calcule l'ECD par catégories d'exposition et de contrepartie.

Les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie sont classées selon les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2017, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 264,4 G$ et de 242,6 G $ après ARC. Les résultats complets de l'évaluation du risque de crédit, selon le type d'expositions, la classe d'actif et les méthodes de calcul de l'approche standard et de l'approche des notations internes de Bâle III exigées par l'AMF, se trouvent dans le tableau suivant.

Tableau 28 – Expositions par catégories d'actif (Expositions en cas de défaut [ECD])[1]*
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017 Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[2]
Approche standard							
Emprunteurs souverains	**13 745 $**	**678 $**	**16 $**	**8 $**	**141 $**	**14 588 $**	**14 572 $**
Institutions financières	**7 475**	**2 478**	**483**	**3 287**	**524**	**14 247**	**11 778**
Entreprises	**49 094**	**4 823**	**283**	**2**	**639**	**54 841**	**54 122**
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**6 822**	**188**	**-**	**-**	**34**	**7 044**	**6 981**
Prêts hypothécaires	**411**	**-**	**-**	**-**	**-**	**411**	**411**
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**1 438**	**67**	**-**	**-**	**-**	**1 505**	**279**
Titrisation	**6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**6**	**6**
Actions	**152**	**-**	**-**	**-**	**-**	**152**	**152**
Portefeuille de négociation	**-**	**-**	**17 840**	**750**	**-**	**18 590**	**1 268**
Approche notations internes							
Prêts hypothécaires	**93 067**	**12 614**	**-**	**-**	**-**	**105 681**	**105 681**
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	**11 239**	**26 110**	**-**	**-**	**-**	**37 349**	**37 349**
Autres expositions sur la clientèle de détail	**9 577**	**395**	**-**	**-**	**21**	**9 993**	**9 993**
Total	**193 026 $**	**47 353 $**	**18 622 $**	**4 047 $**	**1 359 $**	**264 407 $**	**242 592 $**

(en millions de dollars)	2016 Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[2]
Approche standard							
Emprunteurs souverains	14 321 $	457 $	861 $	2 $	89 $	15 730 $	14 909 $
Institutions financières	4 849	2 618	957	3 786	781	12 991	9 260
Entreprises	45 398	4 498	517	-	935	51 348	50 135
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	6 922	56	-	-	42	7 020	6 951
Prêts hypothécaires	143	-	-	-	-	143	143
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	1 521	17	-	-	-	1 538	247
Titrisation	807	-	-	-	-	807	807
Actions	98	-	-	-	-	98	98
Portefeuille de négociation	-	-	14 563	844	-	15 407	915
Approche notations internes							
Prêts hypothécaires	88 199	8 500	-	-	-	96 699	96 699
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	10 682	23 920	-	-	-	34 602	34 602
Autres expositions sur la clientèle de détail	8 332	326	-	-	18	8 676	8 676
Total	181 272 $	40 392 $	16 898 $	4 632 $	1 865 $	245 059 $	223 442 $

(1) La définition des catégories d'expositions liées aux exigences de capital réglementaire diffère de celle de la classification comptable.
(2) Après l'utilisation de technique d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Le tableau suivant présente l'exposition en cas de défaut pour les portefeuilles entreprises, les emprunteurs souverains et les institutions financières selon l'approche standard par secteurs d'activité. Les différents secteurs sont déterminés selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Tableau 29 – Expositions en cas de défaut aux entreprises, emprunteurs souverains et institutions financières par secteurs d'activité*
Au 31 décembre

	2017						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[1]
Agriculture	6 492 $	144 $	- $	- $	12 $	6 648 $	6 640 $
Mines, pétrole et gaz	308	460	-	-	52	820	819
Services publics	13 306	1 404	16	-	174	14 900	14 877
Construction	2 066	583	-	-	78	2 727	2 678
Fabrication	2 601	597	-	-	96	3 294	3 280
Commerce de gros	1 256	192	-	-	45	1 493	1 484
Commerce de détail	2 592	328	-	-	8	2 928	2 910
Transport	1 090	463	-	-	53	1 606	1 600
Industrie de l'information	333	345	-	-	-	678	677
Finance et assurances	7 345	1 053	766	3 297	683	13 144	10 247
Immobilier	23 863	623	-	-	42	24 528	24 466
Services professionnels	445	133	-	-	14	592	586
Gestion de sociétés	817	224	-	-	18	1 059	982
Services administratifs	206	15	-	-	7	228	219
Enseignement	1 621	926	-	-	4	2 551	2 550
Soins de santé	2 716	216	-	-	1	2 933	2 926
Arts et spectacles	729	41	-	-	3	773	772
Hébergement	1 020	33	-	-	2	1 055	1 046
Autres services	635	34	-	-	7	676	669
Autres entreprises	873	165	-	-	5	1 043	1 044
Total des prêts aux entreprises	70 314 $	7 979 $	782 $	3 297 $	1 304 $	83 676 $	80 472 $

	2016						
(en millions de dollars)	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Transactions assimilables à des pensions	Dérivés de gré à gré	Expositions hors bilan	Total	Expositions nettes[1]
Agriculture	5 768 $	105 $	- $	- $	11 $	5 884 $	5 872 $
Mines, pétrole et gaz	312	457	-	-	3	772	771
Services publics	15 159	1 121	838	-	144	17 262	16 446
Construction	1 956	432	-	-	84	2 472	2 421
Fabrication	2 476	538	-	-	88	3 102	3 092
Commerce de gros	1 094	169	-	-	34	1 297	1 283
Commerce de détail	2 283	695	-	-	9	2 987	2 974
Transport	1 041	289	-	-	48	1 378	1 376
Industrie de l'information	368	308	-	-	19	695	694
Finance et assurances	3 905	1 084	1 497	3 788	1 232	11 506	6 845
Immobilier	21 475	746	-	-	34	22 255	22 183
Services professionnels	401	97	-	-	17	515	510
Gestion de sociétés	784	139	-	-	17	940	865
Services administratifs	278	2	-	-	5	285	275
Enseignement	1 185	959	-	-	3	2 147	2 147
Soins de santé	2 577	151	-	-	1	2 729	2 724
Arts et spectacles	638	46	-	-	4	688	687
Hébergement	915	14	-	-	1	930	921
Autres services	658	128	-	-	5	791	784
Autres entreprises	1 295	93	-	-	46	1 434	1 434
Total des prêts aux entreprises	64 568 $	7 573 $	2 335 $	3 788 $	1 805 $	80 069 $	74 304 $

[1] Après l'utilisation de technique d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement Desjardins. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En vertu de l'approche des notations internes, le risque de crédit est mesuré selon trois paramètres, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau 30 présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 30 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % – 0,14 %
Très faible	0,15 % – 0,49 %
Faible	0,50 % – 2,49 %
Moyen	2,50 % – 9,99 %
Élevé	10,00 % – 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :
- le pouvoir discriminant du modèle;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche des notations internes par classes d'actif.

Tableau 31 – Exposition au risque de crédit des portefeuilles de prêts aux particuliers[(1)]*
Au 31 décembre

	2017				2016
	ECD				
(en millions de dollars)	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	Autres expositions sur la clientèle de détail	Total	Total
Excellent	**36 776 $**	**14 122 $**	**1 076 $**	**51 974 $**	54 855 $
Très faible	**27 814**	**13 246**	**1 267**	**42 327**	30 757
Faible	**35 669**	**7 386**	**3 626**	**46 681**	43 426
Moyen	**4 183**	**1 291**	**3 603**	**9 077**	7 776
Élevé	**882**	**1 187**	**345**	**2 414**	2 518
Défaut	**357**	**117**	**76**	**550**	645
Total	**105 681 $**	**37 349 $**	**9 993 $**	**153 023 $**	139 977 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard par tranches de risque.

Tableau 32 – Expositions aux particuliers par tranches de risque[(1)]*
Au 31 décembre

	2017								2016
	Tranches de risque								
(en millions de dollars)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	Total
Prêts hypothécaires	**- $**	**- $**	**408 $**	**- $**	**- $**	**3 $**	**- $**	**411 $**	143 $
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 456**	**49**	**1**	**1 506**	1 538
Total	**- $**	**- $**	**408 $**	**- $**	**1 456 $**	**52 $**	**1 $**	**1 917 $**	1 681 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises. Des travaux en vue du passage de ces portefeuilles à l'approche fondée sur les notations internes sont en cours.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts et acceptations aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque.

Tableau 33 – Expositions aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque[(1)]*
Au 31 décembre

	2017								2016
	Tranches de risque								
(en millions de dollars)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	Total
Emprunteurs souverains	938 $	- $	- $	- $	- $	2 $	- $	940 $	729 $
Institutions financières	-	5 746	-	15	-	390	3	6 154	5 734
Entreprises	-	-	-	566	-	52 341	707	53 614	49 235
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	5 354	1 506	113	6 973	7 051
Total	938 $	5 746 $	- $	581 $	5 354 $	54 239 $	823 $	67 681 $	62 749 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Les modalités d'atténuation du risque de crédit sont précisées dans les politiques, règles et pratiques de crédit établies par la PVPGR.

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, le Mouvement Desjardins peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, des placements, des titres de gouvernements ou des actions.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2017, les prêts du Mouvement Desjardins garantis ou assurés représentaient 26,4 % du total des prêts bruts, comparativement à 27,3 % à la fin de 2016.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements du Mouvement Desjardins. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, le Mouvement Desjardins peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Les prêts bénéficiant d'un allègement s'élèvent à 242 M$ au 31 décembre 2017, comparativement à 144 M$ à la fin de 2016. De ces prêts, 77 M$ ont été classés en tant que prêts douteux bruts au 31 décembre 2017, comparativement à 75 M$ au 31 décembre 2016.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Un emprunteur ou une contrepartie est considéré en défaut dans certaines situations définies par les encadrements. Ces situations incluent notamment les retards de paiement de plus de 90 jours, les dépassements non autorisés de limite de plus de 90 jours, les restructurations forcées, les faillites ou insolvabilités ou encore toute autre raison qui pousserait à croire qu'un emprunteur ne pourra rembourser en totalité sa dette sans recours à des mesures appropriées. Un emprunteur cesse d'être considéré en défaut dès que certaines conditions sont réunies.

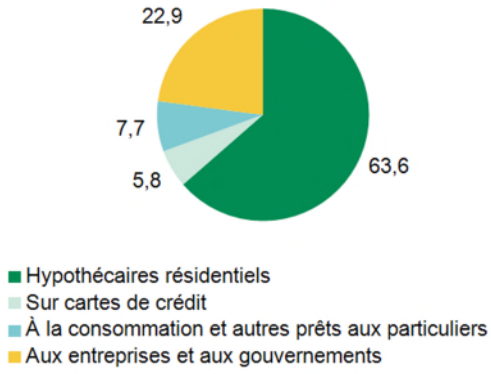
Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels le Mouvement Desjardins est exposé ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts et acceptations
AU 31 décembre 2017
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2017, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont l'immobilier, l'agriculture et le commerce de détail, ce qui représente un ratio de 51,2 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 37,1 G$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2016.

Tableau 34 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017		2016[1]		2015[1]	
	Prêts bruts	**Prêts douteux bruts**	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Prêts bruts	Prêts douteux bruts
Hypothécaires résidentiels	**113 146 $**	**141 $**	106 695 $	174 $	102 323 $	182 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 044**	**89**	22 150	102	21 204	99
Aux organismes publics[2]	**3 621**	**-**	2 925	-	3 729	-
Aux entreprises						
Agriculture	**7 988**	**24**	7 506	37	6 584	36
Mines, pétrole et gaz	**306**	**1**	321	1	451	-
Services publics	**410**	**6**	518	-	360	-
Construction	**2 168**	**35**	2 109	45	2 034	37
Fabrication	**2 750**	**38**	2 640	41	2 479	45
Commerce de gros	**1 261**	**5**	1 118	7	1 014	12
Commerce de détail	**2 933**	**22**	2 737	22	2 263	17
Transport	**1 277**	**9**	1 307	10	1 164	10
Industrie de l'information	**344**	**6**	387	7	328	11
Finance et assurances	**753**	**-**	649	1	720	-
Immobilier	**8 099**	**10**	7 195	13	6 103	13
Services professionnels	**614**	**4**	550	5	425	4
Gestion de sociétés	**927**	**1**	907	2	896	2
Services administratifs	**255**	**4**	231	6	227	3
Enseignement	**183**	**-**	324	2	163	-
Soins de santé	**2 511**	**17**	2 306	13	1 945	18
Arts et spectacles	**722**	**4**	733	7	647	13
Hébergement	**1 267**	**16**	1 217	26	1 078	27
Autres services	**803**	**8**	887	11	694	9
Autres entreprises	**1 546**	**2**	1 059	-	3 129	3
Total des prêts aux entreprises	**37 117 $**	**212 $**	34 701 $	256 $	32 704 $	260 $
Total des prêts	**177 928 $**	**442 $**	166 471 $	532 $	159 960 $	541 $

(1) En raison d'un changement méthodologique, les montants de 2016 et 2015 ont été redressés.

(2) Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente les prêts par régions géographiques. Les activités du Mouvement Desjardins sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2017, les prêts qu'il avait consentis à des membres et à des clients de cette province représentaient une proportion de 92,1 % du total de son portefeuille de prêts comparativement à 92,8 % au 31 décembre 2016.

Tableau 35 – Prêts par régions géographiques

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017		2016		2015	
	Prêts bruts	**Prêts douteux bruts**	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Prêts bruts	Prêts douteux bruts
Canada						
Québec	**163 921 $**	**389 $**	154 551 $	480 $	151 435 $	481 $
Autres provinces canadiennes	**13 667**	**50**	11 587	51	8 190	58
Total – Canada	**177 588 $**	**439 $**	166 138 $	531 $	159 625 $	539 $
Autres pays	**340**	**3**	333	1	335	2
Total	**177 928 $**	**442 $**	166 471 $	532 $	159 960 $	541 $

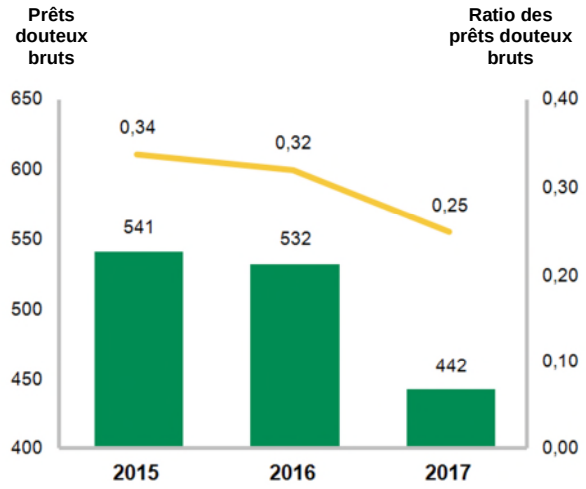
Le graphique suivant présente les prêts douteux bruts. Au 31 décembre 2017, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 442 M$, en baisse de 90 M$ depuis le 31 décembre 2016. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,25 % au terme de l'exercice 2017, en baisse par rapport au ratio de 0,32 % enregistré au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique a contribué à la baisse du volume de prêts douteux bruts. Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 104 M$ au 31 décembre 2017, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 23,5 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 22,7 % au 31 décembre 2016.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 334 M$ au 31 décembre 2017, en légère baisse par rapport à celle de 335 M$ qui avait été enregistrée à la fin de 2016. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 49 M$ au 31 décembre 2017 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan combiné, soit une baisse de 7 M$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2016. La provision collective reflète la meilleure estimation quant au risque de pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant des prêts douteux.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.3 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers » de ce rapport de gestion.

Prêts douteux bruts
(en M$ et en pourcentage)



Les tableaux 36 et 37 présentent les prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts douteux bruts.

Tableau 36 – Prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017					2016		2015	
	Prêts et acceptations bruts	**Prêts douteux bruts**		**Provisions individuelles pour pertes sur prêts**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux bruts	Prêts douteux nets	Prêts douteux bruts	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	**113 146 $**	**141 $**	**0,12 %**	**19 $**	**122 $**	174 $	155 $	182 $	164 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 044**	**89**	**0,37**	**12**	**77**	102	87	99	81
Aux entreprises et aux gouvernements	**40 769**	**212**	**0,52**	**73**	**139**	256	169	260	175
Total	**177 959 $**	**442 $**		**104 $**	**338 $**	532 $	411 $	541 $	420 $
En pourcentage des prêts et acceptations bruts[1]			**0,25 %**		**0,19 %**	0,32 %	0,25 %	0,34 %	0,26 %

[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

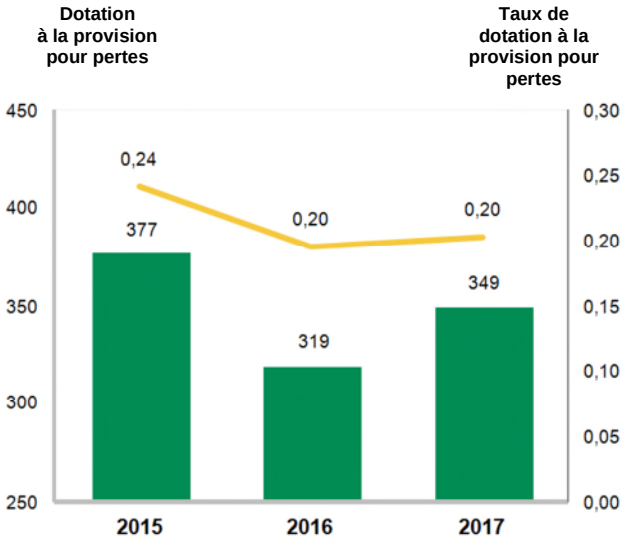
Tableau 37 – Variation du solde des prêts douteux bruts
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Prêts douteux bruts au début de l'exercice	**532 $**	541 $	511 $
Prêts douteux bruts survenus depuis la dernière période	**901**	1 023	989
Retours à un état non douteux	**(668)**	(697)	(606)
Radiations et recouvrements	**(374)**	(367)	(364)
Autres variations	**51**	32	11
Prêts douteux bruts à la fin de l'exercice	**442 $**	532 $	541 $

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances du Mouvement Desjardins s'est élevée à 349 M$ pour 2017, en hausse de 30 M$ par rapport à 2016. En 2016, des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective avaient généré un recouvrement de cette provision. L'évolution favorable du risque lié au portefeuille a toutefois atténué cette hausse. Le taux de dotation s'établissait à 0,20 % au terme de l'exercice 2017, stable par rapport au ratio de 0,20 % enregistré au 31 décembre 2016.

Dotation à la provision pour pertes sur créances
(en M$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La PVPGR détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF et le BSIF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour établir les limites d'exposition et calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. De plus, en vue de l'établissement des limites d'exposition, la cote de crédit peut également tenir compte de modèles internes dépendamment de la catégorie de la contrepartie ou de l'émetteur. Selon la catégorie des contreparties et des émetteurs, ces limites ne peuvent dépasser un certain pourcentage des fonds propres de la catégorie 1A.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties du Mouvement a une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GOUVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et aux clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau 38 présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[1]	Activités autres que de négociation[2]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**2 435 $**	**- $**	**2 435 $**	**- $**	**Taux d'intérêt**
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**31 654**	**13 112**	**18 542**	**-**	**Taux d'intérêt**
Titres disponibles à la vente	**24 934**	**-**	**24 934**	**-**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**8 674**	**8 320**	**354**	**-**	**Taux d'intérêt**
Prêts et acceptations nets	**177 521**	**-**	**177 521**	**-**	**Taux d'intérêt**
Actif net des fonds distincts	**13 379**	**-**	**13 379**	**-**	**Taux d'intérêt, prix**
Instruments financiers dérivés	**3 206**	**248**	**2 958**	**-**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Autres actifs	**13 292**	**-**	**-**	**13 292**	
Total de l'actif	**275 095 $**	**21 680 $**	**240 123 $**	**13 292 $**	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	**171 586 $**	**- $**	**171 586 $**	**- $**	**Taux d'intérêt**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 112**	**9 112**	**-**	**-**	**Taux d'intérêt**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**10 229**	**9 566**	**663**	**-**	**Taux d'intérêt**
Instruments financiers dérivés	**3 094**	**296**	**2 798**	**-**	**Taux d'intérêt, change, prix**
Passifs des contrats d'assurance	**28 272**	**-**	**28 272**	**-**	**Taux d'intérêt**
Passif net des fonds distincts	**13 354**	**-**	**13 354**	**-**	**Taux d'intérêt, prix**
Autres passifs	**13 287**	**-**	**2 624**	**10 663**	**Taux d'intérêt**
Obligations subordonnées	**1 388**	**-**	**1 388**	**-**	**Taux d'intérêt**
Capitaux propres	**24 773**	**-**	**-**	**24 773**	
Total du passif et des capitaux propres	**275 095 $**	**18 974 $**	**220 685 $**	**35 436 $**	

Tableau 38 – Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Bilan combiné	Exposés au risque de marché		Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
		Activités de négociation[1]	Activités autres que de négociation[2]		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 876 $	- $	1 876 $	- $	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	31 005	12 131	18 874	-	Taux d'intérêt
Titres disponibles à la vente	22 280	-	22 280	-	Taux d'intérêt, change, prix
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 690	7 134	556	-	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	166 026	-	166 026	-	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	11 965	-	11 965	-	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	3 572	192	3 380	-	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	13 953	-	-	13 953	
Total de l'actif	258 367 $	19 457 $	224 957 $	13 953 $	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	160 546 $	- $	160 546 $	- $	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 196	8 196	-	-	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 323	8 293	2 030	-	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	2 057	160	1 897	-	Taux d'intérêt, change, prix
Passifs des contrats d'assurance	27 493	-	27 493	-	Taux d'intérêt
Passif net des fonds distincts	11 957	-	11 957	-	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	13 124	-	2 267	10 857	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	1 378	-	1 378	-	Taux d'intérêt
Capitaux propres	23 293	-	-	23 293	
Total du passif et des capitaux propres	258 367 $	16 649 $	207 568 $	34 150 $	

[1] Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.
[2] Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau 39 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Tableau 39 – VaR par catégories de risques (portefeuille de négociation)*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2017	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	**0,5 $**	**0,3 $**	**1,6 $**	**0,1 $**	0,3 $	0,2 $	2,4 $	- $
Change	**0,4**	**0,3**	**1,8**	**-**	0,1	0,3	1,9	0,1
Taux d'intérêt	**2,1**	**3,0**	**5,1**	**1,8**	3,0	3,2	5,2	1,7
Risque spécifique de taux d'intérêt[1]	**4,3**	**5,2**	**8,2**	**2,5**	3,0	4,6	7,3	2,3
Effet de diversification[2]	**(5,1)**	**(5,7)**	**s. o.[3]**	**s. o.[3]**	(3,4)	(5,0)	s. o.[3]	s. o.[3]
VaR globale	**2,2 $**	**3,1 $**	**5,1 $**	**2,0 $**	3,0 $	3,3 $	5,2 $	1,7 $
VaR globale en période de tension	**11,1 $**	**11,9 $**	**19,7 $**	**8,2 $**	8,7 $	9,1 $	13,3 $	4,2 $

(1) Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.
(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.
(3) Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,1 M$ pour l'exercice 2017, en baisse de 0,2 M$ par rapport à celle de 2016. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la moyenne de la VaR liée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 11,9 M$ pour l'exercice 2017, en hausse de 2,8 M$ par rapport à celle de 2016. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours de l'exercice.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

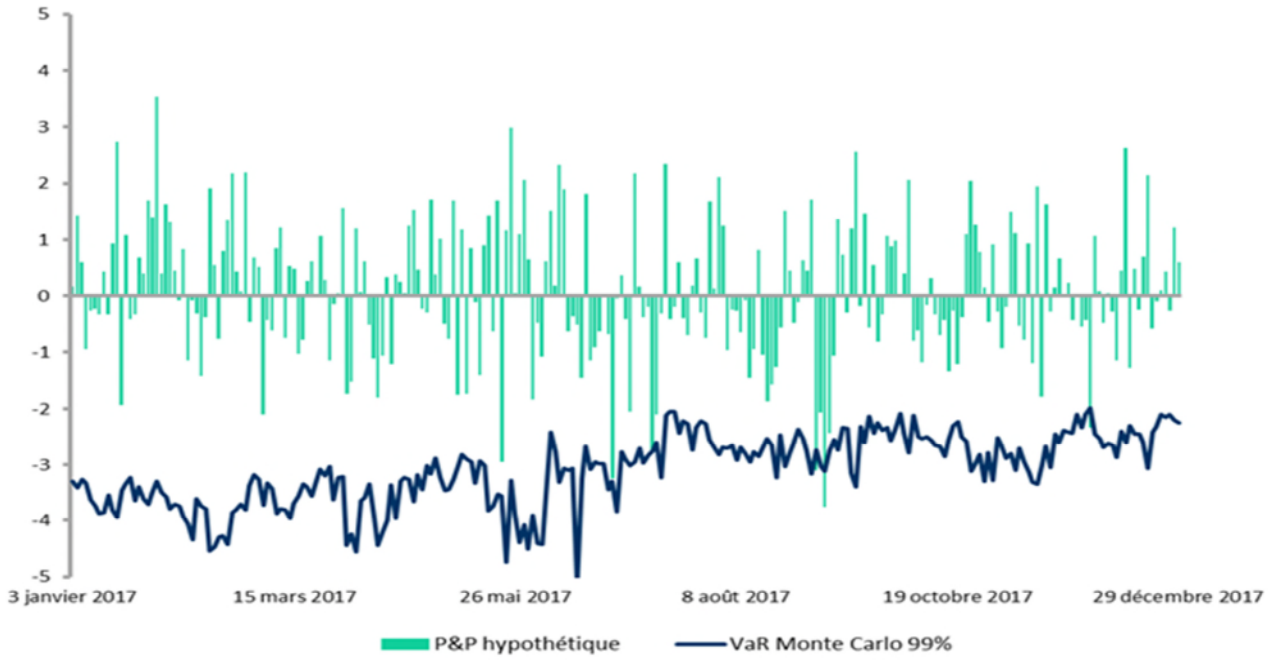
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2017. Au cours de l'exercice 2017, il y a eu quatre dépassements du P&P hypothétique. Trois dépassements de 0,04 M$, de 0,4 M$ et de 0,6 M$ du P&P hypothétique ont été observés respectivement le 11 juillet et le 1er et le 6 septembre. Ces trois dépassements sont attribuables notamment à une exposition à une baisse du taux d'intérêt 30 ans du gouvernement canadien. De plus, un dépassement de 0,3 M$ du P&P hypothétique a été constaté le 30 novembre suite aux fluctuations des taux d'intérêt. Malgré ces dépassements, le modèle de la VaR demeure adéquat.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation
(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :
- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et des clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 40 présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 40 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)[(1)]*

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017		2016	
	Revenu net d'intérêts[(2)]	**Valeur économique des capitaux propres[(3)]**	Revenu net d'intérêts[(2)]	Valeur économique des capitaux propres[(3)]
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	**(11) $**	**60 $**	(47)$	4 $
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base[(4)]	**(27)**	**(79)**	(21)	77

(1) La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 226 M$ avant impôts au 31 décembre 2017 et de 205 M$ au 31 décembre 2016. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 205 M$ avant impôts au 31 décembre 2017 et de 177 M$ au 31 décembre 2016. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

(2) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(3) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

(4) Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement, car elles ne pourraient pas être utilisées par la Trésorerie du Mouvement pour générer des liquidités pour d'autres composantes.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que la date d'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR a été reportée au 1er janvier 2019. Le Mouvement entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 121,4 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017 comparativement à un ratio de 119,9 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Actifs liquides

Le tableau 41 présente un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison d'exigences réglementaires ou de politiques internes.

Tableau 41 – Actifs liquides[1]

Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 453 $**	**- $**	**1 453 $**	**- $**	**1 453 $**
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	**27 112**	**8 644**	**35 756**	**19 773**	**15 983**
Autres titres au Canada	**3 441**	**82**	**3 523**	**49**	**3 474**
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	**58**	**-**	**58**	**-**	**58**
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	**6 733**	**-**	**6 733**	**1 240**	**5 493**
Total	**38 797 $**	**8 726 $**	**47 523 $**	**21 062 $**	**26 461 $**

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 532 $	- $	1 532 $	- $	1 532 $
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	25 986	8 544	34 530	18 899	15 631
Autres titres au Canada	1 381	21	1 402	9	1 393
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	46	-	46	-	46
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	4 018	-	4 018	1 254	2 764
Total	32 963 $	8 565 $	41 528 $	20 162 $	21 366 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Tableau 42 – Actifs liquides non grevés par entités[1]

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[2]
Fédération	**7 556 $**	8 286 $
Réseau des caisses	**14 456**	10 098
Valeurs mobilières Desjardins[2]	**1 217**	676
Autres entités	**3 232**	2 306
Total	**26 461 $**	21 366 $

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau ont comme monnaie d'émission le dollar canadien.

(2) Ne prend pas en considération les montants à payer et à recevoir liés au règlement des opérations de prêts et emprunts de titres.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement ainsi qu'à des opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements. Le tableau 43 présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Tableau 43 – Actifs grevés

Au 31 décembre 2017

				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donné en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**2 435 $**	**- $**	**2 435 $**	**- $**	**42 $**	**1 499 $**	**894 $**
Valeurs mobilières	**56 588**	**2 255**	**58 843**	**21 371**	**2 614**	**11 494**	**23 364**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**8 674**	**-**	**8 674**	**-**	**-**	**8 532**	**142**
Prêts et acceptations nets	**177 521**	**-**	**177 521**	**19 477**	**-**	**67 526**	**90 518**
Actif net des fonds distincts	**13 379**	**-**	**13 379**	**-**	**-**	**-**	**13 379**
Autres actifs	**16 498**	**-**	**16 498**	**-**	**-**	**-**	**16 498**
Total	**275 095 $**	**2 255 $**	**277 350 $**	**40 848 $**	**2 656 $**	**89 051 $**	**144 795 $**

Au 31 décembre 2016

				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
(en millions de dollars)	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donné en garantie	Autres[2]
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 876 $	- $	1 876 $	- $	33 $	1 528 $	315 $
Valeurs mobilières	53 285	1 332	54 617	18 544	4 182	10 199	21 692
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 690	-	7 690	-	-	7 509	181
Prêts et acceptations nets	166 026	-	166 026	19 117	-	75 227	71 682
Actif net des fonds distincts	11 965	-	11 965	-	-	-	11 965
Autres actifs	17 525	-	17 525	-	-	-	17 525
Total	258 367 $	1 332 $	259 699 $	37 661 $	4 215 $	94 463 $	123 360 $

(1) Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres tels que les BTAA.
(2) Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les actifs qui de l'avis de la direction ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle.

Ratio de liquidité à court terme

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a élaboré un ratio LCR afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice de l'AMF prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Tableau 44 – Ratio de liquidité à court terme[1]

	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017		Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2017
(en millions de dollars et en pourcentage)	**Valeur non pondérée[2] totale (moyenne[4])**	**Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])**	Valeur pondérée[3] totale (moyenne[4])
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	**s. o.**	**22 342 $**	22 366 $
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	**67 626 $**	**4 458 $**	4 377 $
Dépôts stables	**32 923**	**988**	1 001
Dépôts moins stables	**34 703**	**3 470**	3 376
Financement de gros non garanti, dont :	**21 890**	**12 947**	13 658
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**4 559**	**1 053**	1 139
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**9 220**	**3 783**	3 699
Dettes non garanties	**8 111**	**8 111**	8 820
Financement de gros garanti	**s. o.**	**-**	-
Exigences supplémentaires, dont :	**11 528**	**3 105**	2 808
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**1 614**	**1 496**	1 411
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	**206**	**206**	-
Facilités de crédit et de liquidité	**9 708**	**1 403**	1 397
Autres obligations de financement contractuelles	**918**	**93**	30
Autres obligations de financement conditionnelles	**64 217**	**1 720**	1 658
Total des sorties de trésorerie	**s. o.**	**22 323 $**	22 531 $
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	**4 274 $**	**79 $**	129 $
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	**3 025**	**1 515**	1 514
Autres entrées de trésorerie	**2 324**	**2 324**	2 232
Total des entrées de trésorerie	**9 623 $**	**3 918 $**	3 875 **$**

	Valeur ajustée totale[5]	Valeur ajustée totale[5]
Total des actifs liquides de haute qualité	**22 342 $**	22 366 $
Total des sorties nettes de trésorerie	**18 405**	18 656
Ratio de liquidité à court terme	**121,4 %**	119,9 **%**

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.
(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.
(4) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes au cours du trimestre.
(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 171,6 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 11,0 G$ depuis le 31 décembre 2016. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2017, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 45 – Principaux programmes de financement
Au 31 décembre 2017

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	**7 milliards de dollars**
Obligations sécurisées (multidevises)	**10 milliards de dollars**[1]
Billets à court terme (européens)	**3 milliards d'euros**
Billets à court terme (américains)	**15 milliards de dollars américains**
Billets à moyen terme (multidevises)	**7 milliards d'euros**

[1] Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré et le Programme d'obligations sécurisées législatif de la Fédération.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

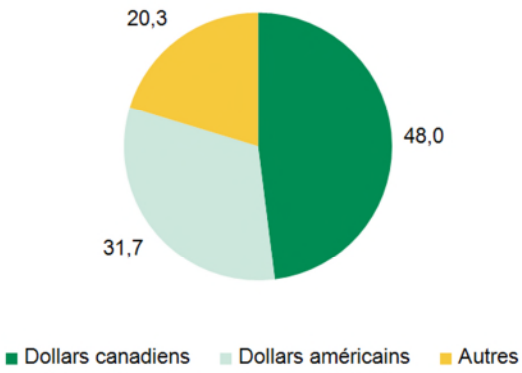
Tableau 46 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017								2016
	Moins de 1 mois	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**Total – Moins de 1 an**	**De 1 à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Total**	Total
Billets à escompte au porteur	**2 011 $**	**757 $**	**17 $**	**17 $**	**2 802 $**	**- $**	**- $**	**2 802 $**	1 908 $
Papier commercial	**3 856**	**2 614**	**1 101**	**1 705**	**9 276**	**-**	**-**	**9 276**	5 842
Billets à moyen terme	**2 764**	**-**	**-**	**1 249**	**4 013**	**688**	**6 329**	**11 030**	10 938
Titrisation de créances hypothécaires	**-**	**383**	**556**	**814**	**1 753**	**1 626**	**5 751**	**9 130**	7 975
Obligations sécurisées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 012**	**1 505**	**4 517**	6 255
Obligations subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 388**	**1 388**	1 378
Total	**8 631 $**	**3 754 $**	**1 674 $**	**3 785 $**	**17 844 $**	**5 326 $**	**14 973 $**	**38 143 $**	34 296 $
dont :									
Garantis	**- $**	**383 $**	**556 $**	**814 $**	**1 753 $**	**4 638 $**	**8 644 $**	**15 035 $**	15 608 $
Non garantis	**8 631**	**3 371**	**1 118**	**2 971**	**16 091**	**688**	**6 329**	**23 108**	18 688

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 3,8 G$ par rapport au 31 décembre 2016. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du papier commercial.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises
Au 31 décembre 2017
(en %)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,4 G$ pour l'exercice. Durant la même période, elle a également procédé à deux émissions d'un montant total de 1,9 G$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et à une émission d'un montant de 300 M$ US par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises. Soulignons par ailleurs que le 31 octobre 2017, la Fédération a procédé à une nouvelle émission aux États-Unis d'un montant de 1,5 G$ US par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 24,7 G$ au 31 décembre 2017, comparativement à 25,2 G$ au 31 décembre 2016. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G$ au 31 décembre 2017, soit le même montant qu'au 31 décembre 2016. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, en 2017, des parts de capital F pour un produit net de certains éléments de 244 M$ ainsi que des parts de capital F d'une valeur de 125 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours de 2017, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées et ont été confirmées par les agences de notation Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch.

Par ailleurs, le 10 mai 2017, l'agence de notation Moody's a abaissé d'un cran la cote de la dette à long terme des six grandes banques canadiennes, en indiquant notamment qu'une augmentation de la dette du secteur privé pourrait affecter la qualité des actifs et la rentabilité des banques canadiennes. Dans son communiqué, Moody's a toutefois confirmé les cotes de crédit du Mouvement Desjardins puisqu'elle considère que les activités de ce dernier sont moins exposées à ces risques.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's au Mouvement et à plusieurs grandes banques canadiennes demeurent négatives, depuis le 20 mai 2015 pour DBRS et le 11 juin 2014 pour Moody's. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's demeure toutefois stable. DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement et à celles de plusieurs grandes banques canadiennes par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique relativement au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Tableau 47 – Cotes de crédit des titres émis

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau 48 présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait être obligé de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le tableau suivant présente dorénavant les échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan conformément aux recommandations de l'EDTF aux fins de comparaison avec les autres institutions financières. La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Tableau 48 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan*
Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 038 $	378 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	19 $	2 435 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat[1]	45	541	1 152	835	2 112	2 195	7 181	15 881	1 712	31 654
Titres disponibles à la vente[1]	2 361	625	948	520	1 576	2 291	10 481	2 854	3 278	24 934
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 279	257	123	15	-	-	-	-	-	8 674
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	1 793	2 580	6 467	7 356	6 417	20 878	58 935	1 645	7 075	113 146
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	70	100	221	239	304	1 264	5 007	7 116	9 723	24 044
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	9 360	3 852	4 166	3 807	3 894	3 014	5 749	2 019	4 877	40 738
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(438)	(438)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 379	13 379
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Primes à recevoir	170	62	13	3	-	-	-	-	1 847	2 095
Instruments financiers dérivés	100	115	172	153	158	652	1 723	133	-	3 206
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 518	3	-	-	-	(8)	-	-	41	1 554
Actifs de réassurance	35	71	72	63	60	213	423	1 038	227	2 202
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	832	832
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 411	1 411
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	466	466
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	992	992
Autres actifs	540	57	163	3	5	8	21	-	1 941	2 738
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	881	881
Total de l'actif	26 340 $	8 641 $	13 497 $	12 994 $	14 526 $	30 507 $	89 520 $	30 686 $	48 384 $	275 095 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 108.

Tableau 48 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*
Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	5 288 $	2 916 $	5 291 $	4 671 $	5 225 $	12 145 $	14 424 $	565 $	50 053 $	100 578 $
Entreprises et gouvernements[3]	11 096	4 047	2 110	2 126	2 727	6 523	13 507	1 878	25 088	69 102
Institutions de dépôts[3]	482	2	3	-	1	4	7	-	1 407	1 906
Acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	155	595	114	108	21	1 366	2 225	4 526	2	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 229	-	-	-	-	-	-	-	-	10 229
Instruments financiers dérivés	151	117	176	126	146	431	1 809	138	-	3 094
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 628	1	-	-	-	-	-	-	1 618	4 247
Passifs des contrats d'assurance	411	730	893	831	763	1 879	4 113	16 378	2 274	28 272
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 354	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	2 624	2 624
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	155	155
Autres passifs	1 944	518	771	80	61	168	177	747	1 102	5 568
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	662	662
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	898	490	-	1 388
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	24 773	24 773
Total du passif et des capitaux propres	32 415 $	8 926 $	9 358 $	7 942 $	8 944 $	22 516 $	37 160 $	24 722 $	123 112 $	275 095 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	3 568 $	110 $	149 $	225 $	337 $	2 957 $	7 031 $	243 $	83 850 $	98 470 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	2 024
Engagements en vertu de contrats de location	8	16	23	23	22	82	185	287	-	646
Lettres de crédit documentaire	1	2	2	-	2	-	-	-	-	7
Garanties et lettres de crédit de soutien	64	128	134	268	289	15	20	84	1	1 003
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	540	-	-	540

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 108.

Tableau 48 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*
Au 31 décembre 2016[6]

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 615 $	241 $	3 $	- $	- $	- $	- $	- $	17 $	1 876 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat[1]	818	317	1 094	577	1 263	2 564	7 410	15 566	1 396	31 005
Titres disponibles à la vente[1]	358	321	601	153	410	5 115	8 726	3 494	3 102	22 280
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 626	64	-	-	-	-	-	-	-	7 690
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	2 075	2 527	5 685	5 792	4 599	20 412	56 485	1 912	7 208	106 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	77	86	191	203	285	1 306	4 629	6 239	9 134	22 150
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	8 083	3 669	4 228	3 937	4 272	2 374	4 419	1 900	4 744	37 626
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(456)	(456)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 965	11 965
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Primes à recevoir	165	60	12	2	-	-	-	-	1 718	1 957
Instruments financiers dérivés	73	696	154	408	414	620	1 186	21	-	3 572
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 895	4	3	-	-	-	-	-	630	2 532
Actifs de réassurance	39	78	72	60	56	190	454	1 072	561	2 582
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	823	823
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1 435	1 435
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	471	471
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	690	690
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	874	874
Autres actifs	626	78	93	20	12	14	32	11	1 703	2 589
Total de l'actif	23 457 $	8 145 $	12 136 $	11 152 $	11 311 $	32 595 $	83 341 $	30 215 $	46 015 $	258 367 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 108.

Tableau 48 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*

Au 31 décembre 2016[6]

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	5 686 $	2 534 $	5 077 $	4 025 $	4 516 $	12 374 $	15 176 $	592 $	46 298 $	96 278 $
Entreprises et gouvernements[3]	7 032	6 129	1 132	3 391	1 720	6 862	12 994	1 239	22 300	62 799
Institutions de dépôts[3]	109	-	1	-	-	8	6	-	1 345	1 469
Acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	418	62	315	92	-	1 012	2 208	4 089	-	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 323	-	-	-	-	-	-	-	-	10 323
Instruments financiers dérivés	56	87	118	134	136	502	983	41	-	2 057
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 399	4	-	-	-	-	-	-	2 256	4 659
Passifs des contrats d'assurance	406	717	873	783	792	1 917	4 292	15 581	2 132	27 493
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 957	11 957
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	2 256	2 256
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	179	179
Autres passifs	1 283	658	800	95	90	232	246	50	2 565	6 019
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 378	-	-	1 378
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	23 293	23 293
Total du passif et des capitaux propres	27 719 $	10 195 $	8 316 $	8 520 $	7 254 $	22 907 $	37 283 $	21 592 $	114 581 $	258 367 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	3 591 $	340 $	388 $	816 $	236 $	2 438 $	6 165 $	256 $	76 981 $	91 211 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 772	1 772
Engagements en vertu de contrats de location	8	16	24	24	24	77	167	174	-	514
Lettres de crédit documentaire	5	9	6	2	3	-	-	-	-	25
Garanties et lettres de crédit de soutien	82	157	210	157	242	44	12	76	2	982
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	644	-	-	644

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(2) Les montants remboursables sur demande ainsi que les prêts douteux sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.
(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.
(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement.
(6) Les données de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités imparties. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

GOUVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition de comptes est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et mesure des risques	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération des événements internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte de données sur les pertes opérationnelles	La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes. Au cours de l'exercice 2017, les pertes opérationnelles étaient cohérentes avec les balises d'appétit au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.
Indicateurs de risques clés	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

	Description
Programmes spécialisés d'évaluation des risques	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance. Il en est ainsi pour les programmes suivants : - gestion des risques liés à l'information financière; - gestion des risques technologiques; - gestion des risques de continuité des affaires; - gestion des risques liés à l'impartition; - gestion des risques liés à la criminalité financière; - gestion des risques réglementaires; - gestion des risques liés à la gouvernance et à qualité des données.
Programmes de partage des risques programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :
- risque de mortalité : perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- risque de longévité : perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- risque de morbidité/invalidité : perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- risque de comportement des détenteurs de police : perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de polices en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toute option prévue aux contrats;
- risque de dépenses : perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :
- risque de souscription : perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- risque de catastrophes : perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- risque de réserve : perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont imputables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

Risque lié aux régimes de retraite

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite.*

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

Risque environnemental

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque s'ajoute notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie. Étant donné la nature de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement sont aussi particulièrement exposées aux catastrophes et aux changements climatiques, qui sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ». Également, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux ou environnementaux peuvent engendrer un risque de réputation.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. En décembre 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé l'implantation de quatre pratiques de gestion qui visent à renforcer à court terme l'atténuation du risque environnemental et à concrétiser l'appui du Mouvement Desjardins dans la réduction de son empreinte carbone :

- compensation de ses émissions de gaz à effet de serre générés par ses activités;
- pour ses propres placements, concentration de ses investissements directs en infrastructures énergétiques dans les énergies renouvelables. Le Régime de rentes du Mouvement Desjardins a pris ce même engagement;
- pour ses propres placements, réduction de 25 % de son empreinte carbone d'ici 2020 en ce qui concerne ses portefeuilles investis dans les marchés publics par rapport aux indices de référence;
- intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'affaires (financement, investissement, placement et assurances). Des outils sont en cours de développement pour soutenir les équipes dans l'implantation graduelle de ce positionnement, l'objectif recherché en étant un de cohérence pour l'ensemble de l'organisation.

Compte tenu du fait que le développement durable est considéré comme un risque stratégique pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique d'encadrement pour l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations pour soutenir le développement d'une économie durable et responsable dans son plan stratégique ainsi que dans la gestion de sa performance, notamment par la détermination de cibles en lien avec la réduction de son empreinte carbone, et par l'intégration graduelle de celles-ci aux objectifs de performance. Il poursuit également le développement novateur de produits et services axés sur le développement durable à l'intention de ses membres et clients. La reddition de comptes afférente est produite annuellement dans son rapport de responsabilité sociale et coopérative sur la base des indicateurs de la Global Reporting Initiative (GRI). D'ailleurs, conformément à la GRI-G4, le Mouvement Desjardins a consulté, sur ses priorités en développement durable, plusieurs parties prenantes, notamment des employés, des membres dirigeants (incluant des membre du Comité aviseur jeunesse), des directeurs généraux de caisses et des directeurs de centres Desjardins Entreprises, des représentants du milieu des affaires, des organismes provenant de la société civile, des représentants d'autorités publiques, des membres de la haute direction et des membres du conseil d'administration. De plus, le Mouvement Desjardins actualise périodiquement l'analyse des risques que représentent les changements climatiques pour ses activités et communique annuellement sa stratégie et sa gestion des risques relatifs aux changements climatiques au CDP (anciennement nommé Carbon Disclosure Project). En 2017, cet organisme lui a attribué la cote B, au-dessus de la moyenne sectorielle de C, ce qui démontre clairement que ses actions portent leurs fruits.

Risque lié à l'environnement réglementaire et juridique

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Le 5 octobre 2017, le ministre des Finances du Québec a déposé le projet de loi n^{o} 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières.* Ce projet de loi aura, lorsqu'il sera en vigueur, des effets significatifs sur l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. Pour plus de renseignements, se référer à la page 19 sous la rubrique « Évolution du contexte réglementaire ». Cette section présente l'évolution de la réglementation applicable au Mouvement Desjardins.

4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Tableau 49 – Titres adossés

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017		2016	
	Montants nominaux	**Juste valeur**	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales[1]	**- $**	**- $**	15 $	15 $
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires[2]	**146**	**148**	170	174

[1] Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

[2] Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

Tableau 50 – Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017			2016		
	Montants nominaux	**Valeur positive**	**Valeur négative**	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit[1]	**616 $**	**13 $**	**2 $**	644 $	10 $	- $
Swaps sur rendement total[2]	**86**	**-**	**1**	66	-	-

[1] Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

[2] Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

Tableau 51 – Structures de financement à levier et prêts à risque
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Structures de financement à levier[1]	**149 $**	179 $
Prêts à risque de la catégorie Alt-A[2]	**19**	23
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles[3]	**1**	2

(1) Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.
(2) Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.
(3) Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Cependant, il a choisi d'appliquer les dispositions de ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Ainsi, le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2017, des travaux qui lui permettent d'attester, au 31 décembre 2017, la conception et l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2017, la direction du Mouvement a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction du Mouvement, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2017, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante.

Le Mouvement compte deux composantes soumises aux exigences du Règlement 52-109, soit la Fédération et Capital Desjardins inc.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de la Fédération et de Capital Desjardins inc. ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2017 du Mouvement.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 34 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2017. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par une entité du Groupe du Mouvement Desjardins. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers combinés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, le Mouvement Desjardins ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité du Mouvement Desjardins de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan combiné lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que le Mouvement Desjardins a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque le Mouvement Desjardins transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan combiné, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque le Mouvement Desjardins ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, il décomptabilise l'actif financier dont il ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. S'il conserve le contrôle de l'actif financier, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition du Mouvement Desjardins avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, le Mouvement Desjardins détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour certains portefeuilles de prêts douteux composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, le Mouvement Desjardins établit une provision collective sur ces prêts douteux en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

La méthode d'évaluation de la provision collective utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit relatives aux secteurs d'activité, à l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même qu'à la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

Le Mouvement Desjardins évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », incluant les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt, pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers », 4 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan combiné des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement Desjardins a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état combiné du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état combiné des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 28 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu au cours des quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Les ristournes sont notamment estimées en fonction des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses et en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents relatifs au plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant estimé est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées. La provision pour ristournes aux membres est principalement attribuée au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Il offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. Le principal régime de retraite de groupe offert, soit le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, selon un prorata respectif de 35 % et de 65 %.

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans pour les années de service accumulées subséquemment.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables comparables à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2017, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients,* qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. La majorité des produits du Mouvement Desjardins ne seront pas touchés par l'adoption de cette norme. L'IFRS 15 remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires,* de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

Le Mouvement Desjardins devra adopter l'IFRS 15 à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 15 sera comptabilisé au bilan combiné d'ouverture. Le Mouvement Desjardins a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 15. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 15 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme.

Le Mouvement Desjardins estime que l'adoption de l'IFRS 15 devrait entraîner une diminution du poste « Capitaux propres – Part revenant au Groupe » d'environ 35 M$ nets d'impôts au 1er janvier 2018.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers,* qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.* L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. Parallèlement à la publication de l'IFRS 9, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* a été modifiée afin d'accroître les informations qualitatives et quantitatives exigées, lesquelles devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Le Mouvement Desjardins devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan combiné d'ouverture. Le Mouvement Desjardins a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les instruments financiers.

Le Mouvement Desjardins estime que l'adoption de l'IFRS 9 devrait entraîner une diminution du poste « Capitaux propres – Part revenant au Groupe » d'environ 175 M$ nets d'impôts au 1er janvier 2018, ainsi qu'une diminution d'environ 16 points de base des ratios de fonds propres réglementaires. Cette incidence est principalement attribuable à l'augmentation de la provision pour pertes de crédit découlant de l'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers. Le Mouvement Desjardins continue de raffiner ses processus en lien avec le nouveau modèle de dépréciation en prévision de la divulgation du premier trimestre de 2018.

Gouvernance et gestion du projet

L'adoption de l'IFRS 9 représente une initiative importante pour le Mouvement Desjardins, qui a mis en place un projet à l'échelle de l'organisation s'appuyant sur une structure formelle de gouvernance, comprenant divers comités composés de membres clés provenant des fonctions Finances et Direction financière ainsi que Gestion des risques, de même qu'un plan structuré de mise en œuvre. Ce plan est sous-divisé en trois principaux volets, correspondant aux trois sections de la nouvelle norme sur les instruments financiers :

- classement et évaluation;
- dépréciation;
- comptabilité de couverture.

Une équipe multidisciplinaire comprenant des intervenants de différents secteurs tels que la gestion des risques, y compris la modélisation, la normalisation comptable ainsi que les technologies de l'information, a été affectée au projet et a mis l'accent sur les éléments suivants pour chacun des volets mentionnés plus haut : les changements à la divulgation et à la comptabilisation de l'information financière ainsi qu'aux systèmes, aux processus et aux contrôles, les communications et la formation. Des rapports visant à communiquer l'avancement du projet ainsi que les principales orientations prises ont été présentés à la commission Vérification et Inspection, à la Commission Gestion des risques et à la haute direction.

Un suivi de l'avancement est effectué pour chacun des volets du plan de mise en œuvre et le projet continue de progresser selon le calendrier prévu.

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 et de l'avancement des travaux pour chacun des volets mentionnés ci-dessus :

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés :

- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels seront classés au coût amorti;
- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers seront classés à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs financiers qui sont gérés soit à des fins de transactions, soit sur la base de la juste valeur seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, le Mouvement Desjardins peut faire le choix irrévocable de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences réglementaires sont respectées.

En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, ces derniers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable soit effectué, instrument par instrument, afin de les classer à la juste valeur par le biais du résultat global. Si ce choix est effectué, les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net.

Certains actifs financiers qui seront reclassés au moment de l'adoption de l'IFRS 9 seront désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section IFRS 4, *Contrats d'assurance,* ci-dessous.

Les instruments financiers dérivés continueront d'être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Puisque le Mouvement Desjardins ne détient aucun passif financier désigné à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transition, la nouvelle norme n'aura aucune incidence en ce qui concerne le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Dépréciation

Comparaison générale du modèle de dépréciation de l'IFRS 9 avec celui de l'IAS 39

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies comme l'exige le modèle de dépréciation de l'IAS 39. Selon la norme actuelle, des provisions pour pertes sont comptabilisées uniquement lorsqu'il y a des indications objectives de dépréciation (décelées individuellement ou collectivement), soit lorsqu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale, mais avant la date de clôture, et que cela entraîne des incidences sur les flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier. Selon l'IFRS 9, des pertes de crédit seront comptabilisées avant qu'il y ait un événement générateur de pertes, ce qui devrait se traduire par une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit par rapport au modèle actuel.

Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation de l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment celle sur les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs.

Champ d'application

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est composé de trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie continue d'être comptabilisée.

La définition d'actif financier déprécié sous l'IFRS 9 correspondra à la définition de défaillance interne utilisée pour la gestion du risque de crédit, qui prend en considération des facteurs qualitatifs pertinents. Quant aux prêts, ils sont considérés comme des actifs financiers dépréciés en vertu de l'IAS 39 lorsqu'ils rencontrent les conditions de « prêts douteux », comme définis à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Conséquemment, la notion d'actif financier déprécié sera différente de celle utilisée actuellement sous l'IAS 39.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle général de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle général de dépréciation sera toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les expositions rotatives, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit. Pour ces instruments, la durée de vie est estimée et correspond à la période depuis la date de clôture pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins doit fonder son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier conformément aux exigences de l'IFRS 9, ce qui nécessitera l'exercice d'un degré élevé de jugement.

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le Mouvement Desjardins comparera la probabilité de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Il tiendra également compte des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations sur la conjoncture économique à venir dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument. Pour déterminer la PD de l'instrument, les modèles d'évaluation de la PD servant pour le calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche des notations internes seront utilisés, mais seront ajustés pour se conformer à l'IFRS 9. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit se fonderont principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD et varieront selon les types de clientèle.

Le Mouvement Desjardins a également choisi de ne pas réfuter la présomption selon laquelle les prêts en retard depuis plus de 30 jours sont réputés avoir eu une augmentation importante du risque de crédit. Cela représentera le moment le plus tardif auquel un instrument financier sera réputé avoir subi une augmentation importante du risque de crédit.

Évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit attendues correspondront à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prendra en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. Les provisions pour pertes de crédit attendues seront évaluées collectivement ou individuellement. La provision pour pertes de crédit attendues des instruments financiers qui seront inclus dans l'étape 1 et dans l'étape 2 du modèle général de dépréciation sera évaluée collectivement. Pour les actifs financiers qui seront inclus à l'étape 3, la provision pour pertes de crédit attendue sera évaluée individuellement ou collectivement.

Les provisions pour pertes de crédit attendues qui sont évaluées collectivement se baseront principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD, définis à la sous-section « Risque de crédit » de la section 4.2 « Gestion des risques ». Toutefois, des ajustements seront apportés à ces paramètres pour se conformer adéquatement à l'IFRS 9.

Le tableau suivant présente les principales différences entre les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires et ceux servant au calcul des provisions pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	• Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.	• Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspondra à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	• Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumises à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.	• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte uniquement des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	• Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. • Le montant ne peut être inférieur au solde des montants prélevés.	• Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	• Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.	• Actualisée de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Le processus de calcul de la provision pour pertes de crédit attendues intégrera trois différents scénarios économiques élaborés par les économistes du Mouvement Desjardins, soit un scénario de base et deux scénarios alternatifs (haussier et baissier), auxquels seront attribués des pondérations en fonction de leurs probabilités d'occurrence. Les principales variables relatives à la conjoncture économique future qui seront utilisées pour l'établissement de la provision pour pertes de crédit comprennent notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons et l'écart de financement corporatif. L'utilisation de l'information prospective et les estimations qu'elle nécessite exigeront l'exercice d'un jugement important. En raison de la nature prospective du modèle de dépréciation de l'IFRS 9, le Mouvement Desjardins s'attend à ce que la provision pour pertes de crédit attendues établie selon cette norme soit plus volatile que celle établie selon le modèle actuel.

La solution technologique retenue pour le calcul des pertes de crédit attendues, qui a été implémentée au cours de l'exercice 2017, permettra d'assurer le suivi de la catégorisation des actifs financiers inclus dans chacune des étapes selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, de prendre en charge les incidences des variables économiques prévues et d'intégrer les paramètres de risque et certains processus de modélisation du risque de crédit.

Au cours de l'exercice 2017, le Mouvement Desjardins a également finalisé l'élaboration et la validation du modèle de dépréciation aux fins du calcul des pertes de crédit attendues et des simulations de calcul ont été effectuées. De plus, la documentation interne portant sur les méthodes comptables, les processus et les contrôles internes a été mise à jour, et les processus opérationnels et de présentation de l'information financière ont été modifiés. Des changements au processus de gouvernance existant relatif à la provision pour pertes sur prêts selon IAS 39 ont également été apportés, notamment par la révision du rôle du Comité de gouvernance – Provision collective, formé de dirigeants des fonctions Finances et Direction financière, Gestion des risques et Études économiques, et chargé d'approuver les travaux relatifs à la détermination des provisions collectives et d'évaluer la pertinence des montants à inscrire aux états financiers combinés.

Documents publiés par les autorités réglementaires

En décembre 2015, le CBCB a publié la version définitive du document *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues,* qui énonce les recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En septembre 2016, l'AMF a publié un avis relatif à la mise en application de l'IFRS 9, qui stipule que l'AMF adhère aux principes et orientations énoncés par le CBCB et s'attend à ce que les coopératives de services financiers, comme le Mouvement Desjardins, se conforment à ces recommandations. Le Mouvement Desjardins prend en considération ces recommandations pour la mise en œuvre et pour l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Certains documents relatifs au traitement réglementaire des provisions comptables ont également été publiés. Des renseignements supplémentaires sur ces documents sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

Toutefois, comme le permet l'IFRS 9, le Mouvement Desjardins a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt qu'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Cependant les nouvelles informations à fournir à la suite de la modification de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être présentées.

IFRS 4, *CONTRATS D'ASSURANCE*

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9, *Instruments financiers* au 1er janvier 2018 et de la nouvelle IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options en lien avec l'adoption de l'IFRS 9, soit le report de la date d'application de cette dernière au 1er janvier 2021 ou l'application de l'approche par superposition.

Le Mouvement Desjardins a choisi d'appliquer l'approche par superposition, qui est la seule option proposée par ces amendements dont il peut se prévaloir, aux actifs financiers éligibles et désignés selon certains critères spécifiques. L'approche par superposition consiste à reclasser entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état combiné du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté dans l'état combiné du résultat si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39, afin que l'excédent net relatif aux instruments financiers désignés présenté dans l'état combiné du résultat corresponde au montant qui aurait été présenté si le Mouvement Desjardins avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Le Mouvement Desjardins devra adopter les amendements à l'IFRS 4 à compter du 1er janvier 2018, soit la date à laquelle l'IFRS 9 est appliquée pour la première fois. Conformément à l'approche de transition retenue pour l'adoption de l'IFRS 9, les incidences rétrospectives de l'approche par superposition seront comptabilisées dans le bilan combiné au 1er janvier 2018 et les périodes comparatives ne seront pas retraitées.

Pour les actifs financiers reclassés de la catégorie « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39 vers les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » selon l'IFRS 9 ayant été désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition, le Mouvement Desjardins estime que l'adoption des amendements à l'IFRS 4 devrait entraîner un reclassement d'environ 405 M$ après impôts des « Excédents non répartis » vers le « Cumul des autres éléments du résultat global » au 1er janvier 2018.

IFRS 16, *CONTRATS DE LOCATION*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location,* qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location.* L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 17, *CONTRATS D'ASSURANCE*

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance,* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance.* L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passif distinct et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

5.5 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 52 – Bilan combiné
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**2 435 $**	1 876 $	1 716 $	1 781 $	1 320 $
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**31 654**	31 005	28 715	24 845	23 536
Titres disponibles à la vente	**24 934**	22 280	23 272	19 890	19 041
	56 588	53 285	51 987	44 735	42 577
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**8 674**	7 690	7 881	9 959	7 710
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	**113 146**	106 695	102 323	97 512	91 389
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**24 044**	22 150	21 204	20 495	19 549
Aux entreprises et aux gouvernements	**40 738**	37 626	36 433	32 903	30 013
	177 928	166 471	159 960	150 910	140 951
Provision pour pertes sur prêts	**(438)**	(456)	(455)	(456)	(418)
	177 490	166 015	159 505	150 454	140 533
Actif net des fonds distincts	**13 379**	11 965	9 781	8 695	7 252
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**31**	11	376	858	985
Primes à recevoir	**2 095**	1 957	1 662	1 127	1 123
Instruments financiers dérivés	**3 206**	3 572	4 818	3 133	2 322
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**1 554**	2 532	2 033	1 742	1 891
Actifs de réassurance	**2 202**	2 582	1 964	785	648
Immeubles de placement	**832**	823	683	571	475
Immobilisations corporelles	**1 411**	1 435	1 451	1 374	1 322
Goodwill	**121**	471	472	472	456
Immobilisations incorporelles	**466**	690	661	569	507
Actifs d'impôt différé	**992**	874	784	1 043	810
Autres	**2 738**	2 589	2 354	2 089	2 074
Actifs du groupe destiné à être cédé	**881**	-	-	-	-
	16 529	17 536	17 258	13 763	12 613
TOTAL DE L'ACTIF	**275 095 $**	258 367 $	248 128 $	229 387 $	212 005 $

Tableau 52 – Bilan combiné (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	**100 578 $**	96 278 $	91 243 $	88 463 $	86 730 $
Entreprises et gouvernements	**69 102**	62 799	63 833	56 516	49 792
Institutions de dépôts	**1 906**	1 469	1 498	1 345	224
	171 586	160 546	156 574	146 324	136 746
Autres passifs					
Acceptations	**31**	11	376	858	985
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 112**	8 196	5 464	6 304	7 754
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**10 229**	10 323	10 383	13 072	9 579
Instruments financiers dérivés	**3 094**	2 057	1 689	1 675	1 719
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**4 247**	4 659	4 713	3 713	3 752
Passifs des contrats d'assurance	**28 272**	27 493	26 734	19 435	17 070
Passif net des fonds distincts	**13 354**	11 957	9 776	8 706	7 260
Passifs au titre des régimes à prestations définies	**2 624**	2 256	2 428	2 700	1 825
Passifs d'impôt différé	**155**	179	163	329	303
Autres	**5 568**	6 019	6 219	4 814	4 717
Passifs du groupe destiné à être cédé	**662**	-	-	-	-
	77 348	73 150	67 945	61 606	54 964
Obligations subordonnées	**1 388**	1 378	1 884	2 564	3 063
TOTAL DU PASSIF	**250 322**	235 074	226 403	210 494	194 773
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	**5 361**	5 292	5 158	4 777	3 881
Capital-actions	**90**	88	86	85	82
Excédents non répartis	**1 360**	1 529	1 793	1 468	1 400
Cumul des autres éléments du résultat global	**445**	514	589	615	420
Réserves	**16 707**	15 052	12 864	11 476	11 005
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	**23 963**	22 475	20 490	18 421	16 788
Participations ne donnant pas le contrôle	**810**	818	1 235	472	444
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**24 773**	23 293	21 725	18 893	17 232
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**275 095 $**	258 367 $	248 128 $	229 387 $	212 005 $

Tableau 53 – État combiné du résultat
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]	2014[1]	2013[1]
Revenus d'intérêts					
Prêts	**5 923 $**	5 686 $	5 765 $	5 563 $	5 456 $
Valeurs mobilières	**323**	315	308	335	313
	6 246	6 001	6 073	5 898	5 769
Frais d'intérêts					
Dépôts	**1 763**	1 643	1 665	1 753	1 708
Obligations subordonnées et autres	**78**	85	129	137	157
	1 841	1 728	1 794	1 890	1 865
Revenu net d'intérêts	**4 405**	4 273	4 279	4 008	3 904
Primes nettes	**8 049**	7 168	6 907	5 916	5 558
Autres revenus					
Frais de service sur les dépôts et les paiements	**458**	488	489	498	498
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**660**	574	550	530	481
Services de courtage et de fonds de placement	**1 087**	1 106	1 037	970	855
Honoraires de gestion et de services de garde	**428**	376	365	348	300
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 079**	533	809	2 005	(667)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**408**	388	318	343	221
Revenus nets sur les autres placements	**201**	198	235	233	229
Revenus de change	**77**	70	88	84	61
Autres	**249**	27	165	265	273
	4 647	3 760	4 056	5 276	2 251
Revenu total	**17 101**	15 201	15 242	15 200	11 713
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**349**	319	377	351	277
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 717**	5 446	5 431	6 303	3 259
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	**3 452**	3 548	3 475	3 200	3 125
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**727**	667	613	598	570
Ententes de services et impartition	**319**	306	331	256	232
Communications	**284**	307	299	283	287
Autres	**2 566**	2 376	2 241	2 182	1 994
	7 348	7 204	6 959	6 519	6 208
Excédents d'exploitation	**2 687**	2 232	2 475	2 027	1 969
Impôts sur les excédents	**536**	460	516	434	439
Excédents avant ristournes aux membres	**2 151**	1 772	1 959	1 593	1 530
Ristournes aux membres	**202**	144	154	217	171
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	**(54)**	(39)	(41)	(57)	(45)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**2 003 $**	1 667 $	1 846 $	1 433 $	1 404 $
dont :					
Part revenant au Groupe	**1 960 $**	1 591 $	1 674 $	1 376 $	1 384 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**43**	76	172	57	20

[1] Les données des exercices précédents ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau 54 – Principales mesures financières
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016[1]	2015[1]	2014[1]	2013[1]
Fonds propres de la catégorie 1A	**18,0 %**	17,3 %	16,0 %	15,7 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	**18,0**	17,3	16,0	15,8	15,7
Total des fonds propres	**18,4**	17,9	17,2	17,9	18,4
Ratio de levier[2]	**8,5**	8,1	7,8	s. o.	s. o.
Rendement des capitaux propres[3]	**9,1**	8,0	9,1	8,7	9,4
Indice de productivité[3]	**70,8**	73,8	70,9	73,3	73,4
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts[3]	**0,25**	0,32	0,34	0,34	0,32
Actif moyen[3]	**269 938 $**	256 500 $	246 694 $	222 542 $	205 051 $
Prêts et acceptations nets moyens[3]	**171 361**	162 630	155 449	146 542	137 266
Dépôts moyens[3]	**169 219**	160 176	152 140	141 833	133 518

[1] Les données des exercices précédents ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] En vigueur depuis le 1er janvier 2015.
[3] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».